

2022 - 2024

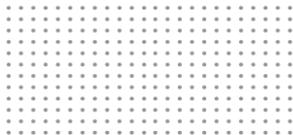
# Schéma

# Départemental des

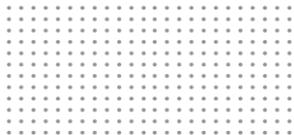
# Services aux

# Familles





# Sommaire



<b>Note de cadrage .....</b>	<b>p. 3</b>
<b>Le contexte territorial .....</b>	<b>p. 15</b>
<b>Démographie et natalité .....</b>	<b>p. 20</b>
<b>Allocataires et compositions familiales .....</b>	<b>p. 24</b>
<b>Les diagnostics par thématique .....</b>	<b>p. 29</b>
Petite Enfance .....	p. 29
Enfance & Jeunesse .....	p. 35
Animation de la Vie Sociale .....	p. 42
Parentalité .....	p. 47
<b>Arbre à objectifs .....</b>	<b>p. 61</b>
<b>FICHES ACTIONS .....</b>	<b>p. 77 à 117</b>

***Annexe 1 - Les fiches actions du SDSF***

***Annexe 2 - JO Charte Nationale Accueil du Jeune Enfant***

***Annexe 3 - JO Charte Nationale de Soutien à la Parentalité***

***Annexe 4 - JO Gouvernance des services aux familles et métier d'assistant maternel***

# Note de cadrage

En première intention, cette note de cadrage vient positionner les textes nationaux et leurs déclinaisons départementales au travers d'enjeux qui forment le socle de notre SDSF :

## ENJEUX NATIONAUX ET LEUR DECLINAISON

### Objectifs Convention d'Objectifs et de Gestion (COG CNAF) 2018-2022

Conforter le rôle des Caf dans l'animation et la coordination des politiques de la Branche

Animer localement le schéma départemental des services aux familles (SDSF) et participer à sa gouvernance nationale par l'état : préfigurés en 2014, les SDSF sont déployés aujourd'hui dans la grande majorité des départements. Les SDSF doivent constituer un espace de pilotage partenarial adapté à l'échelon départemental pour établir conjointement un diagnostic relatif aux politiques publiques sectorielles sur les champs de l'enfance, de la jeunesse, de la parentalité, et arrêter collectivement les mesures susceptibles de répondre aux enjeux spécifiques du territoire.

Il s'agira de traduire plus efficacement, encore, les orientations politiques du schéma en réalisations opérationnelles sur le territoire départemental et de construire les interfaces avec les autres niveaux d'administration (État, régions, communes, intercommunalités) nécessaires à la bonne intégration des enjeux traités en première intention à leur échelle (formation, jeunesse, santé...).

La branche Famille entend agir pour le développement des services aux allocataires, et aux parents qu'ils sont, en aidant toutes les familles, dans l'accueil et l'éducation de leurs enfants.

Il conviendra de consolider, avec l'Etat et les conseils départementaux, la gouvernance des schémas départementaux des services aux familles (SDSF), en les déclinant via les conventions territoriales globales (CTG) avec les communes et intercommunalités, en nous appuyant sur la pertinence de notre diagnostic territorial et notre ingénierie sociale au service des porteurs de projet, et à travers un accompagnement renforcé des structures qui se trouvent en difficulté.

[COG 2018-2022.pdf \(caf.fr\)](#)

## **Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Gestion (CPOG CAF Savoie) 2018-2022 :**

Ambition n°3 : « Nous soutiendrons et proposerons des services aux familles avec le concours de nos partenaires »

Une politique qui s'appuie sur les territoires : via le SDSF et l'approche commune des CTG.

### **Poursuivre le développement des modes de garde petite enfance**

- Meilleure prise en charge dans les modes d'accueil des surcoûts liés au handicap
- Accompagnement des professionnels dans l'accueil des enfants en situation de handicap
- Meilleure prise en compte des restes à charge pour les structures accueillant des enfants en situation de pauvreté
- Nouvelles places de crèches financièrement accompagnées

### **Soutenir la jeunesse**

- Le Plan mercredi
- Déployer les Promeneurs du Net avec la Caf de la Haute Savoie

### **Poursuivre la dynamique de la politique parentalité en la rendant plus lisible des parents**

- Organisation du Salon de la parentalité au Phare en novembre 2019

### **Soutenir l'animation de la vie sociale**

- Le nouvel appel à projet à destination des centres sociaux verra le renforcement d'actions de terrain à destination des habitants sur le champ de l'alimentation, des loisirs et des vacances. La Caf portera directement en Savoie le programme alimentaire Malin
- De nouveaux équipements d'animation de la vie Sociale voient le jour : ex. à Marlioz (Aix les Bains)
- Elaboration et signature d'une convention commune Caf73/Caf 74 avec la Fédération des centres sociaux des 2 Savoie

## **Note CNAF de la DPFAS le 2 septembre 2021 : Réforme des services aux familles et des modes d'accueil du jeune enfant en particulier + Annexe PJ**

Cette note fait état des textes parus en 2021 à la date du 2 septembre 2021, en lien direct avec les services aux familles.

Voici en synthèse les éléments centraux :

**Loi ASAP** : Loi d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique promulguée le 7 décembre 2020 (n°2020-1525). L'article 99 de de cette loi, relatif aux services aux familles en matière de petite enfance et de parentalité, autorise le gouvernement à prendre par ordonnance toute mesure relevant du domaine de la loi afin de faciliter l'implantation, le maintien et le développement de services aux familles en matière d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité.

L'élaboration des textes pris en application de la « loi Asap » a fait l'objet d'une consultation de l'ensemble des partenaires du secteur de la petite enfance de l'automne 2018 au printemps 2021.

Les textes publiés réformant les services aux familles en matière de petite enfance et de parentalité sont, au 2 septembre 2021, les suivants :

- Ordonnance n° 2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles ([Lien legifrance.gouv.fr](#)) ;
- Arrêté du 16 août 2021 relatif à la première demande de renouvellement de l'agrément d'un assistant maternel ([Lien legifrance.gouv.fr](#)) ;
- Décret n° 2021-1115 du 25 août 2021 relatif aux relais petite enfance et à l'information des familles sur les disponibilités d'accueil en établissements d'accueil du jeune enfant ([Lien legifrance.gouv.fr](#)) ;
- Décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants ([Lien legifrance.gouv.fr](#)) ;
- Décret n° 2021-1132 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels agréés ([Lien legifrance.gouv.fr](#)).

### **Définition des Services aux Familles**

L'ordonnance n° 2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles définit les services aux familles comme « visant à répondre à leurs besoins et à favoriser le déroulement harmonieux de la vie familiale, depuis la grossesse jusqu'aux 25 ans de l'enfant, dans le respect des droits et besoins des enfants et de leurs parents ».

Les services aux familles sont composés :

- Des services de soutien à la parentalité, définis comme « toute activité consistante, à titre principal ou à titre complémentaire d'une autre activité, notamment celle d'accueil du jeune enfant, à accompagner les parents dans leur rôle de premier éducateur de leur enfant, notamment par des actions d'écoute, de soutien, de conseils et d'information, ou à favoriser l'entraide et l'échange entre parents » ;
- Des modes d'accueil du jeune enfant, dont le rôle est de « prendre régulièrement ou occasionnellement soin d'un ou de plusieurs jeunes enfants à la demande de leurs parents ou responsables légaux en leur absence ou, en tant que de besoin ou de manière transitoire, en leur présence ». Ils sont assurés par les assistants maternels, salariés de particuliers employeurs ou de personnes morales de droit public ou privé ; les établissements d'accueil du jeune enfant (à l'exclusion des pouponnières et des services d'accueil collectif recevant des enfants âgés de plus de deux ans scolarisés, avant et après la classe), et les personnes morales ou salariés des particuliers employeurs qui assurent la garde de jeunes enfants au domicile des parents.

### **Missions et objectifs de qualité des Services aux Familles**

La mission commune des acteurs de l'accueil du jeune enfant consiste à assurer l'accueil du jeune enfant en :

- Veillant à la santé, la sécurité, au bien-être et au développement physique, psychique, affectif, cognitif et social des enfants qui leur sont confiés ;
- Contribuant à l'éducation des enfants accueillis dans le respect de l'autorité parentale ;
- Contribuant à l'inclusion des familles et la socialisation précoce des enfants, notamment ceux en situation de pauvreté ou de précarité ;
- En mettant en œuvre un accueil favorisant l'inclusion des familles et enfants présentant un handicap ou atteints de maladies chroniques ;
- En favorisant la conciliation par les parents de jeunes enfants de leurs temps de vie familiale, professionnelle et sociale, notamment pour les personnes en recherche d'emploi et engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle et les familles monoparentales ;
- En favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- En veillant à garantir, en relation avec les services de l'accueil scolaire et périscolaire, l'organisation des transitions de l'enfant entre les différents services, en particulier lorsqu'il est en situation de handicap.



Les modes d'accueil contribuent notamment à offrir des solutions d'accueil pour les enfants de demandeurs d'emploi et de personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle, y compris s'agissant des bénéficiaires de la prestation partagée d'éducation de l'enfant, pour leur permettre d'accéder à un emploi, de créer une activité ou de participer aux formations et actions d'accompagnement professionnel qui leur sont proposées. Le projet d'établissement et le règlement de fonctionnement des EAJE déterminent les modalités selon lesquelles ils garantissent des places pour l'accueil d'enfants de ces publics.

Des arrêtés du ministre chargé de la famille, en date du 23 septembre 2021, instaurent des **chartes nationales « pour l'accueil du jeune enfant » et « du soutien à la parentalité »** qui établissent les principes applicables respectivement à l'accueil du jeune enfant et aux actions de soutien à la parentalité.

Enfin, l'ordonnance n° 2021-611 du 19 mai 2021 prévoit qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 les professionnels des services aux familles reçoivent une formation initiale et continue dans le domaine de la protection de l'enfance en danger, en partie commune aux différentes professions et institutions concernées par cette même obligation (personnels enseignants, médecins et personnels médicaux et paramédicaux, magistrats, policiers, personnels d'animation ...) et comportant un module relatif aux infractions sexuelles.

### **Gouvernance des Services aux Familles**

Le cadre de gouvernance des politiques publiques a évolué depuis la loi Maptam<sup>1</sup> de 2014. Celle-ci a préfiguré les premiers schémas départementaux des services aux familles (SDSF) et incité à leur déploiement, à titre facultatif, sur l'ensemble du territoire.

L'ordonnance n° 2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles instaure sur tous les territoires les comités départementaux des services aux familles (CDSF) et acte la disparition des commissions départementales de l'accueil des jeunes enfants (CDAJE).

Le CDSF est une « instance de réflexion, de conseil, de proposition et de suivi concernant toutes questions relatives à l'organisation, au fonctionnement, au maintien et au développement des services aux familles [...] ainsi qu'au suivi des améliorations de la qualité » en application des chartes nationales (voir

<sup>1</sup> Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.



supra). Les compétences et les modalités de fonctionnement et de suivi de l'activité des CDSF par le ministre en charge de la famille sont fixées par **décret n°2021-1644 du 14 décembre 2021 relatif à la gouvernance des services aux familles et au métier d'assistant maternel**



Le CDSF est présidé par le représentant de l'Etat dans le département. Les vice-présidents en sont le président du conseil départemental ou, un représentant des communes et intercommunalités du département et le président du conseil d'administration de la Caf. Il comprend, notamment, des représentants des collectivités territoriales, des services de l'Etat, des caisses d'allocations familiales, d'associations, de gestionnaires et de professionnels concernés par les services aux familles, ainsi que des représentants d'usagers et des représentants des particuliers employeurs. Sa composition est fixée par **décret n°2021-1644 du 14 décembre 2021 relatif à la gouvernance des services aux familles et au métier d'assistant maternel**

En voici un extrait :

« II. – Le comité départemental des services aux familles comprend en outre trente-sept membres répartis comme suit :

- Quatre maires ou présidents d'établissements publics de coopération intercommunale, désignés par l'association départementale des maires, dont un au moins d'une commune de plus de 10 000 habitants ou, si le département ne comporte pas de communes de cette taille, d'une commune de plus de 3 500 habitants ; pour Paris, le maire ou son représentant et trois membres du conseil de Paris désignés par le conseil de Paris ;
- Quatre représentant des services du conseil départemental désignés par le président du conseil départemental, dont le médecin responsable du service de protection maternelle et infantile ou son représentant et le directeur de la maison départementale des personnes handicapées ou son représentant ;
- Le directeur responsable de la formation des services du conseil régional de la région d'appartenance du département ;
- Trois représentants des services de l'Etat, dont le directeur départemental chargé de la cohésion sociale ou son représentant, le directeur des services départementaux de l'éducation nationale ou son représentant et le directeur des services départementaux compétents en matière de prévention de la délinquance ou son représentant ;
- Le délégué départemental de l'agence régionale de santé ;
- Un magistrat désigné par le premier président de la cour d'appel ;

- Un administrateur de la caisse de mutualité sociale agricole, désigné par le président du conseil d'administration de la caisse après consultation du responsable départemental de l'action sanitaire et sociale de la caisse de la mutualité sociale agricole ;
- Quatre représentants des services de la caisse d'allocations familiales ou de la caisse de la mutualité sociale agricole, conjointement désignés par leurs directeurs ;  
En cas de pluralité de caisses d'allocations familiales dans le département, les directeurs des conseils d'administration désignent les personnes chargées de représenter leurs services ;
- Cinq représentants d'associations ou d'organismes gestionnaires d'établissements ou de services d'accueil du jeune enfant ou de soutien à la parentalité ou de leurs regroupements, dont au moins un représentant du secteur public, un représentant du secteur privé non lucratif, un représentant du secteur privé marchand et un représentant d'associations professionnelles d'assistants maternels, désignés par le préfet sur proposition des vice-présidents ;
- Cinq représentants des professionnels des services aux familles, représentatifs des différents modes d'accueil et dispositifs présents dans le département, dont deux représentants des assistants maternels, deux représentants des professionnels des modes d'accueil collectif et un représentant des professionnels du soutien à la parentalité, désignés par les organisations syndicales représentatives ;
- Un représentant des particuliers-employeurs d'assistants maternels ou de garde d'enfants à domicile, conjointement désigné par les organisations représentatives des particuliers employeurs ;
- Un représentant des employeurs privés conjointement désigné par la ou les chambres de commerce et d'industrie, la chambre de métiers et de l'artisanat de région, la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire et la chambre d'agriculture ;
- Un représentant des employeurs publics du département, désigné par le secrétaire général aux affaires régionales ;
- Le président de l'union départementale des associations familiales ou son représentant ainsi que deux parents ou représentants légaux d'enfants désignés par le préfet sur proposition du président de l'union départementale des associations familiales ;
- Deux personnes qualifiées dans le domaine de l'accueil des jeunes enfants, du soutien à la parentalité et de la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle, désignées par le préfet sur proposition des vice-présidents. « Pour chacun des membres désignés, un suppléant est désigné dans les mêmes conditions.

*III. – La liste des membres du comité est arrêtée par le président du comité, après avis des vice-présidents, tous les six ans.*

*Le mandat des membres du comité est de six ans renouvelables. Il prend fin s'ils perdent la qualité au titre de laquelle ils ont été désignés. »*

Le CDSF établit un schéma départemental des services aux familles (SDSF) pluriannuel qui a notamment pour objet d'évaluer l'offre et les besoins territoriaux en matière de services aux familles et de définir des actions départementales, selon des modalités qui seront précisées par un décret non publié à date.

Les dispositions introduites par l'ordonnance du 19 mai 2021 relatives à la définition, au périmètre et à la gouvernance des services aux familles, leurs missions et objectifs de qualité, sont d'application immédiate, dans la limite des textes d'application qui restent à paraître à date : décrets d'application concernant les CDSF et SDFS, arrêtés du ministre chargé de la famille fixant les chartes nationales.

## **Stratégie nationale de soutien à la Parentalité « Dessine-moi un parent » 2018-2022 - Ministère des Solidarités et de la Santé**

Une démarche concertée, qui fera l'objet d'un suivi partagé au niveau local comme national

Au niveau local, parce qu'ils rassemblent les départements, les communes, les caisses d'allocations familiales et les acteurs associatifs du soutien à la parentalité, les comités et schémas départementaux de services aux familles doivent être les pivots de la mise en œuvre de cette stratégie, et garantir sa bonne articulation avec le volet prévention de l'ensemble des politiques publiques qui s'adressent aux parents : lutte contre la pauvreté, santé publique, réussite scolaire, protection de l'enfance, politique en faveur des personnes handicapées lorsqu'elles sont parent ou en faveur des enfants en situation de handicap, politique familiale, aide sociale à l'enfance, prévention et lutte contre l'illettrisme, égalité entre les femmes et les hommes... Sur la base d'un diagnostic partagé, les parties prenantes seront appelées à se saisir du cadre proposé par la stratégie nationale de soutien à la parentalité pour décliner ensemble, dans une logique contractuelle, la meilleure réponse aux besoins spécifiques du territoire et de ses habitants. Coordination des interventions, fluidité des parcours, continuité de l'accompagnement sont les

préoccupations qui devront les guider dans l'adaptation de l'offre de service proposée.

### **SOMMAIRE**

<b>CHAPITRE 1 : ACCOMPAGNER LES PARENTS DE JEUNES ENFANTS</b> .....	<b>11</b>
ACCOMPAGNER LES PARENTS DANS LES PREMIERES ANNEES DE VIE DE LEUR ENFANT, POUR LES AIDER A REpondre AU MIEUX A SES BESOINS SPECIFIQUES DANS CETTE PERIODE FONDATRICE .....	11
<b>CHAPITRE 2 : ACCOMPAGNER LES PARENTS D'ENFANTS AGES DE 6 A 11 ANS</b> .....	<b>16</b>
AIDER LES PARENTS DANS CETTE PERIODE DE TRANSITIONS MULTIPLES ET D'APPRENTISSAGES ESSENTIELS POUR POSER LES PREMIERES BASES DE LA FUTURE AUTONOMIE DE LEUR ENFANT.....	16
<b>PARENTALITE ET EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES : ENJEUX A PRENDRE EN COMPTE PAR L'ENSEMBLE DES ACTEURS</b> .....	<b>20</b>
<b>CHAPITRE 3 : ACCOMPAGNER LES PARENTS FACE AUX ENJEUX DE L'ADOLESCENCE</b> .....	<b>22</b>
AIDER LES PARENTS D'ADOS A ACCOMPAGNER LEUR ENFANT DANS LES DIFFERENTES ETAPES DE SON ACCES A L'AUTONOMIE. ....	22
<b>CHAPITRE 4 : DEVELOPPER LES POSSIBILITES DE RELAIS PARENTAL ET DE REPIT EN FAMILLE</b> .....	<b>27</b>
DONNER AUX PARENTS QUI EN ONT BESOIN LA POSSIBILITE D'ETRE RELAYES, DE SOUFFLER, POUR PREVENIR LE BURN-OUT PARENTAL ET PRESERVER L'EQUILIBRE FAMILIAL. ....	27
<b>PARENTALITE ET PRECARITE : ENJEUX TRANSVERSAUX ET BESOINS SPECIFIQUES DES FAMILLES A PRENDRE EN COMPTE PAR L'ENSEMBLE DES ACTEURS</b> .....	<b>31</b>
<b>CHAPITRE 5 : AMELIORER LES RELATIONS ENTRE LES FAMILLES ET L'ECOLE, POUR QU'ELLES CONSTRUISENT ENSEMBLE ET EN CONFIANCE UNE COMMUNAUTE EDUCATIVE</b> .....	<b>33</b>
AIDER LES PARENTS, QUEL QUE SOIT LEUR RAPPORT L'ECOLE, A TISSER UNE COLLABORATION FRUCTUEUSE AVEC LES EQUIPES EDUCATIVES EN VUE DE LA REUSSITE SCOLAIRE DE LEUR ENFANT .....	33
<b>CHAPITRE 6 : ACCOMPAGNER LES CONFLITS POUR FACILITER LA PRESERVATION DES LIENS FAMILIAUX</b> .....	<b>39</b>
SOUTENIR LES PARENTS DANS UNE SITUATION DE RUPTURE OU DE CONFLIT FAMILIAL AFIN DE PRESERVER L'INTERET DE L'ENFANT. 39	
<b>PARENTALITE ET HANDICAP : ENJEUX ET BESOINS SPECIFIQUES A PRENDRE EN COMPTE PAR L'ENSEMBLE DES ACTEURS</b> .....	<b>44</b>
<b>CHAPITRE 7 : FAVORISER LE SOUTIEN PAR LES PAIRS</b> .....	<b>46</b>
AIDER LES PARENTS A S'ENTRAIDER, POUR PREVENIR LES SITUATIONS D'ISOLEMENT PARENTAL GENERATRICES DE MULTIPLES RISQUES. ....	46
<b>CHAPITRE 8 :</b> .....	<b>50</b>
AIDER LES PARENTS A S'ORIENTER DANS L'OFFRE DE SERVICES ET D'INFORMATIONS MISE A LEUR DISPOSITION POUR QU'ILS PUISSENT EN TIRER LE MEILLEUR PARTI. ....	50



[Stratégie Nationale](#)  
[2018-2022](#)  
[\(solidarites-](#)  
[sante.gouv.fr\)](#)

## **Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté**

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté vise à limiter la reproduction de la pauvreté dès les premières années de la vie, garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants, assurer à tous les jeunes un parcours de formation leur permettant d'acquérir des compétences et de prendre leur indépendance, rendre les droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité et investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi.

La lutte contre la pauvreté entend « garantir sur l'ensemble du territoire l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux dans les domaines de l'emploi, du logement, de la protection de la santé, de la justice, de l'éducation, de la formation et de la culture, de la protection de la famille et de l'enfance. »

Le fonds de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, abondé par la loi de finances pour 2019, vise à apporter un soutien financier aux Départements qui s'engagent dans le cadre de leurs diverses compétences sociales par une convention conclue entre l'État d'une part, le Département et ses partenaires d'autre part.

Cette convention vise à définir des priorités conjointes s'inscrivant dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, déclinées sous la forme d'engagements réciproques et d'actions assorties d'objectifs mesurables et d'indicateurs de résultats.

A travers cette convention, l'Etat et le Département s'engage à mettre en place des actions de soutien à la parentalité, mais également favorisant l'accès de tous les enfants à leurs droits fondamentaux (culture, santé, éducation...)

*[Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté - Ministère des Solidarités et de la Santé \(solidarites-sante.gouv.fr\)](#)*

## **Le schéma social et médico-social unique 2020-2024 du Département de la Savoie**

Le cadre de référence de l'action sociale Départementale est défini à travers le schéma social et médico-social unique.

Les axes forts du schéma sont la prévention, l'inclusion, la fluidité des parcours et enfin le partenariat dans un souci de transversalité des politiques publiques.

Ce schéma est en cohérence avec les schémas co-signés avec l'État et il s'inscrit dans les différentes stratégies nationales.

En lien avec le SDSF, un axe de travail a été identifié autour du soutien à la parentalité en valorisant le partenariat. L'adaptation de l'offre d'accueil, afin de répondre aux besoins spécifiques des familles est également valorisée en renforçant les compétences des professionnels et la qualité de l'accueil.

[\*schéma final.doc \(savoie.fr\)\*](#)

### **Les 1 000 premiers jours, là où tout commence - Septembre 2020**

Ce rapport a mis en lumière cette période sensible pour le développement et la sécurisation de l'enfant, qui comprend les prémises de la santé et du bien-être de l'individu tout au long de la vie. Afin de limiter les inégalités de destin, ces premières années de la vie de l'enfant sont devenues une priorité d'action publique. Ces constats ont donné lieu à un projet national des 1000 premiers



jours qui se déploie autour d'axes prioritaires d'action, à la croisée de plusieurs politiques publiques comme le renforcement de l'accompagnement des parents en fonction de leurs besoins, la mise en place d'actions de soutien à la parentalité, la réduction des inégalités de santé et l'amélioration de la qualité des modes d'accueil du jeune enfant.

[\*rapport-1000-premiers-jours.pdf \(solidarites-sante.gouv.fr\)\*](#)

## Lettre de mission sur les politiques parentalité en Savoie dans le cadre du prochain schéma directeur des services aux familles



Cette lettre de mission en date du 17 janvier 2020 retranscrit des volontés politiques croisées entre la Caf de la Savoie et le Conseil Départemental de la Savoie en matière de soutien à la Parentalité.

En voici quelques éléments centraux :

Une politique de nature universelle avec une visée essentiellement préventive qui a fait l'objet d'une première formalisation en 1998. Elle vit notamment à travers divers dispositifs qui croisent des champs de compétences complémentaires. C'est une politique en plein essor qui tend à se déployer et à se structurer autour de grandes valeurs, de grands principes :

- Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants et doivent pouvoir être soutenus en ce sens par les institutions ;
- Les principes d'intervention sont : universalisme proportionné, ouverture à la diversité des organisations et des configurations familiales, égalité entre les femmes et les hommes dans l'exercice de la parentalité, respect des places statuts et rôle de chacun (parents et accompagnants).

Au regard des enjeux associés, il est donc nécessaire de réaliser un état des lieux partagé afin de réinterroger nos modalités d'intervention en Savoie : conforter ce qui fonctionne, renforcer ce qui doit l'être, renoncer à ce qui ne paraît plus essentiel et innover sur ce qui pourraient être les réponses de demain.

C'est tout l'enjeu de cette réécriture du SDSF, qui a pour objet de définir des orientations départementales en matière d'action sociale.

## **Les thématiques Animation de la Vie Sociale et Jeunesse intégrées au sein du schéma départemental des services aux familles**

La Caf de la Savoie en concertation avec les partenaires signataires du Schéma Départemental des Services aux familles a fait le choix d'intégrer dans ce dernier les thématiques « Animation de la Vie Sociale » et « Jeunesse ».

L'objectif : un document réalisé de manière concertée pour des politiques publiques mieux coordonnées.

### ***Spécificités de l'Animation de la Vie Sociale***

Un schéma Directeur de l'Animation de la Vie Sociale (AVS) a été élaboré par la Caf de la Savoie en 2016-2017. Ce schéma présente notamment :

- un état des lieux de l'animation de la vie sociale depuis les années 70
- Les ambitions de la Branche Famille et l'intervention des centres sociaux
- Les enjeux en Animation de la Vie Sociale

Ce schéma, partagé avec la Fédération des Centres Sociaux des 2 Savoie et les structures AVS, est un document de référence pour définir une feuille de route précise de l'AVS en Savoie.

Ainsi, cette thématique est abordée de manière transverse dans le SDSF 2022-2024. Il s'agira néanmoins de garder en mémoire la base solide du SDAVS pour élaborer les politiques locales et enjeux territoriaux en matière d'AVS.

# Le contexte territorial

## Éléments de contexte en lien avec la crise sanitaire COVID-19

Les travaux de réécriture du SDSF ont été engagés en 2020, malheureusement stoppés en mars au début de la crise sanitaire COVID-19. L'année 2020 a nécessité de s'adapter au contexte mouvant du besoin des familles. Chaque institution partie prenante du SDSF a déployé des dispositifs spécifiques, a adapté ceux déjà existants, et a mis en place des plans exceptionnels.



L'Etat via la DDETSPP a par exemple organisé des audioconférences régulières pendant la crise sanitaire COVID 2020 dans le cadre de son rôle d'assembler des politiques locales en matière d'enfance et de familles (gestes barrières, masques, réouverture des structures, prises en charge des enfants de parents prioritaires...).

La Caf de la Savoie a pour sa part déployé des mesures exceptionnelles « aides COVID » pour les établissements d'accueil du jeune enfant via un volet financier fort, le Plan rebond s'élevant à 200 millions d'euros. Le Plan mercredi a relancé la politique Enfance-Jeunesse. Les structures enfance, jeunesse et Animation de la Vie Sociale ont également été soutenues. Pour faciliter les départs en vacances des familles, une opération exceptionnelle en partenariat avec le Département, Savoie Mont Blanc et l'Agence nationale des chèques vacances s'est déployée afin de pouvoir répondre aux besoins des familles à la suite du premier confinement. D'autres dispositifs ont été orientés vers les loisirs de proximité en lien avec la FCS2S. La Parentalité s'est adaptée pour faciliter l'accompagnement à la scolarité à distance et le REAAP s'est ouvert à des projets spécifiques pour répondre aux besoins des familles.

Le Conseil Départemental a accompagné les familles via les professionnels de la PMI pour des visites à domicile par exemple, ou encore a effectué des permanences téléphoniques pour répondre aux inquiétudes des parents et des professionnels. Des liens avec la CAF ont également permis de transmettre les informations relatives aux mesures exceptionnelles d'aides financières qui étaient un sujet d'inquiétude légitime pour ces professionnels.

La MSA a versé des aides exceptionnelles aux familles ressortissantes agricoles à hauteur de 430 000 euros pour plus de 1 000 familles. Également la mise en œuvre d'opérations paniers solidaires dans une logique de double solidarité pour les familles les plus démunies et les exploitants en manque de débouchés.

Le contexte vécu a permis de continuer à développer le partenariat déjà en place, en partageant de l'information, en soutenant les familles dans les champs de compétences respectifs des uns et des autres. Cela a mis en synergie nos institutions. Le travail multi-partenarial réalisé jusqu'ici est à saluer.

### **La temporalité de réécriture du SDSF 2022-2024**



Le chantier de réécriture du SDSF a donc repris dès janvier 2021, avec la mobilisation de tous.

L'année 2021 a été une année de prolongation du plan d'actions en lien avec le SDSF 2016-2020.

Cette réécriture permet d'intégrer le SDAVS au SDSF, et d'intégrer les axes en lien avec la politique de l'Enfance et de la Jeunesse.

La signature du nouveau Schéma est programmée pour le printemps 2022.

### **Les objectifs du SDSF 2022-2024 de la Savoie**

Le SDSF 2016-2020 arrivant à terme, il sera renouvelé sur l'année 2021 par un avenant d'un an, nous laissant ainsi le temps de sa réécriture.



Les objectifs de la réécriture d'un nouveau SDSF pour la temporalité 2022-2024 sont d'aborder l'ensemble des thématiques : Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, Parentalité, Animation de la Vie Sociale ; en gardant à la fois leur propre essence, en leur donnant du sens et en arrivant à les approcher d'une manière transversale au travers d'axes et d'enjeux croisés.

C'est une démarche concertée et coconstruite avec le concours de l'ensemble des partenaires institutionnels engagés autour de ces politiques publiques.

Il est important de bâtir un document clair, précis et complet, qui est décliné par fiches actions détaillées pouvant être évaluées et permettant d'en mesurer et apprécier les impacts.

## Gouvernance



### **Comité Départemental des Services aux Familles**

Objectif : Valider le bilan N et les perspectives du schéma

- Réunion une fois par an en fin d'année
  - 2021 : exceptionnellement 2 CDSF en Mars et en Septembre au regard des besoins
- Institutions présentes : DDETSPP, CAF73, CD73 (PMI et EJJ), MSA, UDAF, Education Nationale, Pôle emploi, FCS2S, PJJ, UDAF, Mission Locale Jeune, Association des Maires de France et des Présidents d'intercommunalité



### **Comité TECHnique**

Objectif : Travailler sur les axes du schéma, mettre en place et suivre les fiches action, réalisation du bilan et de l'évaluation

- Réunion une fois tous les mois
  - 2021 : une rencontre tous les mois pour travailler en concertation sur la rédaction du SDSF
- Institutions présentes : DDETSPP, Education Nationale, CAF73, CD73 (PMI), MSA, UDAF, FCS2S, UDAF



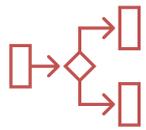
### **Groupes de travail**

Objectif : Travailler sur les fiches actions du schéma, évaluation et bilan des fiches actions

- Réunion régulière
- Institutions et structures présentes : en fonction des fiches actions
  - Conseil départemental jeunesse
  - IREPS (Andréa Michel)

Les groupes de travail seront définis une fois que les axes transversaux seront finalisés. L'idée sera de se servir des groupes déjà existants pour capitaliser et ne pas dénombrer des réunions avec les mêmes acteurs à différents moments. Proposition de créer des groupes de travail par thématiques.

## Méthodologie



Les axes et les objectifs stratégiques sur la page suivante sont les résultats du croisement des politiques nationales et départementales de l'ensemble des partenaires institutionnels.

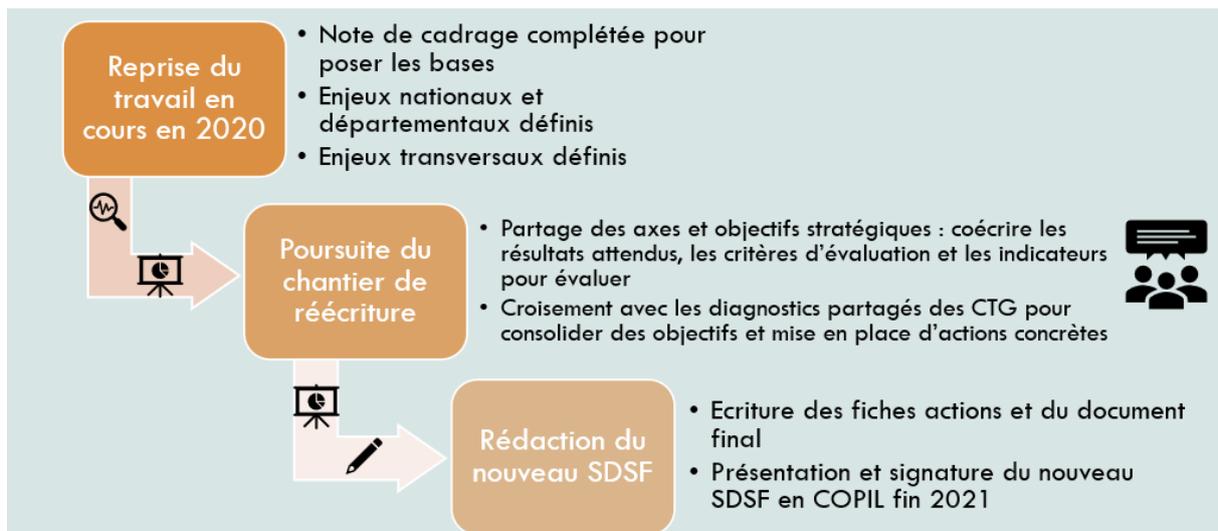
L'enjeu a été de compléter l'outil « arbre à objectifs » ci-dessous par toutes les institutions et de croiser les retours de tous.

En termes de diagnostic partagé, il était initialement prévu de mutualiser ceux des CTG (Conventions Territoriales Globales). Pour des raisons de faisabilité technique et de temporalité, le choix a dû être réajusté et nous sommes repartis d'éléments bruts CAF et d'autres partenaires pour générer des données de base d'écriture du nouveau Schéma. Ces données viennent :

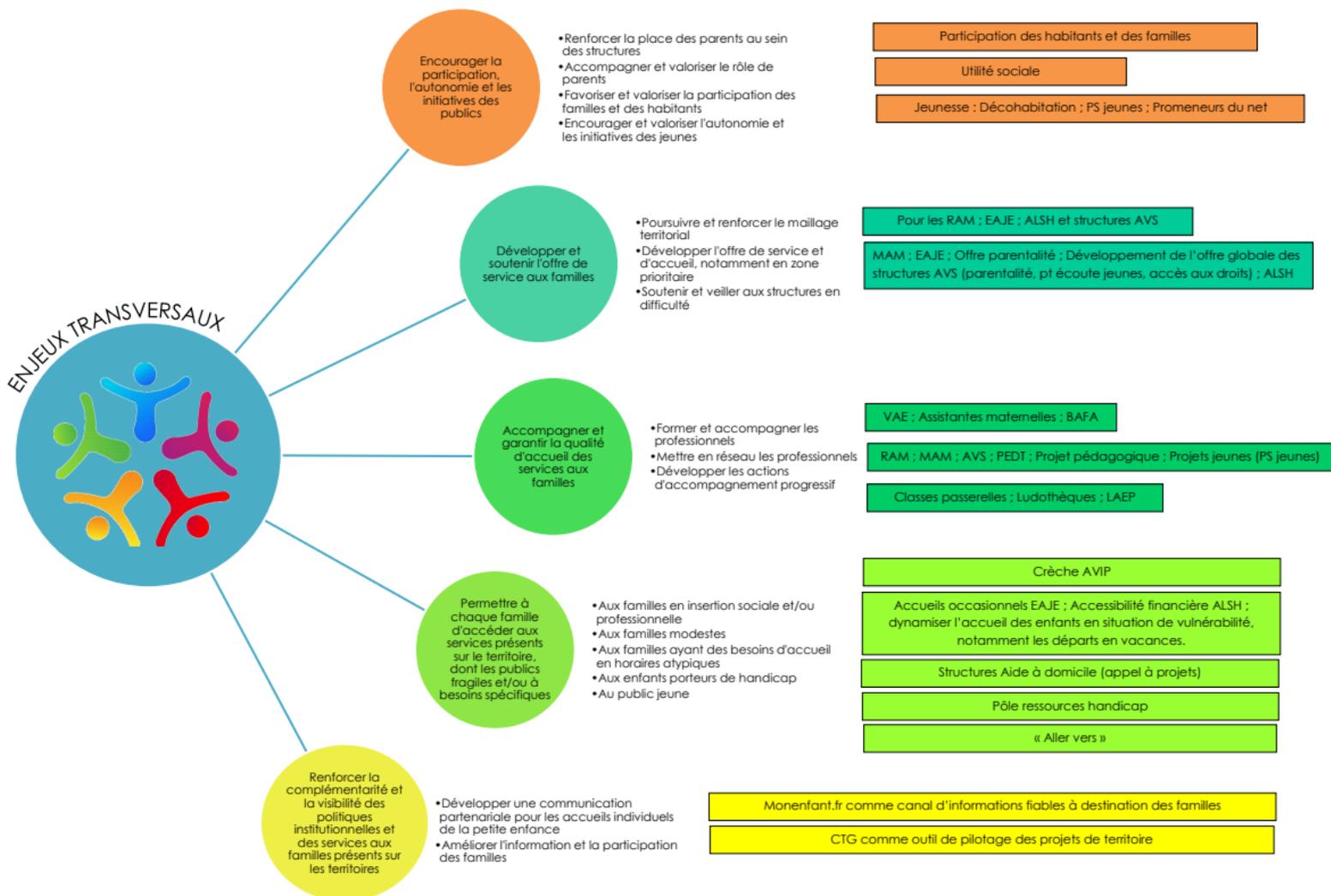
- Consolider nos objectifs transversaux du SDSF, voir les prioriser ;
- Mettre en place des actions concrètes en lien avec les besoins et les attentes du territoire.

Il est à noter que le diagnostic qui va suivre est davantage un 'point de départ' de données froides que l'on pourra agrémenter au fil du temps avec les futurs éléments que nous pourrions recueillir.

Les axes du Schéma ont été travaillés sous forme de « fiches actions » afin d'avoir une bonne lisibilité des éléments et de pouvoir les compléter et les évaluer au fil de l'eau.



Les bases suivantes ont été posées en 2020, donnant ainsi le canevas des 5 axes transversaux à assier par le biais d'un diagnostic et à détailler pour donner lieu à la rédaction des fiches actions.



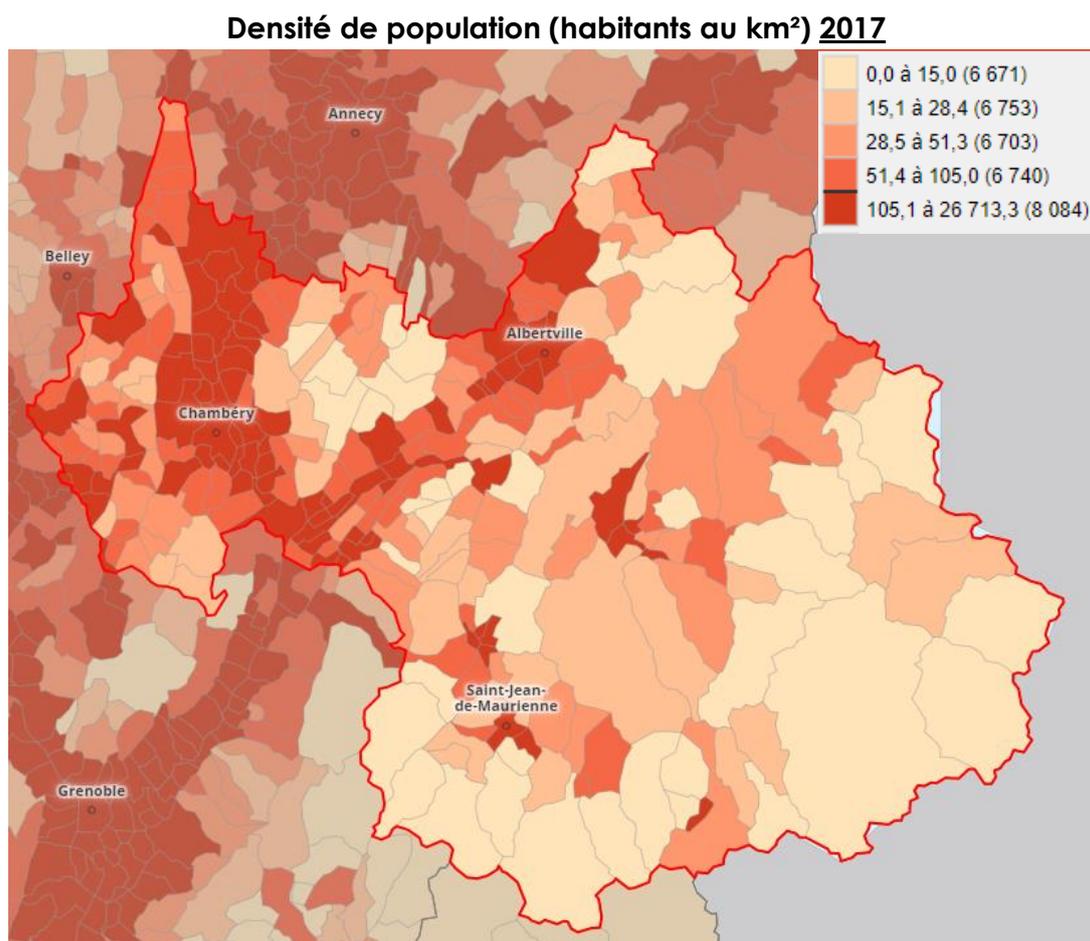
**DIAGNOSTIC PARTAGE**



**ACTIONS**

# Démographie et natalité

Afin de poser le cadre de notre territoire et des familles qui l'investissent, voici les données démographiques principales qui nous renseignent sur les habitants et les allocataires :



[https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/outils/cartographie-interactive/#tm\\_serie1](https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/outils/cartographie-interactive/#tm_serie1)

<b>Population</b>	433 724 hab. (2018)
<b>Densité</b>	72 hab./km <sup>2</sup>

Les grands pôles de densité de population sont Chambéry et ses communes limitrophes, ainsi qu'Albertville.

### CHAMBERY :

Population municipale	58 833 hab. (2018 ▲)
Densité	2 803 hab./km <sup>2</sup>
Population agglomération	191 924 hab. (2018)

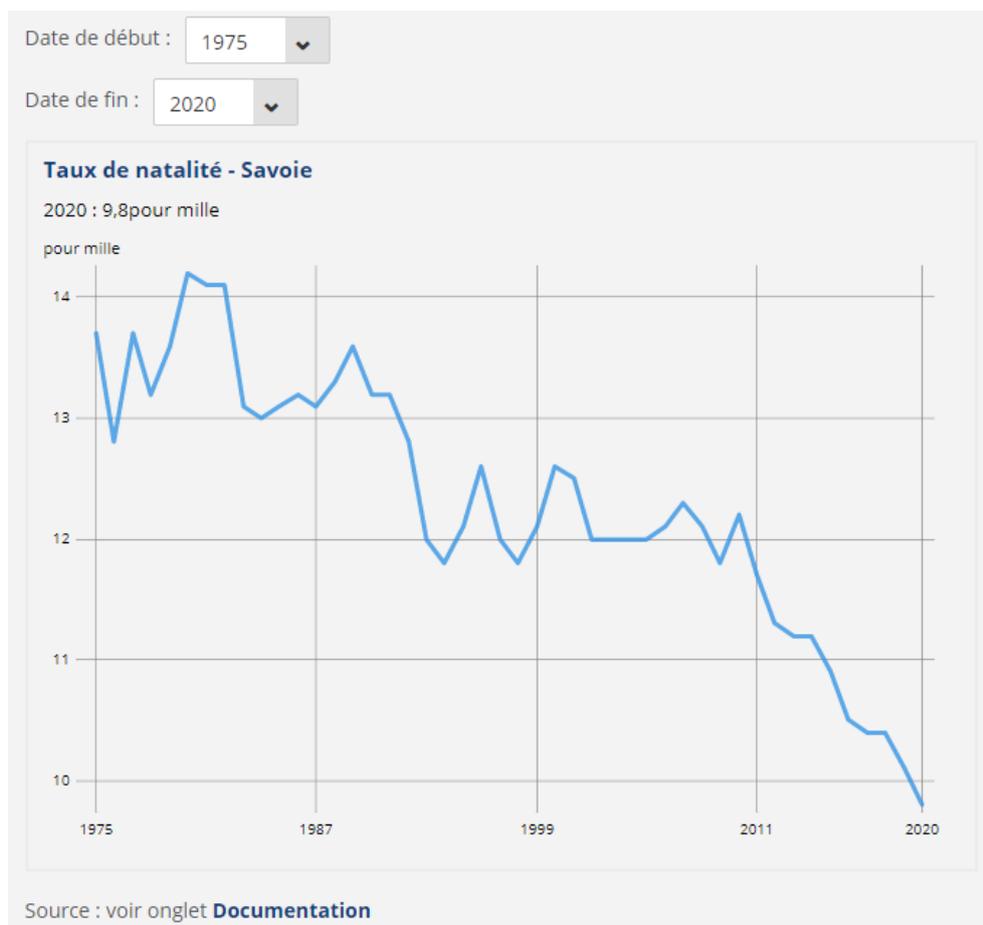
### ALBERTVILLE :

Population municipale	19 214 hab. (2018 ▲)
Densité	1 095 hab./km <sup>2</sup>
Population agglomération	40 489 hab. (2017)

Le département de la Savoie est le second plus montagneux de France, avec près de 90 % de son territoire situé en zone de montagne.

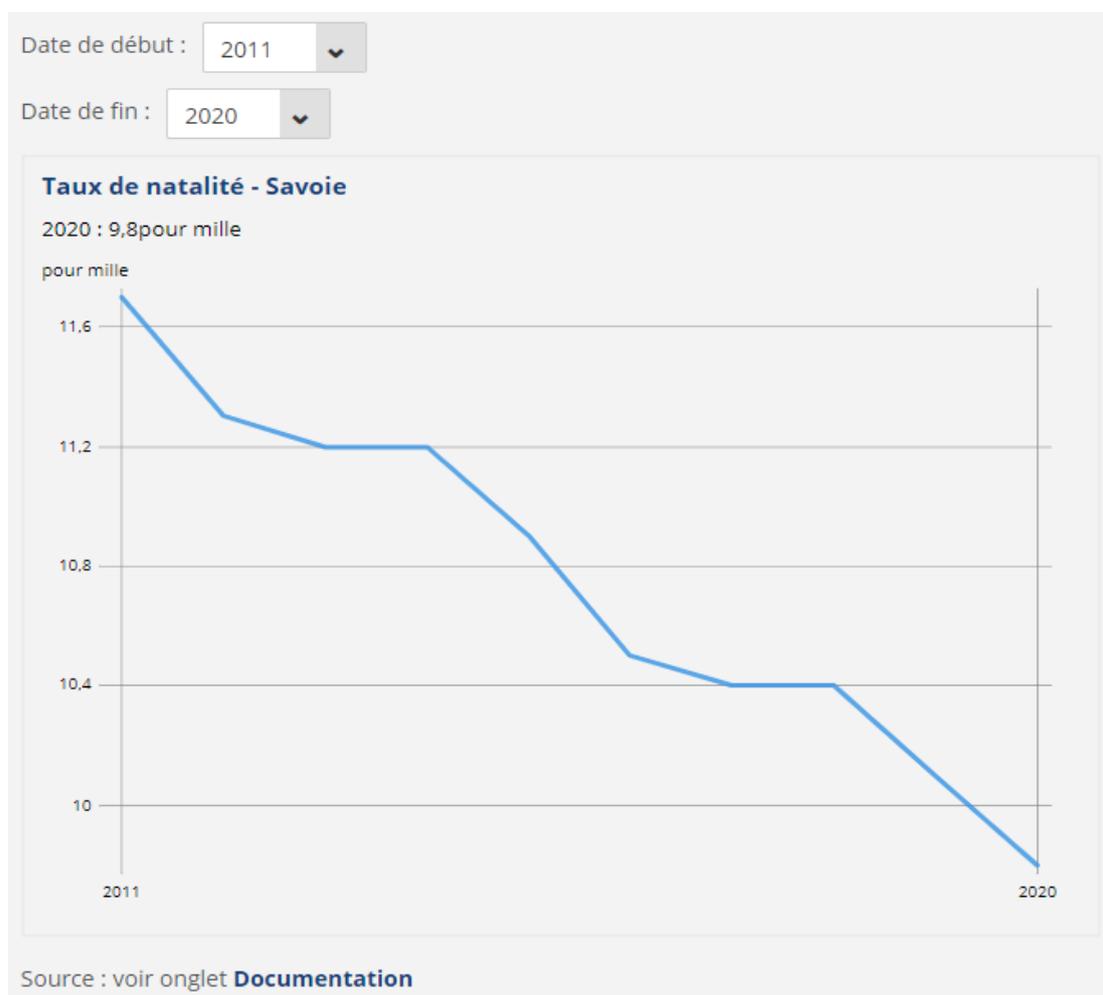


L'évolution du taux de natalité sur le territoire sur une période de 45 ans :

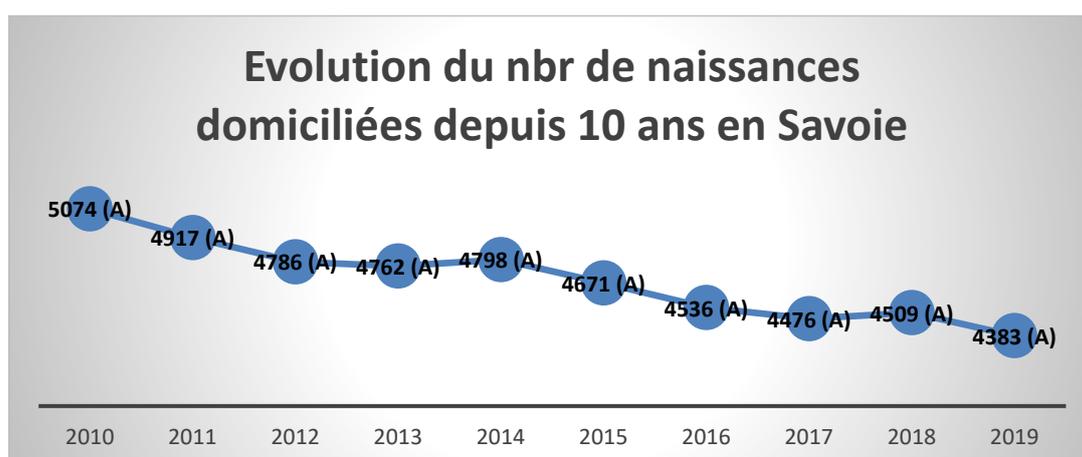


[Série 001747944 Taux de natalité - Savoie | Insee](#)

Avec un zoom sur des 10 dernières années, la baisse de la natalité en Savoie n'est pas négligeable : de 11,7 pour mille en 2011 à 9,4 pour mille en 2020.



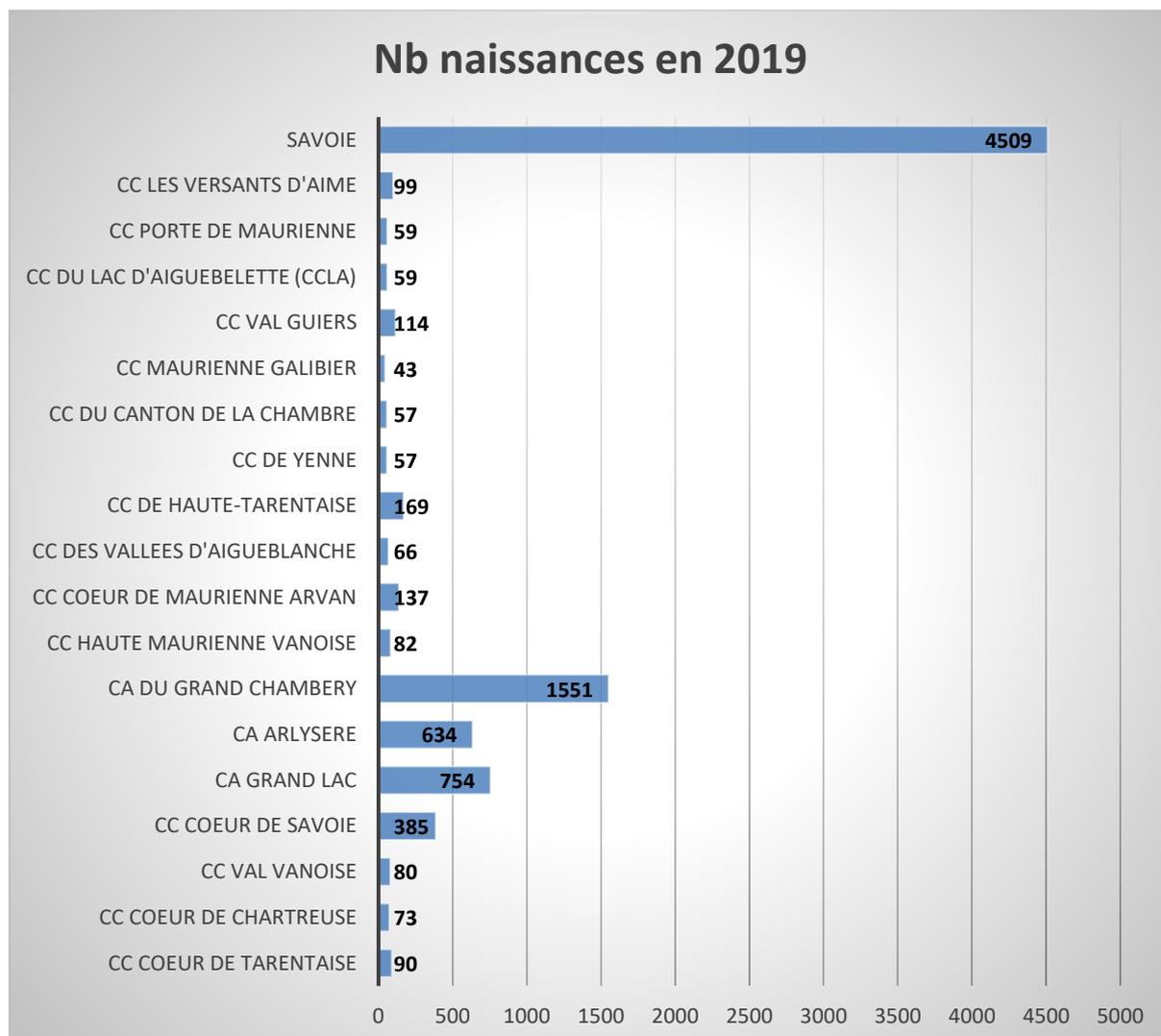
[Série 001747944 Taux de natalité – Savoie | Insee](#)



[Série 000868185 Naissances domiciliées par département – Savoie | Insee 2020](#)

Nous pouvons compter 5 071 naissances domiciliées en 2010 contre **4 383 en 2019**.

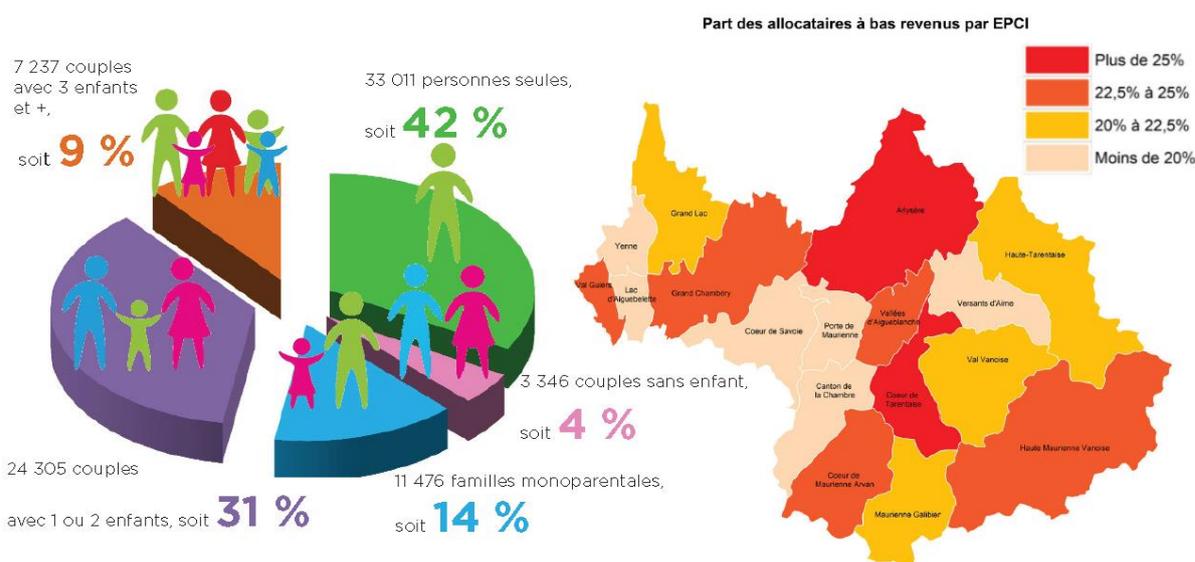
Voici la répartition par EPCI des naissances en 2019 recensées par la CAF de la Savoie :



# Allocataires et compositions familiales

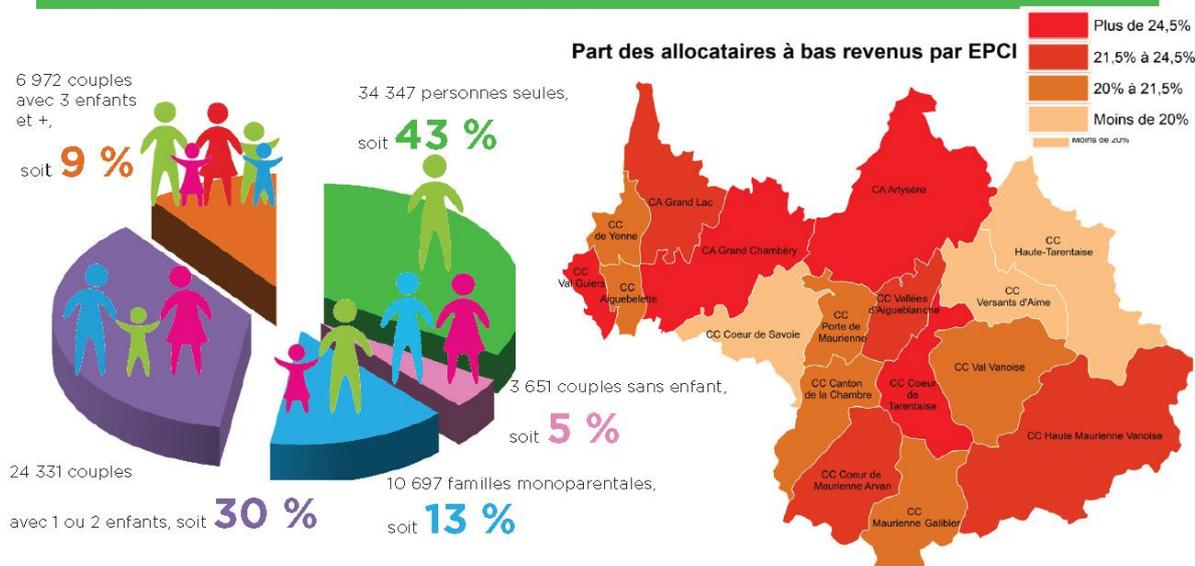
En **2019**, la CAF de la Savoie compte **79 529 allocataires** (+ 7,9% par rapport à 2018).

## La Savoie : contexte socio-économique

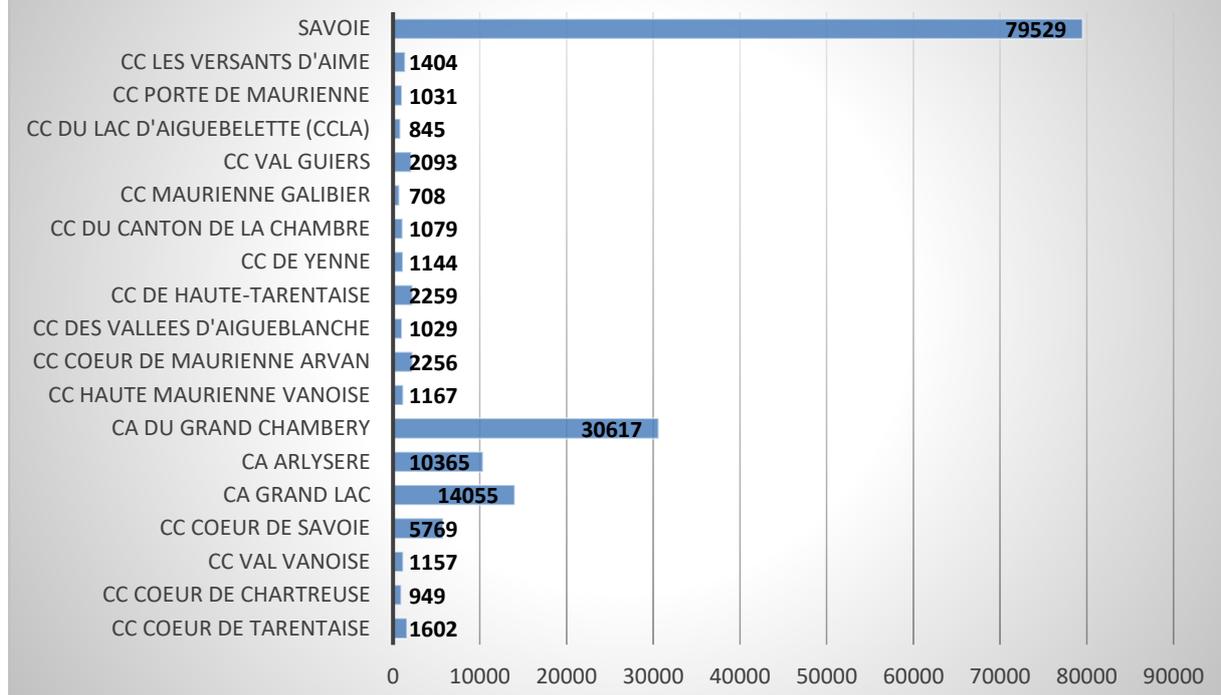


En **2020**, la CAF de la Savoie compte **79 998 allocataires** (+ 0,6% par rapport à 2019).

## La Savoie : contexte socio-économique



## La répartition des allocataires



Grand Chambéry centralise à lui seul plus d'1/3 des allocataires Savoyards, suivi par Grand Lac et Arlysère.

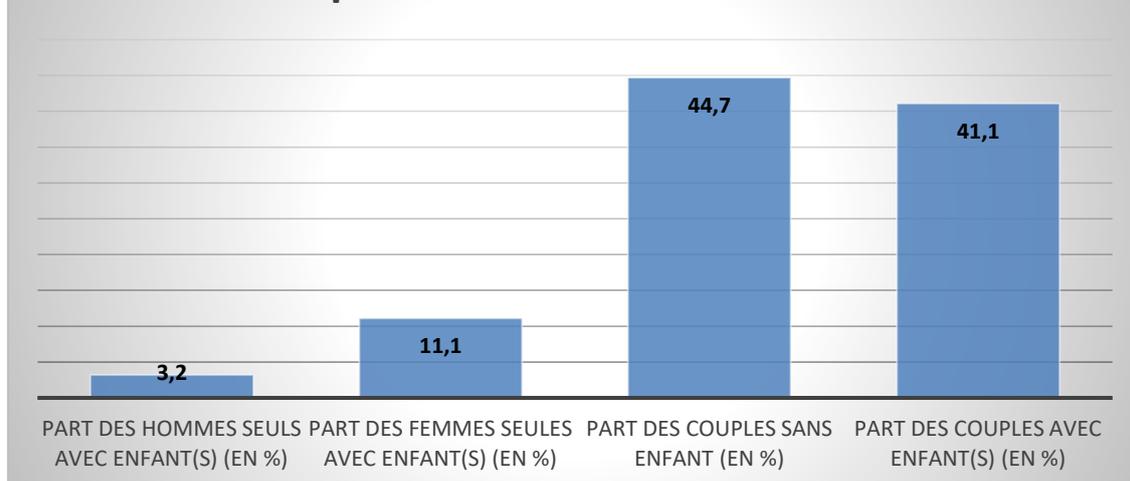


Sur **121 581 familles recensées en 2018 en Savoie**, voici le détail de leurs compositions.

Il est à noter que près de la moitié sont des couples sans enfants, contre 41% de couples avec enfant.s.

Les femmes seules avec enfants représentent 11% des familles, contre 3% de part d'hommes seuls avec enfant.s.

## Composition des familles en 2018

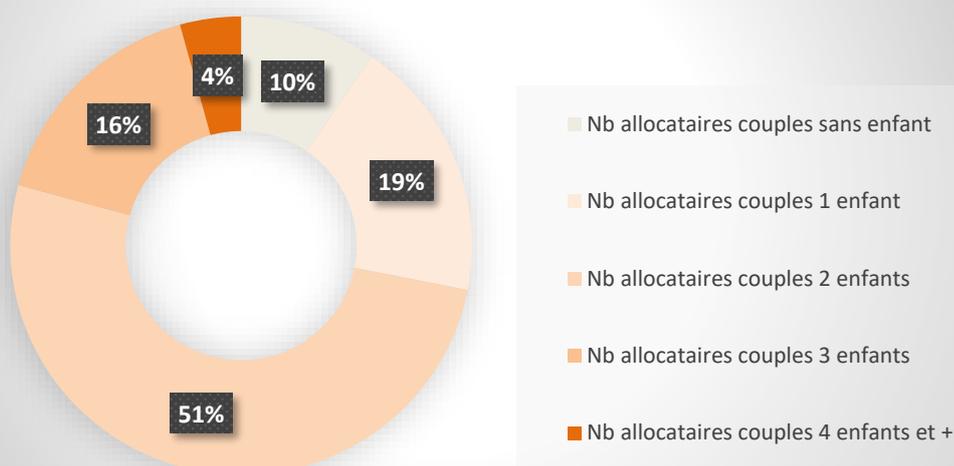


Source : Insee, RP2018 exploitation complémentaire



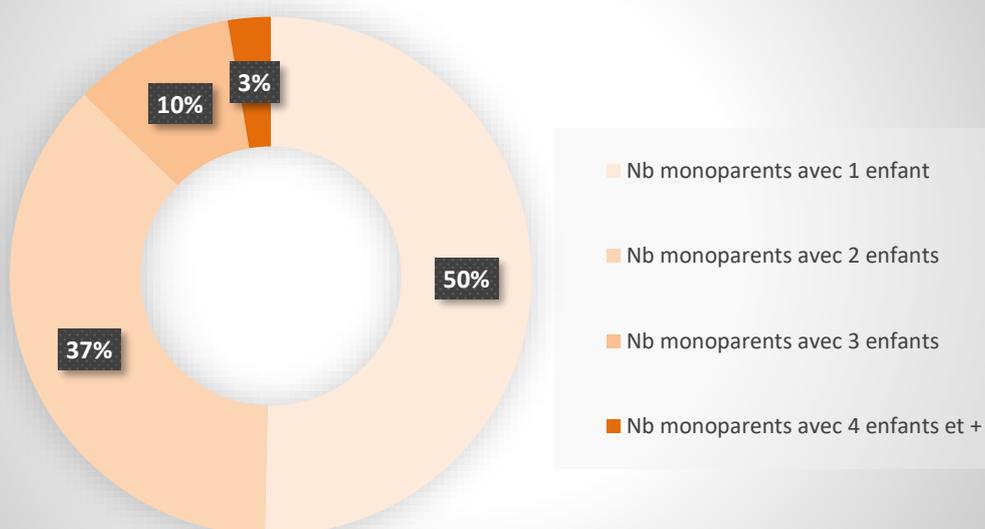
Sur **34 888 allocataires en couples en 2019**, plus de la moitié ont **2 enfants**. 20% en ont 1 seul, 16% en ont 3, 10% n'en n'ont pas et 4% ont 4 enfants.

### Nbr d'enfant pour allocataires en couples en 2019

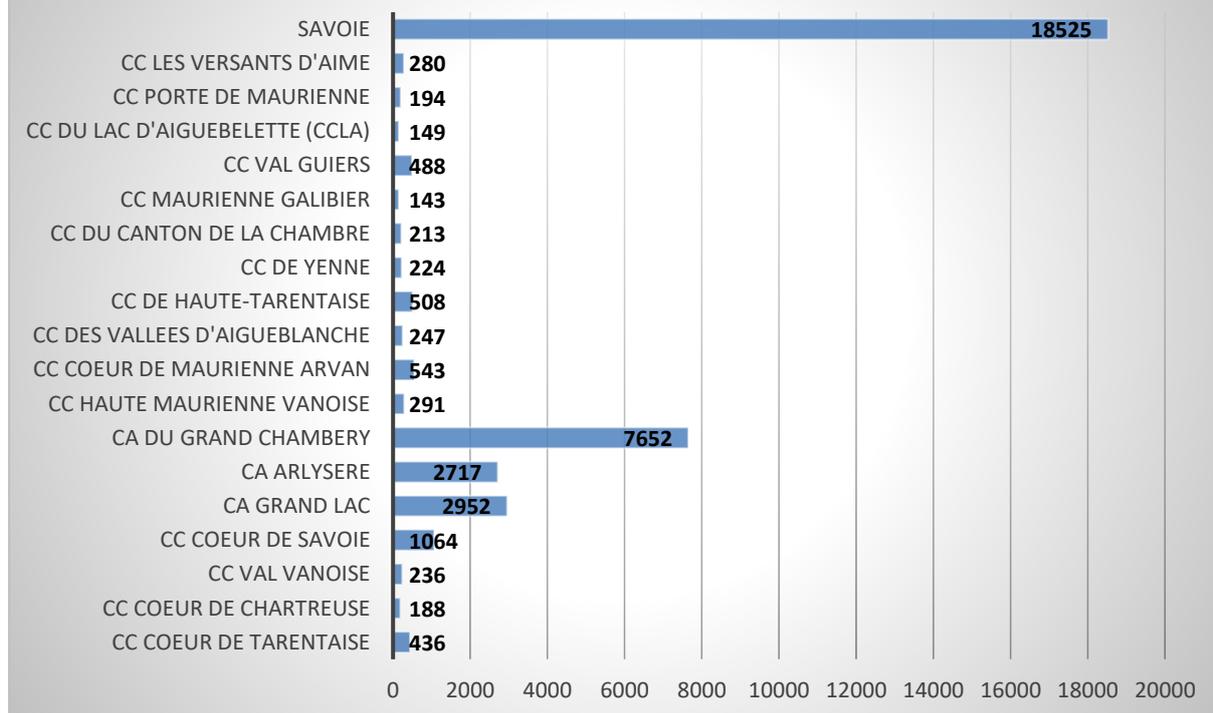


Sur **11 476 monoparents en Savoie en 2019**, la moitié d'entre eux ont 1 enfant et l'autre moitié à 2 enfants et plus :

### Nbr d'enfant pour les monoparents en 2019



## Nbr allocataires bas revenus en 2019



Le seuil des bas revenus de référence est calculé par l'Insee qui l'établit à 60 % du revenu disponible médian par unité de consommation, avant impôt, de la population enquêtée lors de l'Enquête Revenus Fiscaux et Sociaux (ERFS) (hors les personnes de 65 ans ou plus).

À titre indicatif, un couple ayant deux enfants de moins de 14 ans est à bas revenus si ses ressources mensuelles sont inférieures à 2 159 euros ; si les deux enfants ont plus de 14 ans, les ressources mensuelles sont inférieures à 2 570 euros.

[Les sources statistiques de la CAF et la mesure des « bas-revenus » – Précarité logement 92 \(precaritelogement92.fr\)](#)

En synthèse, voici les **données 2020** :

**437 711** habitants (source INSEE)

taux de natalité : 9,8 ‰\* / **4 421** naissances  
(\* rapport entre le nombre annuel de naissances et la population totale moyenne de l'année)  
taux de chômage : 7,0 % (au 3<sup>ème</sup> trimestre 2020)

**198 830** personnes bénéficient directement ou indirectement des prestations (allocataire, conjoint, enfants, personne à charge)

**45 %** de la population savoyarde est couverte par l'action de la Caf

**11 984** enfants âgés de moins de 3 ans

**12 511** enfants âgés de 3 à 5 ans

**54 889** enfants âgés de 6 à 18 ans

**35 984** allocataires, soit **45 %** des allocataires, ont un quotient familial (QF) inférieur à 660 €

**42 000** allocataires ont au moins un enfant à charge, dont **9 210** allocataires avec QF inférieur à 660 € et avec au moins un enfant à charge (soit **11,5 %** des allocataires)

**19 237** allocataires (soit **24 %** des allocataires de Savoie) sont considérés comme « fragiles ou à bas revenus » (voir carte ci-dessus)

# Les diagnostics par thématique

Nous sommes donc repartis des chiffres bruts CAF pour formaliser un début de diagnostic par thématique.

## Petite Enfance

### Petite Enfance

**69 millions d'euros** versés pour la PAJE (prestation d'accueil du jeune enfant) pour **12 472** bénéficiaires.

**2 452** places de crèches

**31** contrats enfance jeunesse - volet petite enfance

**5,5 millions d'euros** de prestation de service CEJ petite enfance

#### **102** Etablissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)

**10,3 millions d'euros** de prestation de service unique.

**323 440 euros** au titre du Plan d'Investissement pour l'accueil du jeune enfant

**500 000 euros** de prêts complémentaires sans intérêt

**9** structures ont bénéficié de **257 992 euros** sur fonds de modernisation des EAJE, pour leur rénovation afin d'éviter la fermeture de place et/ou d'équipement, ou pour leur informatisation

**16** structures ont bénéficié de **15 070 euros** de bonus inclusion handicap

**7** structures ont bénéficié de **110 700 euros** de bonus mixité sociale

**Près de 4 millions d'euros** au titre des aides exceptionnelles Covid 19 pour les EAJE PSU

**258 450 euros** au titre des aides exceptionnelles Covid 19 pour les micro crèches Paje

#### **35** Relais assistants maternels agréés (RAM)

**862 973 euros** de prestation de service RAM et de bonification « missions supplémentaires »

**11 100 euros** accordés pour **22** PAIAM (prime à l'installation des assistants maternels) dont 32 primes accordées en zone prioritaire (19 200 euros) et 17 primes en zone non prioritaire (5 100 euros)

**17 512 euros** de subvention de fonctionnement sur fonds publics et territoire accordés au CAMPS pour l'action de soutien aux EAJE afin de favoriser l'accueil d'enfants porteurs de handicap

**4 500 euros** de subvention de fonctionnement sur fonds propres accordés à Agir pour la petite enfance dans le cadre de la semaine de la Petite enfance

#### **18** Maisons d'assistants maternels

**22 089 euros**

**3 000 euros** de subvention de fonctionnement sur fonds propres pour l'aide au démarrage de la MAM de St Offenge

**2 452** places de crèches financées en Prestation de Service Unique

**102** équipements d'accueil du jeune enfant

**26** micro crèches Paje

**18** maisons d'assistants maternels

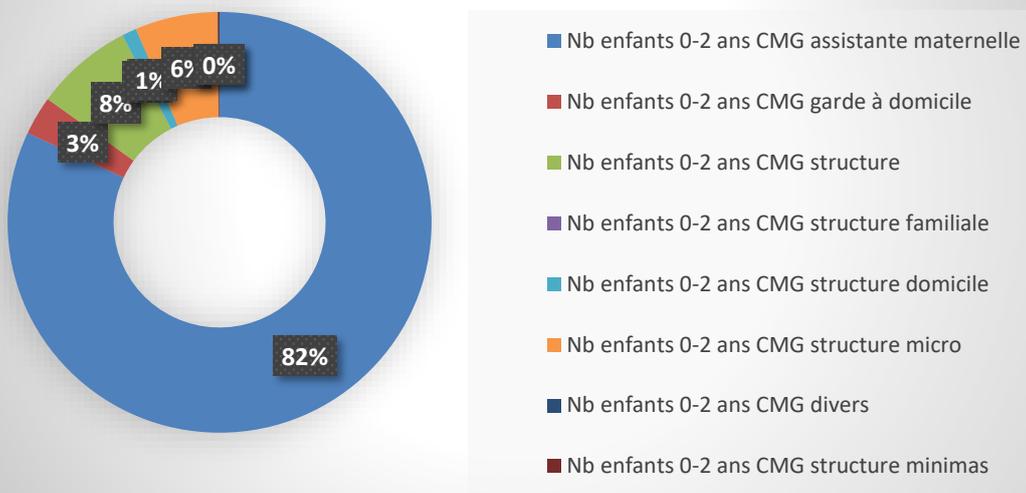
**35** relais assistants maternels

Sources : Rapport d'activité 2020



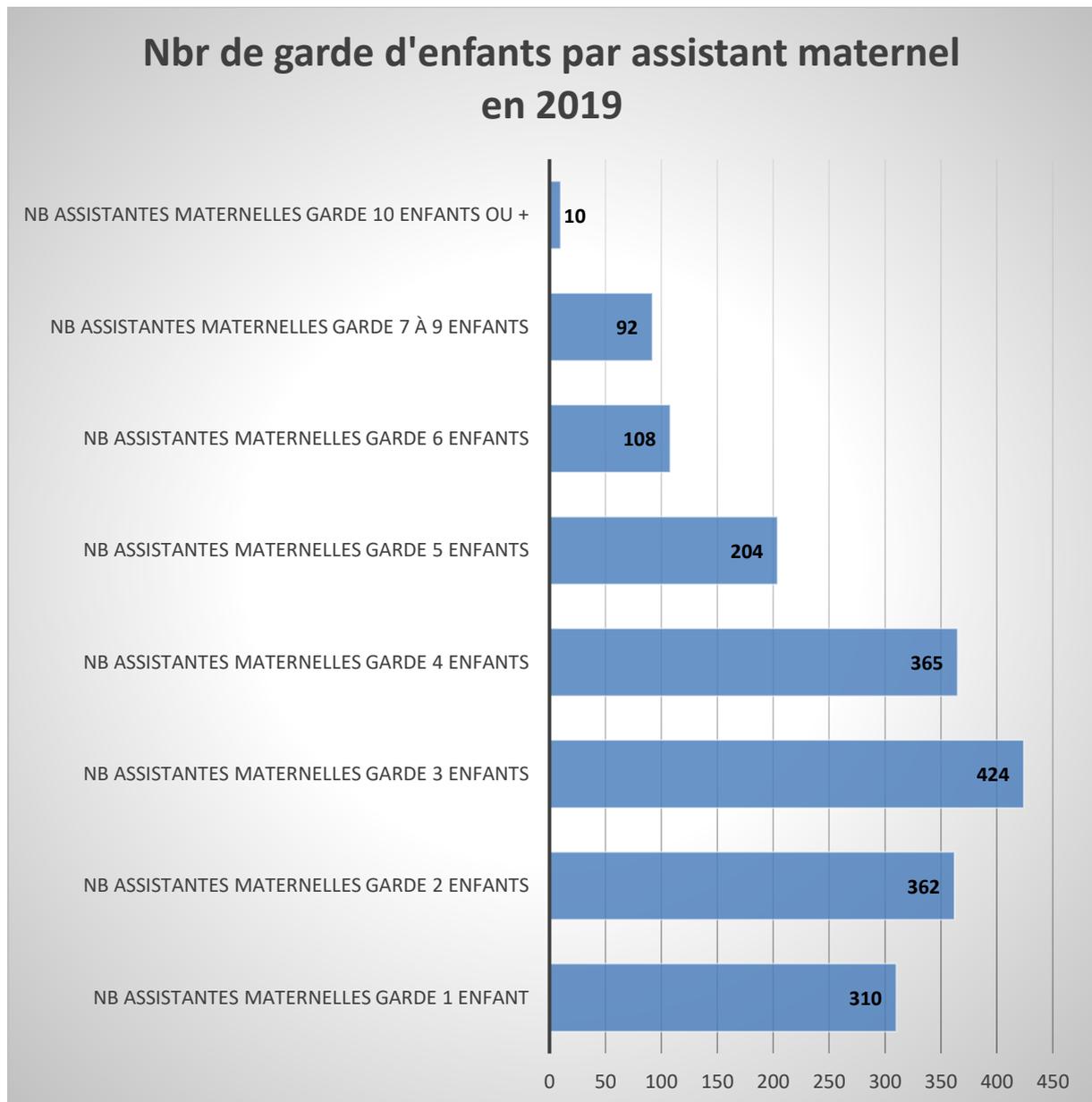
En termes de répartition des enfants de 0 à 2 ans en choix de mode de garde, il est à noter que **plus de 8 enfants sur 10 sont gardés par des assistants maternels.**

### Répartition des enfants de 0-2 ans en choix de mode de garde





Au total, ce sont **6 235 enfants gardés en 2019 par un assistant maternel.**

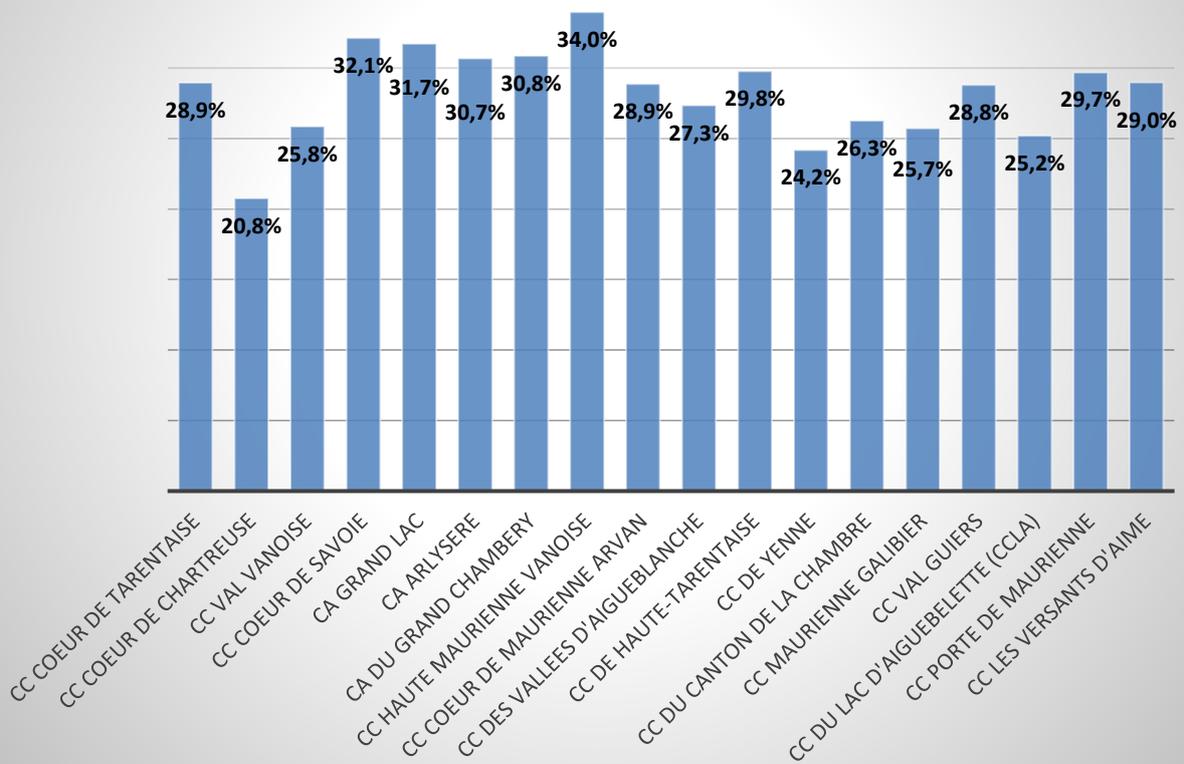


En 2021, nous pouvons compter 6 453 places pour 2 272 Assistants Maternels (données Département).



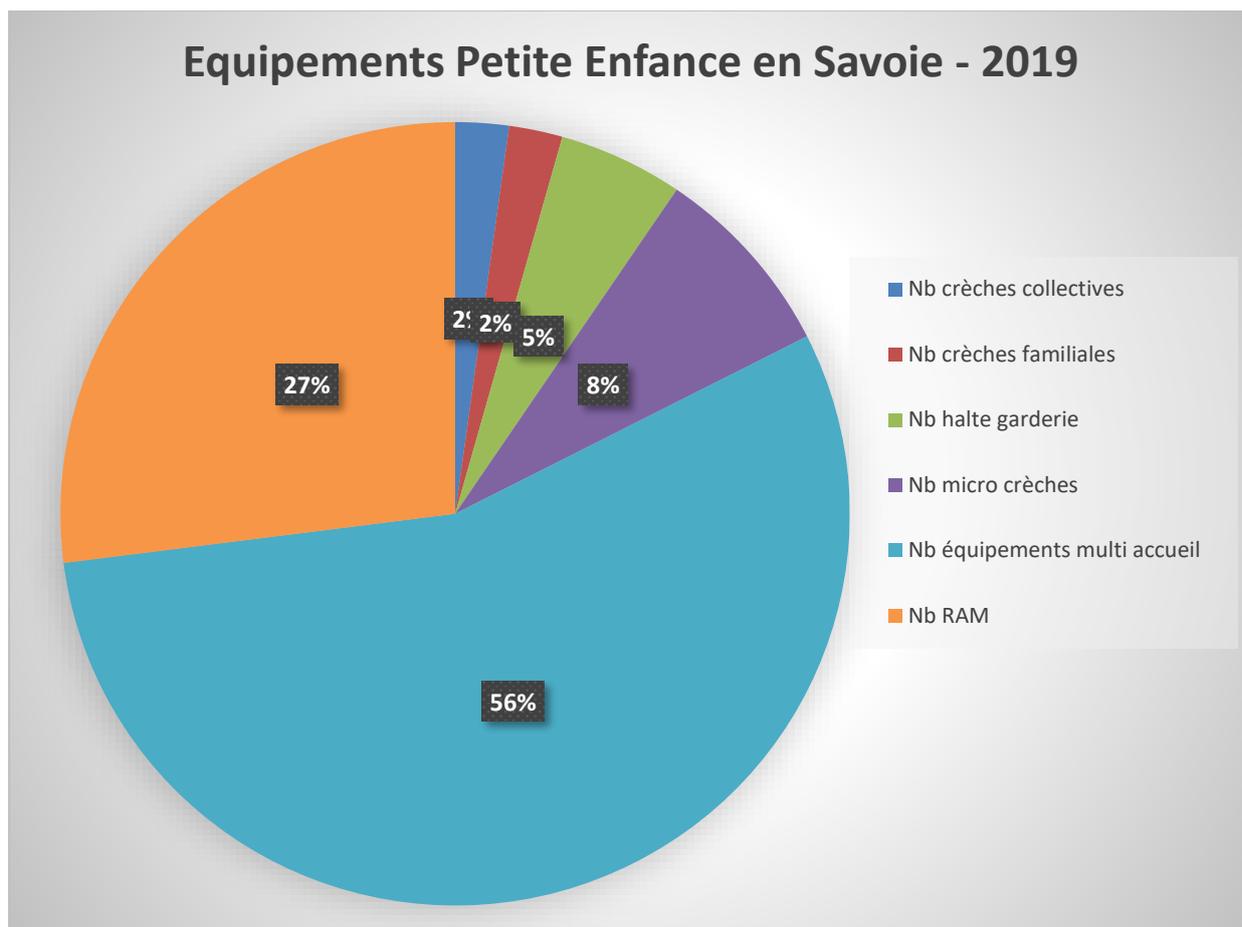
Le taux départemental d'assistant maternel pour 100 enfants est de 30,1%.

### Taux d'Assistant Maternel pour 100 enfants - 2019





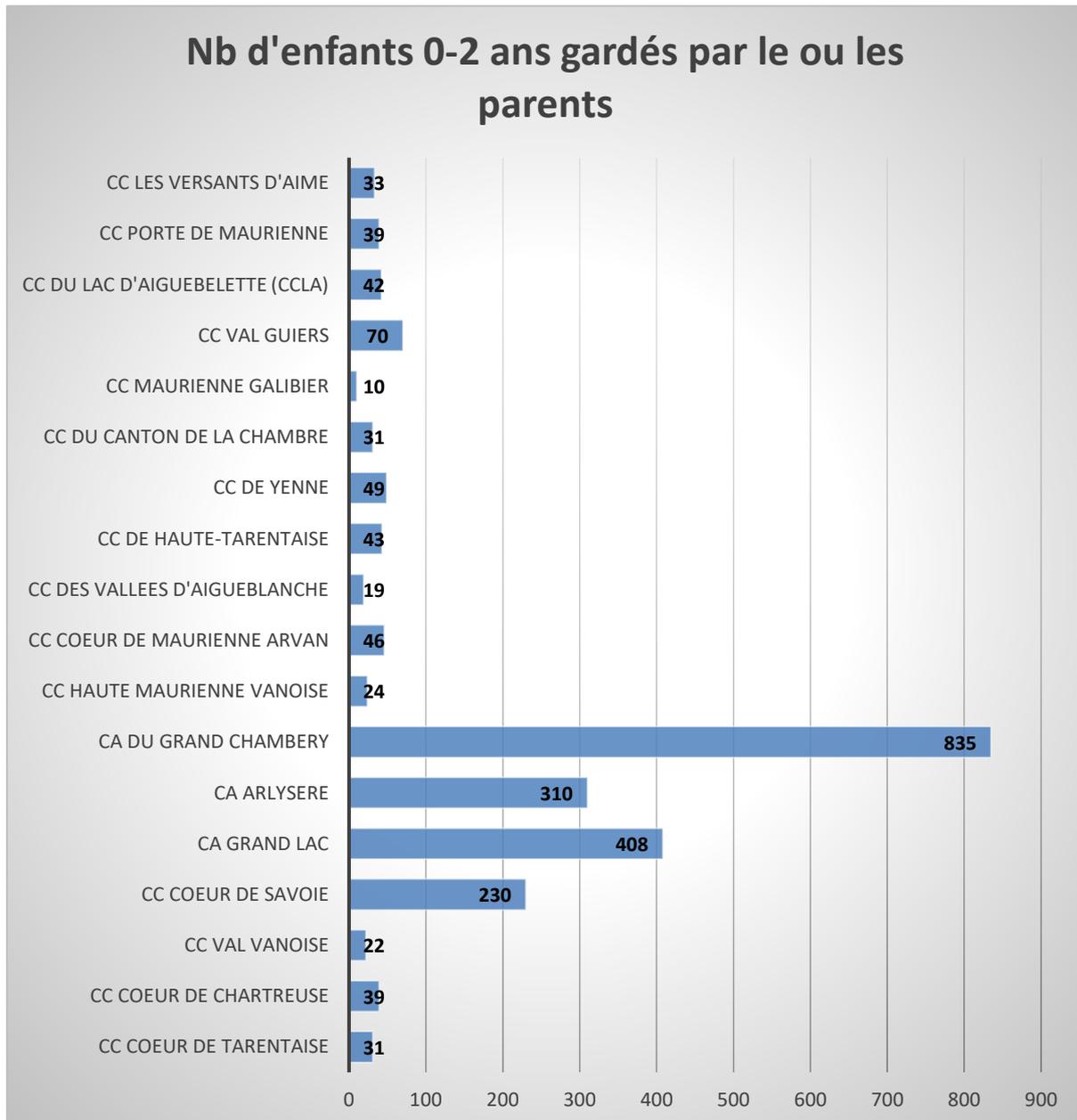
En 2019, **plus de la moitié des structures d'accueil du jeune enfant sont des multi accueils**. Ce sont ensuite des Relais Petite Enfance (nouveau sigle en remplacement des RAM) pour 27%, puis des micro-crèches pour 8%.





Sur 12 249 enfants d'allocataires de 0 à 2 ans, **2 281 d'entre eux sont gardés par le ou les parents en 2019.**

En voici la répartition par territoire :



# Enfance & Jeunesse

## Enfance-Jeunesse

**29** Contrats enfance jeunesse - volet jeunesse

**4 millions d'euros** de prestation de service CEJ jeunesse

**55** services d'accueils de loisirs sans hébergement extra-scolaire (ALSH)

**871 436 euros** de prestation de service ALSH extra-scolaire

**64** services d'accueils de loisirs sans hébergement péri-scolaire

**1,8 millions d'euros** de prestation de service ALSH péri-scolaire

**38** accueils Ados 12-17 ans financés à hauteur de **161 030 euros** de prestation de service ALSH

**9** services ALSH labellisés Plan Mercredi et

**22** Plan mercredi majoré

**32 146 euros** de bonification Plan Mercredi

**137 605 euros** de bonification Plan Mercredi Majoré

**6 050 euros** de subvention de fonctionnement sur fonds publics et territoire pour l'accompagnement à la mise en place d'un PEDT au Bourget du Lac

**23 653 euros** d'engagements ASRE (aide spécifique rythmes éducatifs) pour 4 structures

**2 900 euros** accordés en fonctionnement sur fonds publics et territoire jeunesse pour l'action intercommunale Urban Day organisé par Atout Jeunes

Inauguration de la Maison de l'Enfance à Albertville : la Maison de l'Enfance regroupe un Multi accueil de 50 places, la Crèche familiale, le Relais Assistantes Maternelles, un accueil de loisirs et un restaurant scolaire .

Aménagement d'une structure d'accueil, initialement touristique à Crest Voland dans le Val d'Arly, afin de permettre l'ouverture à l'année, en mode PSU, de 10 places à destination des enfants du territoire .

Aménagement de la micro crèche de la commune de Frontenex pour permettre la fourniture des couches et des repas.

Ré ouverture du Relais Assistantes Maternelles du Beaufortain

Mise en place d'un projet PS Jeunes sur la Commune d'Albertville

Dans le cadre du Plan de relance Plan Mercredi : achat de mobilier afin de permettre à la commune de Viminis la fourniture des repas aux enfants le mercredi.

Financement de l'accompagnement de la commune du Bourget du Lac pour la mise en place d'un PEDT et d'un plan Mercredi dans la perspective d'ouverture d'un accueil de loisirs périscolaire en 2021.

**7** projets Ados 11-17 ans et ID Jeunes 18-25

ans financés à hauteur de **16 355 euros** en subvention de fonctionnement sur fonds publics et territoire jeunesse

**8** Foyers de jeunes travailleurs (avec validation du projet socio-éducatif par la Caf)

**346 412 euros** de prestation de service socio-éducative

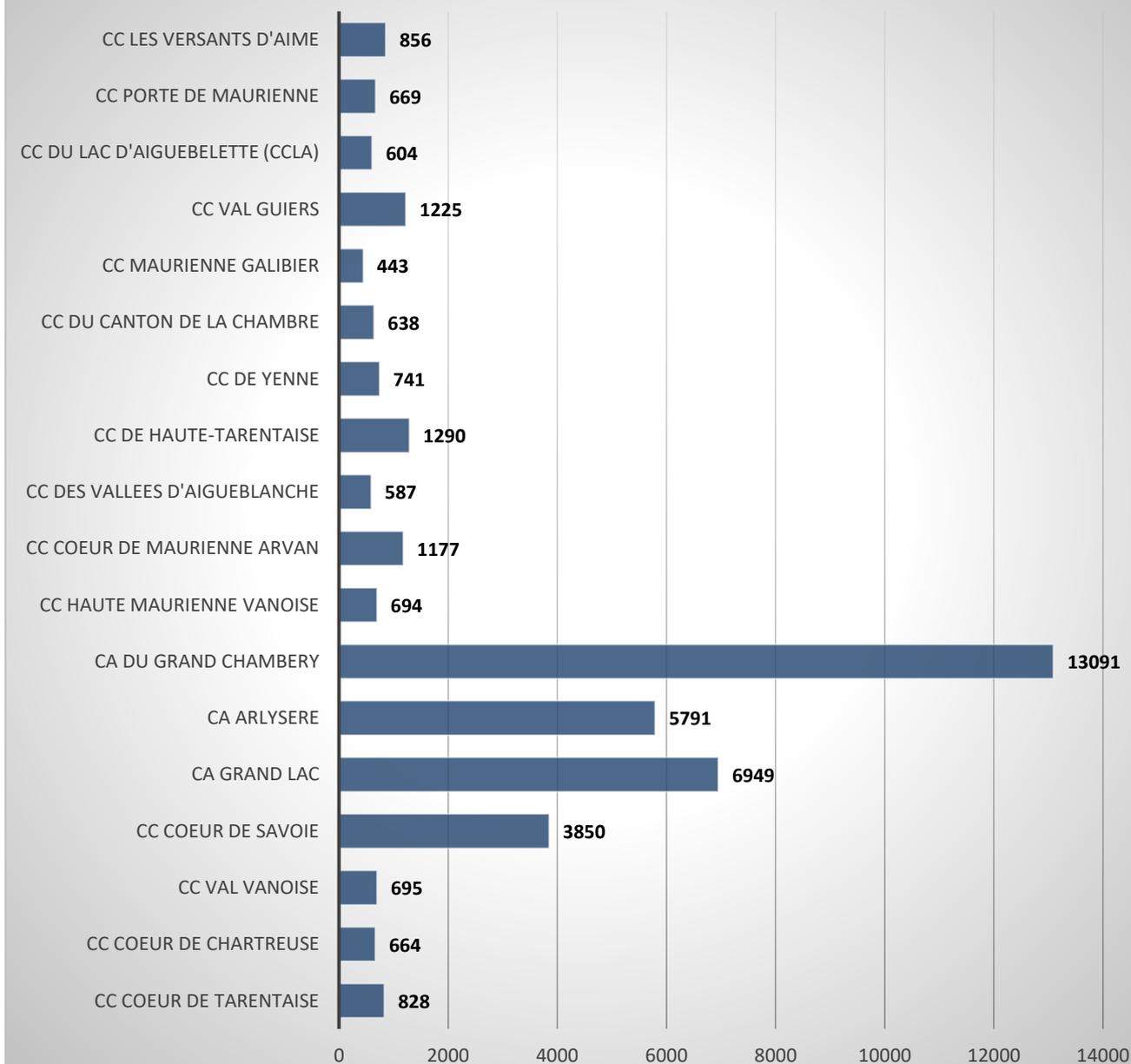
**10 800 euros** accordés en subvention de fonctionnement pour les actions inter-FJT.

**100 000 euros** accordés en subvention de fonctionnement à la Fédération des Oeuvres Laïques au titre d'une aide au démarrage suite à la reprise d'activité du FJT La Clairière (suite à la cession par la Caf en juillet 2019)

Source : Rapport d'Activité Caf 73 2020

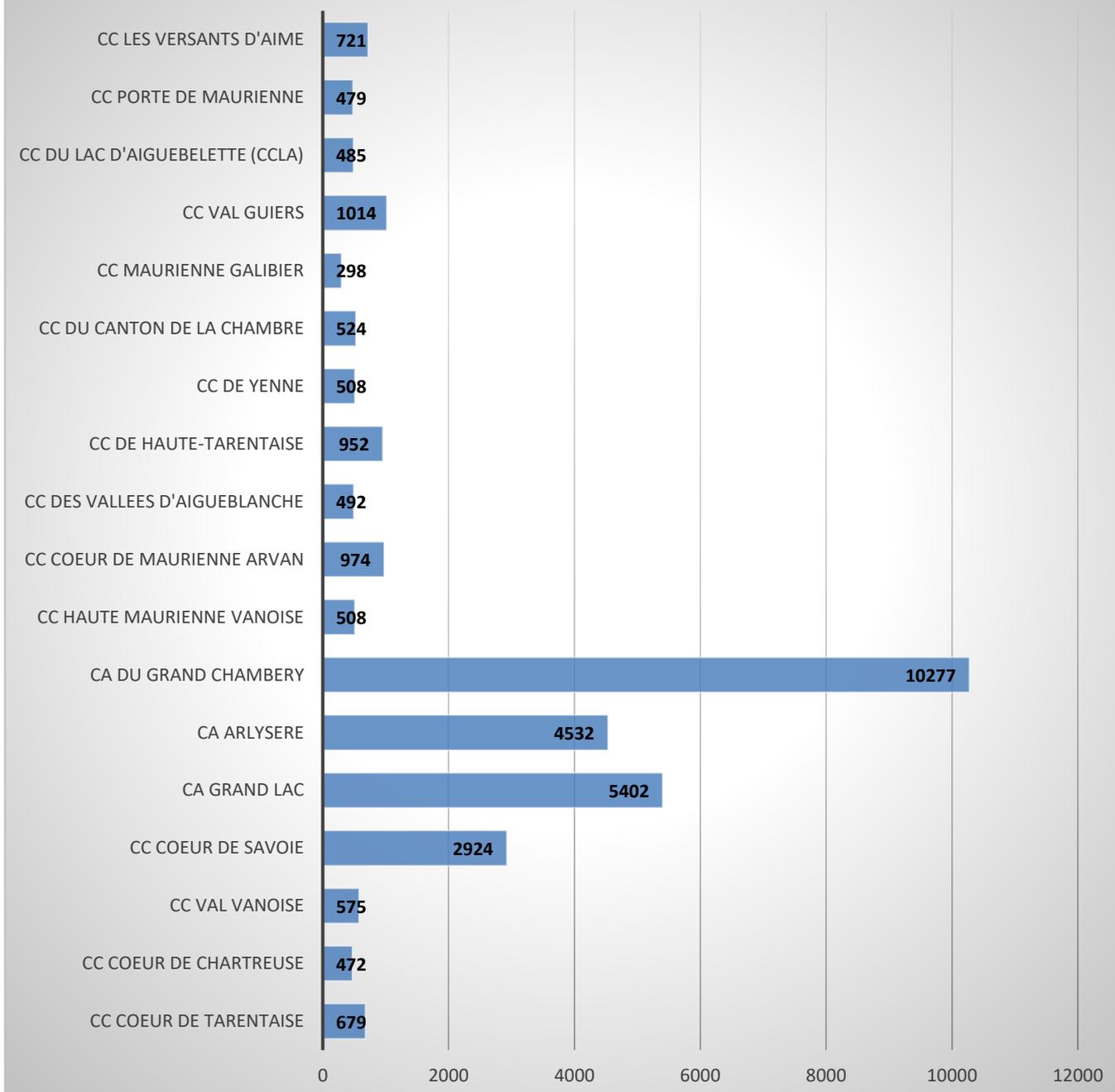
**En Savoie, 40 792 enfants de 3 à 11 ans** sont allocataires Caf et se répartissent ainsi sur le territoire :

### Nombre d'enfants allocataires 3-11 ans 2019



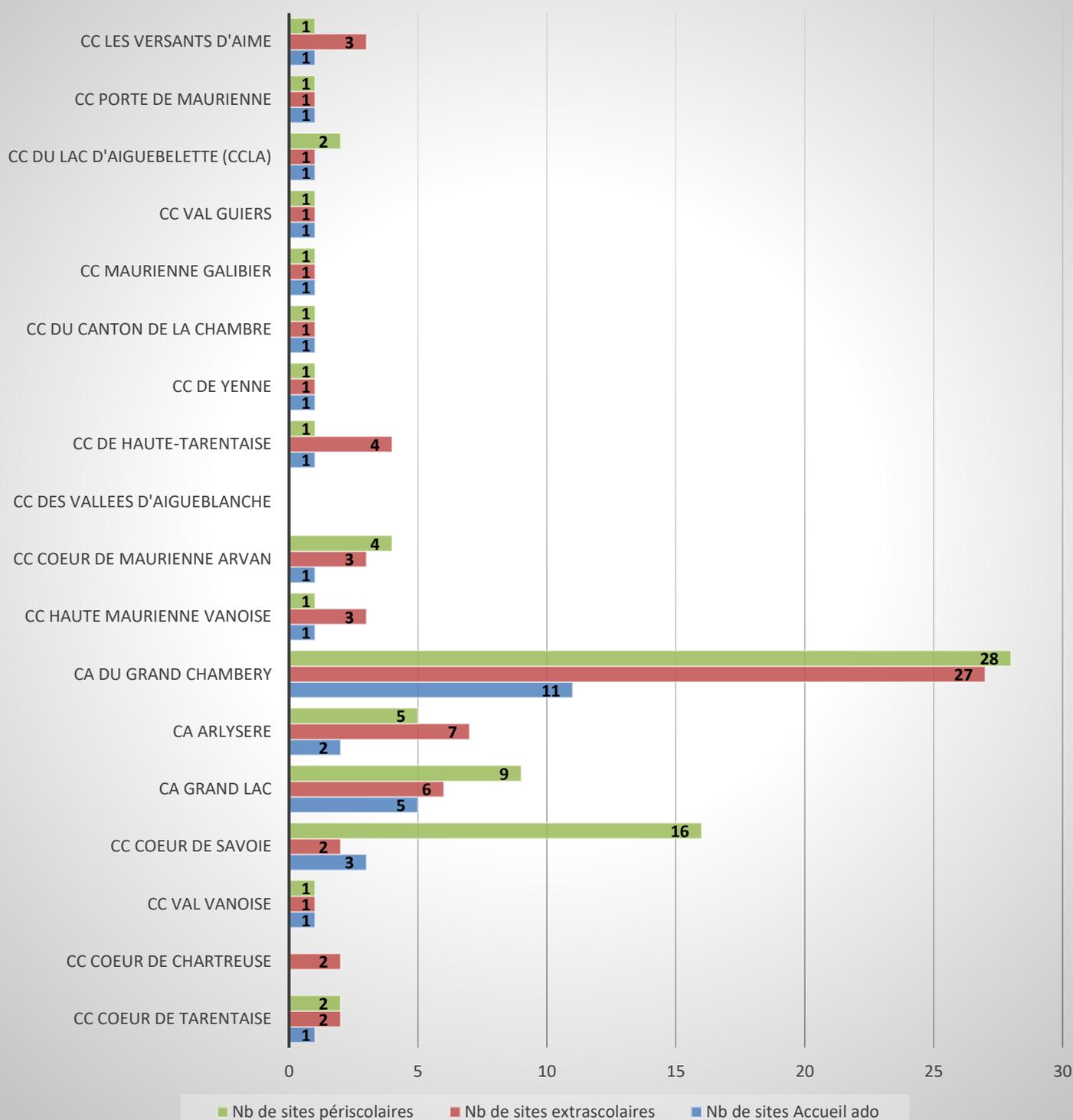
**En Savoie, 31 816 jeunes de 12 à 24 ans** sont allocataires Caf et se répartissent ainsi sur le territoire :

### Nombre de jeunes allocataires 12-24 ans 2019



Ci-dessous le nombre de sites périscolaires, extrascolaires et accueils Ados en 2019 sur le département de la Savoie. Il est à noter qu'un site peut comprendre plusieurs accueils. Il conviendra alors de mettre en place **une cartographie des accueils de loisirs sur l'ensemble du territoire afin de visualiser les zones à développer.**

## Nombre de sites périscolaires, extrascolaires et accueils Ados en 2019



## Le Plan Mercredi

Objectif : Poursuivre le soutien aux ALSH, notamment sur le temps du mercredi

- Le Projet éducatif de territoire comme outil de maillage éducatif
- Le bonus Plan Mercredi afin de favoriser la qualité d'accueil

## Gouvernance et pilotage

- Gouvernance : Groupe d'Appui Départemental
- Pilotage : DDETSPP

## Partenariats

- DDETSPP
- Education Nationale
- CAF de la Savoie

## Documents supports

- Projet Educatif De Territoire
- Convention Plan Mercredi

## Les chiffres



## **Nouvelles mesures de relance Plan Mercredi en 2020**

Le plan de relance prévoit un accompagnement global des collectivités et s'appuie sur **3 leviers complémentaires** :

1. La création d'une **aide nationale exceptionnelle à l'investissement en ALSH** pour soutenir **la création, la rénovation, la réhabilitation et l'achat de matériels et mobiliers** ;
2. Une **majoration de la bonification Plan mercredi**, ciblée sur les **territoires de la politique de la ville ou à faible potentiel financier**, afin de **renforcer le cofinancement** des dépenses de fonctionnement des ALSH ;

3. Une **aide temporaire à l'ingénierie** pour soutenir les communes dans la préfiguration et la signature de Plans mercredi.

### La Prestation de Service Jeunesse

Objectif : soutenir les jeunes âgés de 12 à 25 ans dans leur parcours d'accès à l'autonomie

- En renforçant la présence éducative auprès des jeunes dans des structures répondant à leurs besoins
- En généralisant une nouvelle offre de service en direction des adolescents,
- En favorisant la prise de responsabilité des jeunes,
- En encourageant leurs initiatives et leur engagement citoyen.

### Gouvernance et pilotage

- Gouvernance : Commission des Politiques Sociales Caf 73
- Pilotage : CAF de la Savoie

### Partenariats

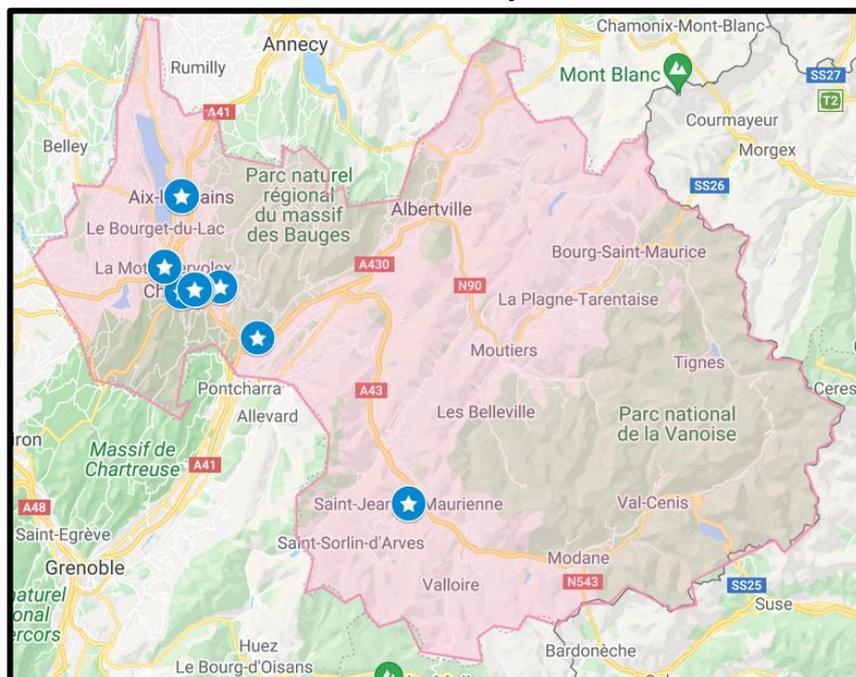
- Structures jeunesse de Savoie
- Conseil Départemental Jeunesse
- Fédération des Centres Sociaux des 2 Savoie
- Sauvegarde de l'Enfance

### Les chiffres 2020

- 16 projets – 18 structures
- 12 Equivalent temps plein financés
- 161 570€ financés aux structures

### Les Foyers Jeunes Travailleurs

En Savoie en 2020, il existe **8 structures Foyers Jeunes travailleurs** ainsi réparties :

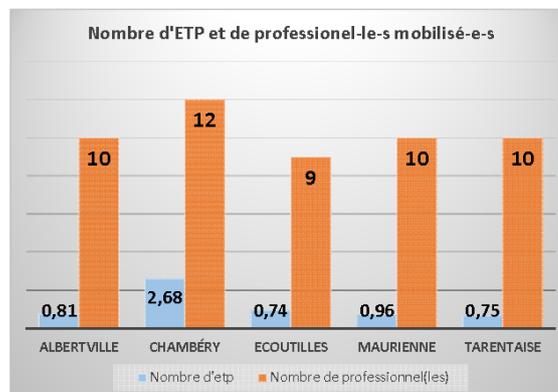


## Les Points Accueil Ecoute Jeunes

Les Points Accueil Ecoute Jeunes sont des dispositifs portés par la Sauvegarde de l'Enfance, pilotés par le Conseil Départemental et depuis 2021 en lien avec la Caf de la Savoie.



## Les éléments statistiques 2020 : les mises à disposition



Source : COPIL PAEJ 23.01.2020

# Animation de la Vie Sociale

## FICHE DÉPARTEMENTALE : SAVOIE



**532** salariés au total



**15 786**  
personnes concernées

### Salariés

#### Les centres sociaux



**23** salariés  
en moyenne et **9,8** ETP  
en moyenne



**7** structures sont situées  
en territoire prioritaire  
(ZRR et QPV)

#### Les espaces de vie sociale



**20,3** salariés  
en moyenne et **2,3** ETP  
en moyenne

**72%** des structures adhèrent à la  
fédération des centres sociaux

### Bénévolat



**1 507** bénévoles

**1 050** bénévoles  
d'activité réguliers  
ou occasionnels

**457** bénévoles  
administrateurs

**58** bénévoles  
par structure  
en moyenne

**56 682** heures  
de bénévolat soit **38h**  
par an et par bénévole  
en moyenne

#### Répartition par mode de gestion des centres sociaux



- 89%** Association loi 1901
- 11%** Collectivités locales
- 0%** Caf (*gestion directe*)
- 0%** Co-gestion
- 0%** Autre  
(dont *délégation de gestion*)

## Partenariat



**391** associations  
accueillies

### Total et répartition par fonction

(question non posée aux EVS)

- 66%** Service (aide à la logistique, photocopies, prêt de salles...)
- 20%** Ressource (aide à l'élaboration de leurs projets, formations...)
- 14%** Partenariat et coproduction (l'association accueillie est intégrée au projet social)

## Public par âge



8,9%	0-3 ans	1 315 enfants
25,1%	4-10 ans	3 686 enfants
15,3%	11-14 ans	2 254 pré-ados
4,5%	15-17 ans	508 adolescents
3,9%	18-25 ans	572 jeunes adultes
32,7%	25-59 ans	4 812 adultes
10,6%	60 ans et +	1 562 personnes

## Finances

### CENTRES SOCIAUX

**10 229 752 €**  
budget cumulé

**568 320 €**  
budget moyen

### ESPACES DE VIE SOCIALE

**1 058 928 €**  
budget cumulé

**352 976 €**  
budget moyen

### Financiers et produits

- 24,2% Caf
- 41,2% Collectivités locales
- 4,3% État
- 7,1% Conseil Départemental
- 0,0% Conseil Régional
- 2,1% Autres partenaires
- 6,1% Autres produits
- 14,9% Usagers



### Financiers et produits

- 21,9% Caf
- 29,9% Collectivités locales
- 3,7% État
- 3,8% Conseil Départemental
- 1,6% Conseil Régional
- 0,5% Autres partenaires
- 38,6% Usagers



Source : SENACS 2019

## Les Centres sociaux

**18** centres sociaux agréés

**1,2 millions d'euros** de prestation de service Animation Globale et Coordination

1 subvention d'investissement accordée à un centre social pour l'achat d'un véhicule d'un montant de **20 075 euros**

18 centres sociaux agréés pour leur projet « Réfèrent Famille » pour **404 896 euros** de prestation de service Animation Collective Famille.

**40 000 euros** sur fonds propres pour le financement de la Fédération des centres sociaux des 2 Savoie et **2 167 euros** sur fonds propres de financement du SENACS

**5 106 euros** sur fonds propres pour aider à l'investissement visio contact

**20 000 euros** sur fonds propres pour l'investissement d'un espace cuisine

**12 000 euros** de subvention de fonctionnement sur fonds propres pour un projet numérique social porté par le Centre social EAC d'Aime

## Les Espaces de vie sociale (EVS)

**12** espaces de vie sociale agréés

**275 856 euros** de prestation de service Animation Locale

**8 031 euros** accordés en investissement à 2 EVS pour des équipements

**254 493 euros** de subvention de fonctionnement sur fonds propres de la Caf en soutien aux centres sociaux et espaces de vie sociale qui ont répondu à l'appel à projet autour de 3 volets : les points relais Caf, l'alimentation en famille, l'accès aux vacances et le bien vivre ensemble.

## Des projets qui se développent :

Soutien à la création de terrains familiaux pour les gens du voyage sur l'agglomération de Grand Chambéry sur fonds locaux.

Après le diagnostic partagé qui s'est déroulé en 2019, poursuite du dialogue interinstitutionnel autour de l'Animation de la Vie Sociale (AVS) sur chambéry.

Financement de projets jeunesse portés par une maison de l'enfance et des structures AVS de l'agglomération chambérienne.

Mise en place du Visio Contact au Centre Social, Point Relais Caf, de l'Association d'Animation du Beaufortain.

Source : Rapport d'Activité Caf 73 2020

Une convention tripartite entre la Caf de la Savoie, la Caf de la Haute-Savoie et la Fédération des Centres Sociaux des 2 Savoie a permis la mise en place d'une feuille de route annuelle. Dans cette feuille de route sont indiqués tous les projets communs entre les Caf et la FCS2S de manière départementale et bi-départementale.

## Appel à projets Structures d'Animation de la Vie Sociale 2018-2022

### Objectifs :

1. Approfondir l'offre d'accompagnement des familles par les structures AVS
  - Actions d'accompagnement des familles
  - Solutions d'accès aux droits
2. Dynamiser les départs en vacances des enfants
  - Actions d'accompagnement des familles au départ en vacances

### Gouvernance et pilotage

- Gouvernance : Comité des Politiques Sociales
- Pilotage : Caf de la Savoie

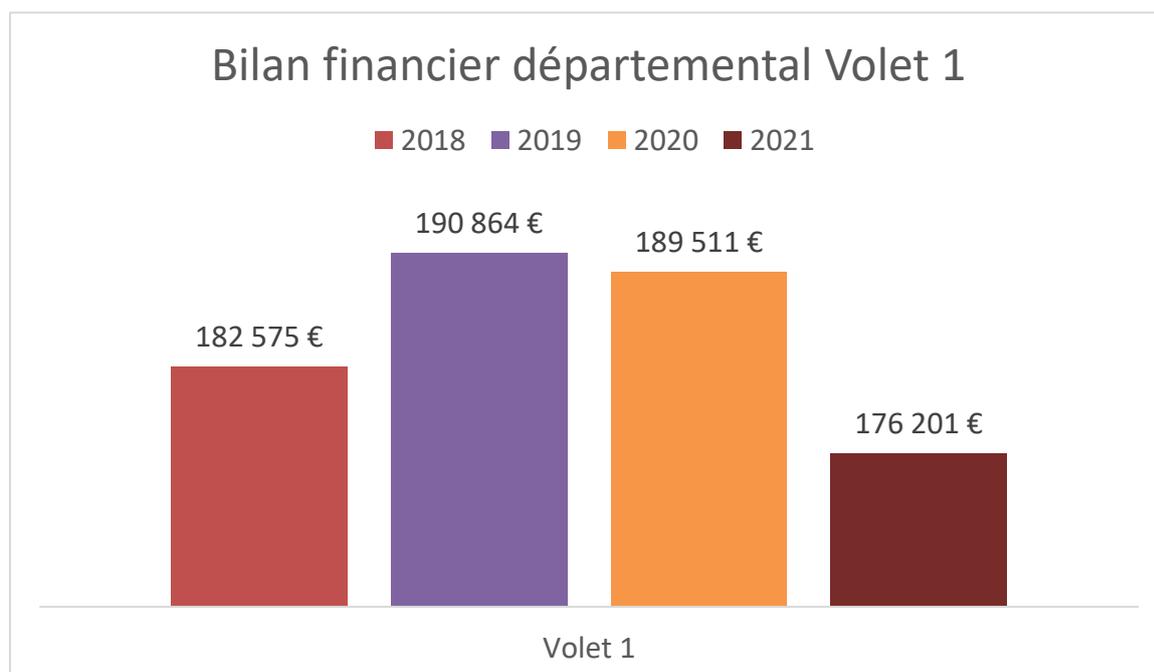
### Partenariats

- FCS2S
- MSA

### Documents supports

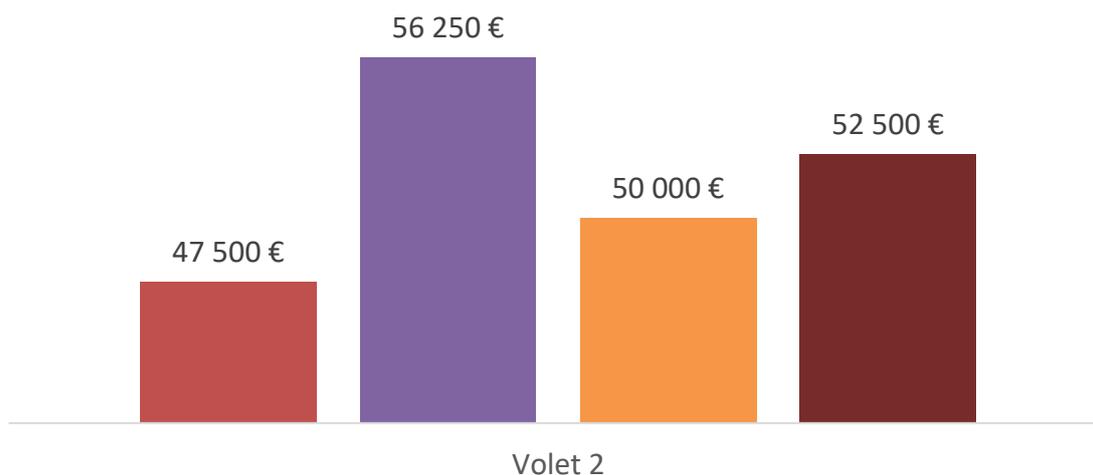
- Appel à projet structures d'animation de la vie sociale
  - Volet 1 : accès aux droits niveau 1 et 2
  - Volet 2 : l'alimentation en famille
  - Volet 3 : accès aux vacances en famille et Bien Vivre Ensemble

### Quelques chiffres



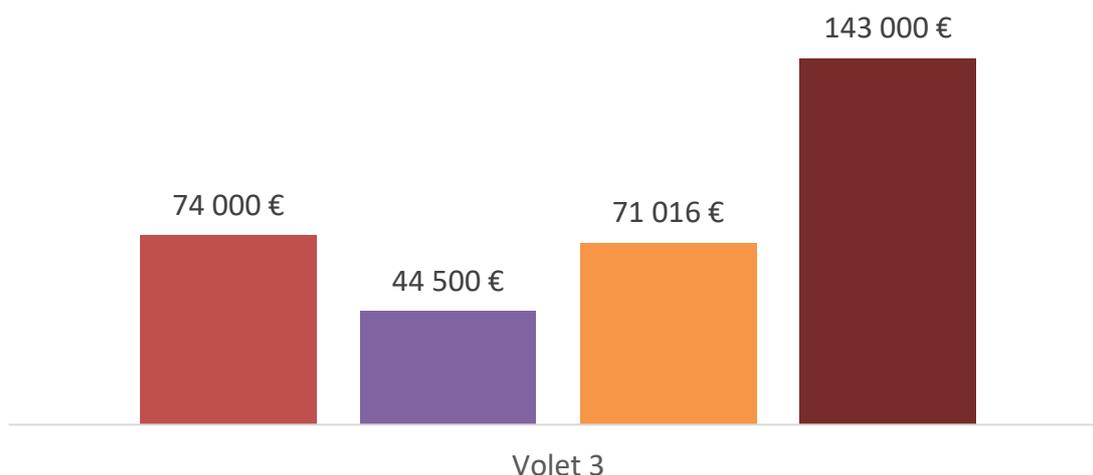
## Bilan financier départemental volet 2

■ 2018 ■ 2019 ■ 2020 ■ 2021



## Bilan financier départemental volet 3

■ 2018 ■ 2019 ■ 2020 ■ 2021



En 2022, une évaluation interne et externe de l'appel à projet AVS va être réalisée sur le département. Ainsi, en lien avec les besoins et les attentes des structures et des habitants, la Caf de la Savoie sera en mesure de proposer aux structures AVS un nouvel appel à projet 2023-2027, toujours avec le concours de la FCS2S.

# Parentalité

## REAAP :

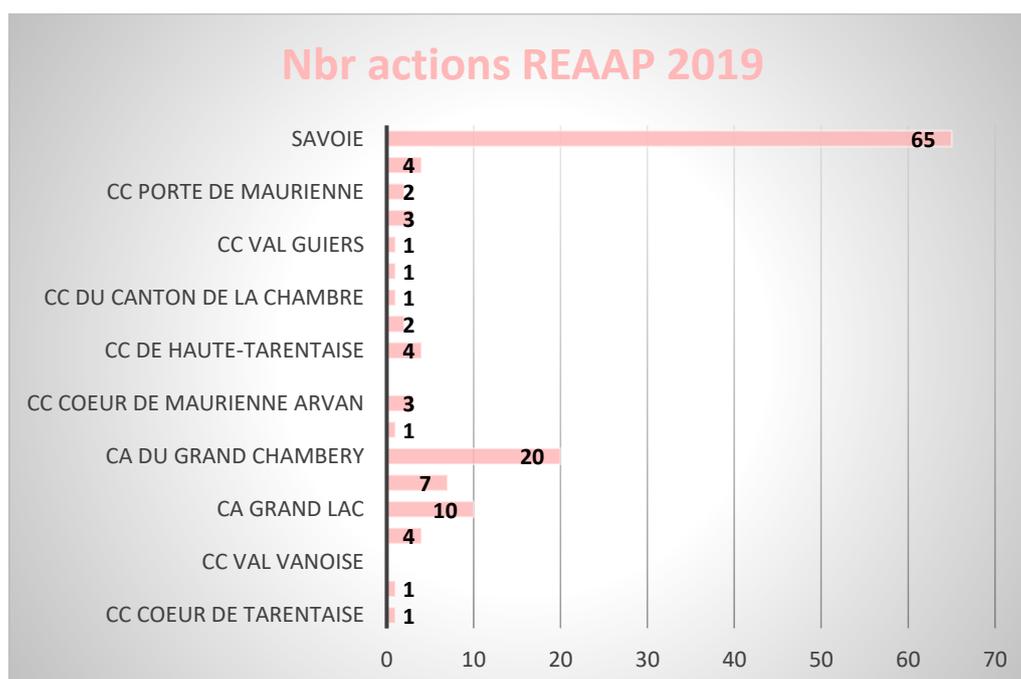
### Gouvernance et pilotage

- Gouvernance : Comité d'Animation REAAP & Commission des Politiques Sociales
- Pilotage : CAF de la Savoie

### Partenariats

- Conseil Départemental
- ADDCAES/CREFE
- Education Nationale
- UDAF
- FCS2S
- IREPS
- MSA

Le dispositif central de la politique de soutien à la Parentalité est le REAAP. Il est à noter que le dispositif est plutôt bien déployé jusque-là à l'échelle départementale, avec **65 actions en 2019**. En termes de maillage territorial, seules 2 intercommunalités ne sont pas couvertes par au moins une action REAAP : les vallées d'Aigueblanche et Val Vanoise.



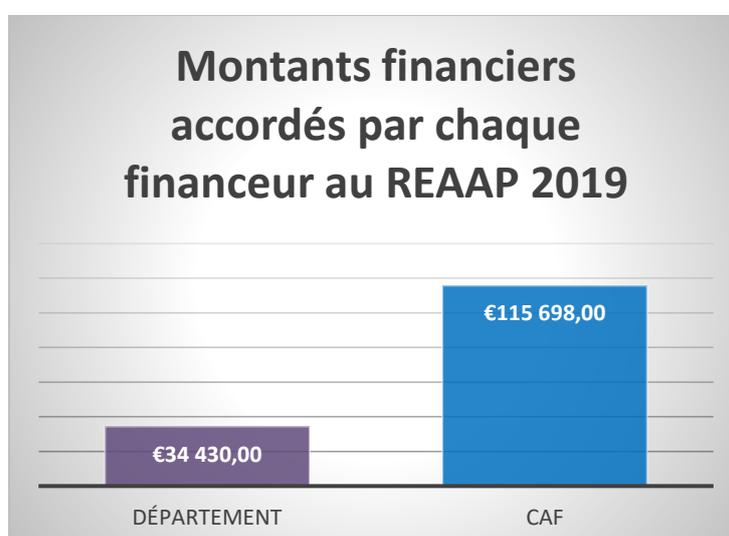
La participation des familles aux actions est nombreuse, et le tableau ci-dessous indique que les mêmes familles participent souvent à plusieurs actions :

Nombre total de participations aux actions	11 303
Nombre de familles différentes ayant participé aux actions	3 339

Dans le détail, ce sont les actions parents-enfants qui récoltent la meilleure participation des familles, suivi de près par les groupes de parents (parole, expression, réflexion), puis les conférences/débat, et enfin avec seulement 22 participants, les écoutes individuelles.

NATURE DES ACTIONS	Dep: 731 SAVOIE
	Nombre
Ecoute individuelle	22
Groupe de parents: de parole, d'expression, ou de réflexion	1 004
Action parents-enfants	1 604
Conférences / Débats	709
<b>Ensemble</b>	<b>3 339</b>

D'un point de vue financier, la CAF de la Savoie a accordé 115 698 euros aux porteurs de projets REAAP en 2019, accompagnée par le Département à hauteur de 34 430 euros. Au total, ce sont **174 928 euros dédiés au REAAP** pour l'ensemble du territoire.



## CLAS :

### Gouvernance et pilotage

- Gouvernance : Comité Départemental CLAS
- Pilotage : CAF de la Savoie

### Partenariats

- Education Nationale
- ADDCAES/CREFE
- FCS2S

Le dispositif du CLAS vient positionner la CAF dans l'accompagnement à la scolarité, en lien étroit avec l'Education Nationale. En **2019/2020, ce sont 25 structures** qui ont déployé ce dispositif à l'échelle départementale, représentant une **enveloppe financière autour de 131 500€** pour cette année scolaire.



Le maillage territorial n'est pas optimal avec 7 intercommunalités non couvertes.



**57 collectifs d'enfants de 5 à 15 élèves** ont été formés à l'échelle du département. La grande majorité des temps de CLAS se déroulent **le soir en semaine**, après le temps scolaire.

Au niveau de l'accompagnement à la scolarité, les chiffres indiquent que les CLAS vivent pour moitié grâce à des réseaux de bénévoles qu'il faut mobiliser tout au long de l'année scolaire.

**203 encadrants**, dont :

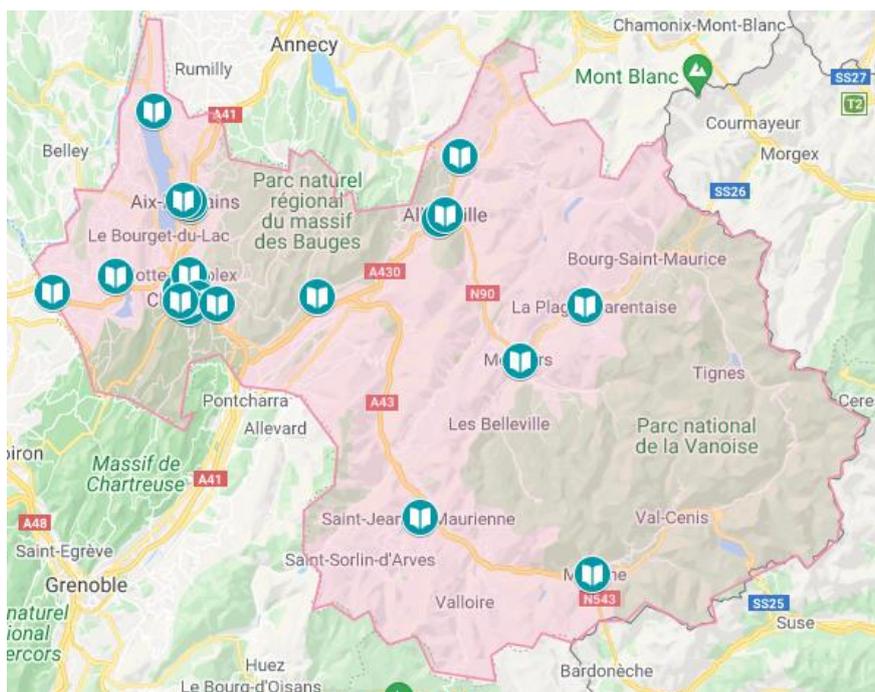
- ✓ **108 salariés**
- ✓ **4 volontaires**
- ✓ **91 bénévoles**

Familles différentes concernées	642
Enfants ou jeunes différents participants	774
Elementaire	397
Collège	314
Lycée	33
Autre	30

← En termes d'accompagnement, les chiffres ci-dessous sont parlant et démontrent l'intérêt d'impliquer les parents dans le soutien de la scolarité de leur.s enfant.s.



Voici une **cartographie 2020/2021** du maillage départemental du dispositif du CLAS, qui commence à se déployer et se structurer dans les vallées pour pouvoir répondre aux besoins des familles les plus éloignées géographiquement des villes :



## LAEP :

### Gouvernance et pilotage

- Gouvernance : Comité des Politiques Sociales
- Pilotage : CAF de la Savoie

### Partenariats

- Conseil Départemental
- ADDCAES/CREFE

Le LAEP est un espace convivial qui accueille, de manière libre, gratuite et sans inscription, de jeunes enfants âgés de moins de six ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent.

Le LAEP est souvent un premier lieu de sociabilité pour l'enfant, qui lui permet de développer sa créativité, son rapport à lui-même, aux autres et au monde. Il constitue de ce fait un espace d'épanouissement pour l'enfant et le prépare à la séparation avec son parent, ce qui facilitera ensuite une meilleure conciliation entre vie familiale, vie professionnelle et vie sociale pour les parents.



Les LAEP sont bien déployés sur le département de la Savoie, avec **32 lieux en 2019, 33 en 2020**. C'est un point positif et d'entrée en matière dans le champ du soutien à la parentalité pour les intercommunalités, qui intègrent les LAEP à leur politique Petite Enfance ; les LAEP étant sous le chapeau du soutien à la parentalité pour la politique de la CNAF.

**Les LAEP** (lieu d'accueil enfant parent)

**33** LAEP

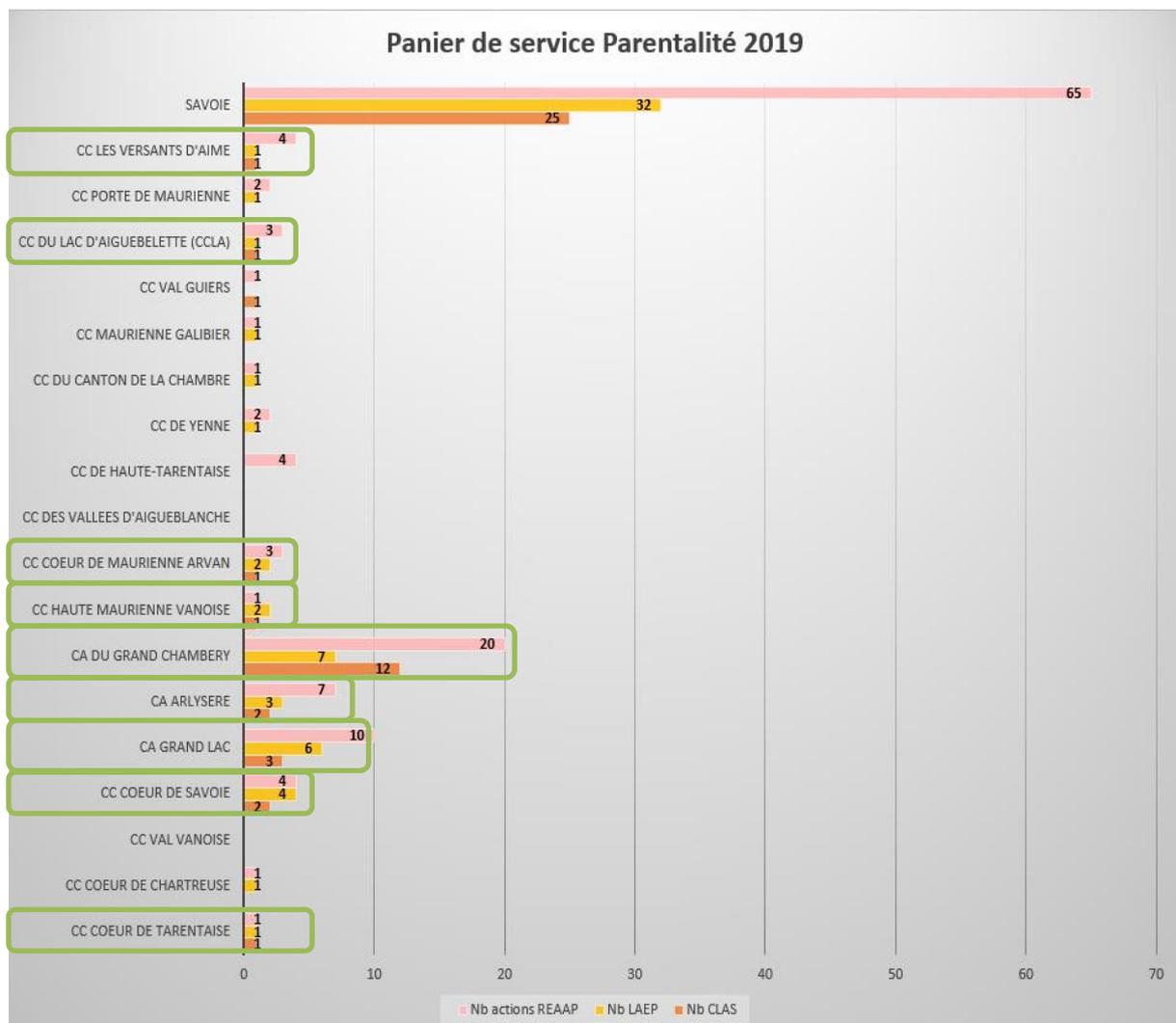
120 784 **euros** de prestation de service  
LAEP

747 **euros** de subventions d'investissement  
pour l'achat de mobilier d'un LAEP associatif

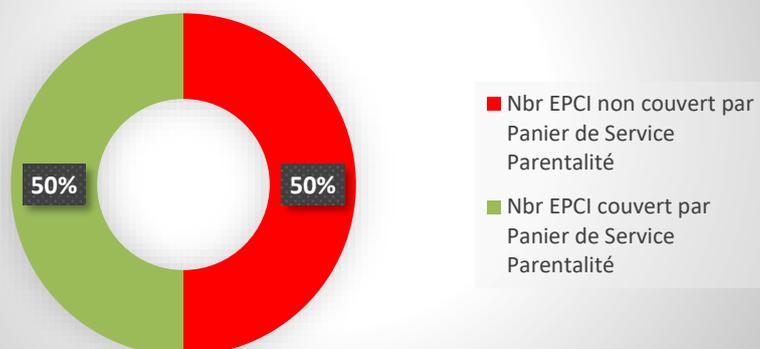
## Panier de service parentalité : REAAP + LAEP + CLAS

Le Panier de service parentalité est un indicateur de la COG 2018-2022. Il regroupe le nombre de dispositifs par EPCI pour mesurer la couverture départementale en offre de service parentalité sur les départements.

Le graphique ci-dessous montre que les actions du REAAP sont les plus nombreuses, puis vient ensuite les LAEP, puis le CLAS. Le panier de service parentalité est un indicateur à corrélérer avec l'intercommunalité concernée : il est plutôt rassurant que Grand Chambéry soit couvert par les 3 dispositifs principaux du soutien à la parentalité, au regard du nombre de familles et de structures disponibles. Même constat pour Grand Lac. Certains EPCI manquent d'un seul dispositif pour atteindre de panier de service, d'autres n'ont en 2019 aucun des 3 dispositifs de déployés. L'indicateur est donc à analyser avec rigueur.



## Couverture des EPCI en Panier de Service Parentalité en 2019



← En 2019, 50% du territoire Savoyard est couvert par une offre de service en panier parentalité, soit 9 intercommunalités sur 18.

## Médiation Familiale :

### Gouvernance et pilotage

- Gouvernance : Comité Départementale
- Pilotage : CAF de la Savoie

### Partenariats

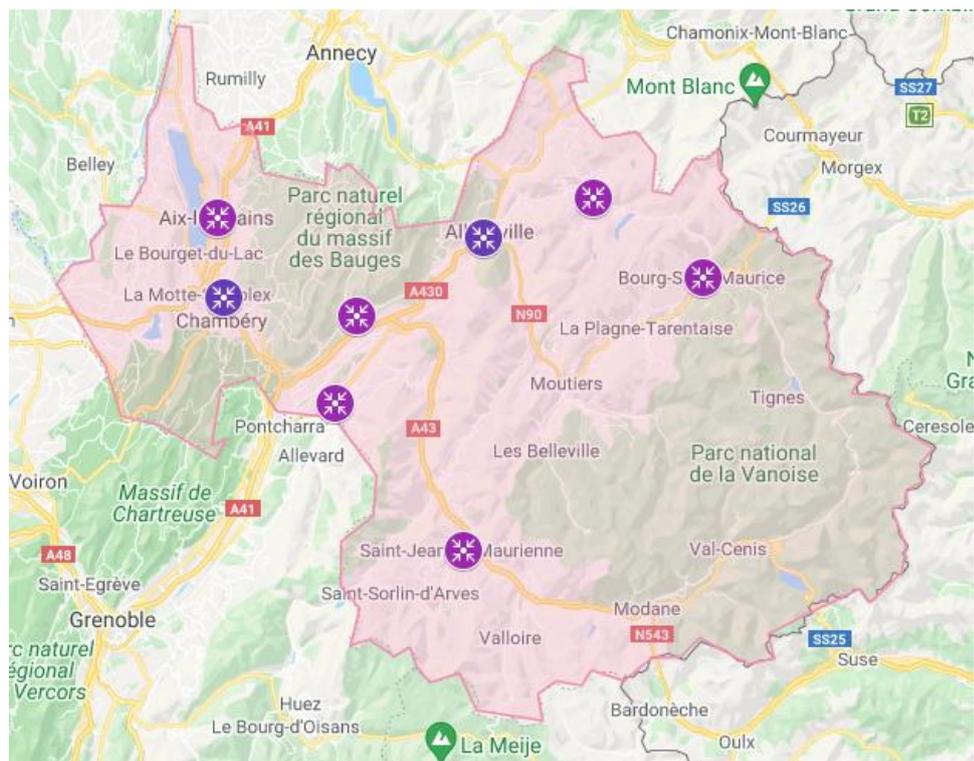
- Conseil Départemental
- Justice
- UDAF
- MSA

La médiation familiale se définit comme « un processus de construction ou de reconstruction du lien familial axé sur l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées par des situations de rupture ou de séparation. Processus dans lequel un tiers impartial, indépendant, qualifié et sans pouvoir de décision, le médiateur familial, favorise à travers l'organisation d'entretiens confidentiels, leur communication, la gestion de leur conflit dans le domaine familial entendu dans sa diversité et dans son évolution ».

*(Définition du Conseil national consultatif de la médiation familiale)*

Situation de rupture, séparation, divorce, adolescent en rupture de lien avec sa famille, grands-parents en rupture de lien avec leurs petits-enfants, succession conflictuelle...autant de situations qui s'inscrivent dans les parcours de médiation familiale.

C'est une seule structure de médiation familiale que la Caf co-finance avec le Conseil Départemental et la MSA, se situant sur 2 sites principaux à Chambéry et Albertville, et également délocalisée avec 6 antennes pour mailler le territoire (cartographie de 2020).



Médiation Familiale UDAF Albertville
Médiation Familiale UDAF Chambéry
Médiation Familiale - Antenne UDAF St Jean de Maurienne
Médiation Familiale - Antenne UDAF Beaufortain
Médiation Familiale - Antenne UDAF Haute Tarentaise
Médiation Familiale - Antenne UDAF Aix-les-Bains
Médiation Familiale - Antenne UDAF Saint Pierre d'Albigny
Médiation Familiale - Antenne UDAF La Rochette

En **2020**, la médiation familiale c'est :

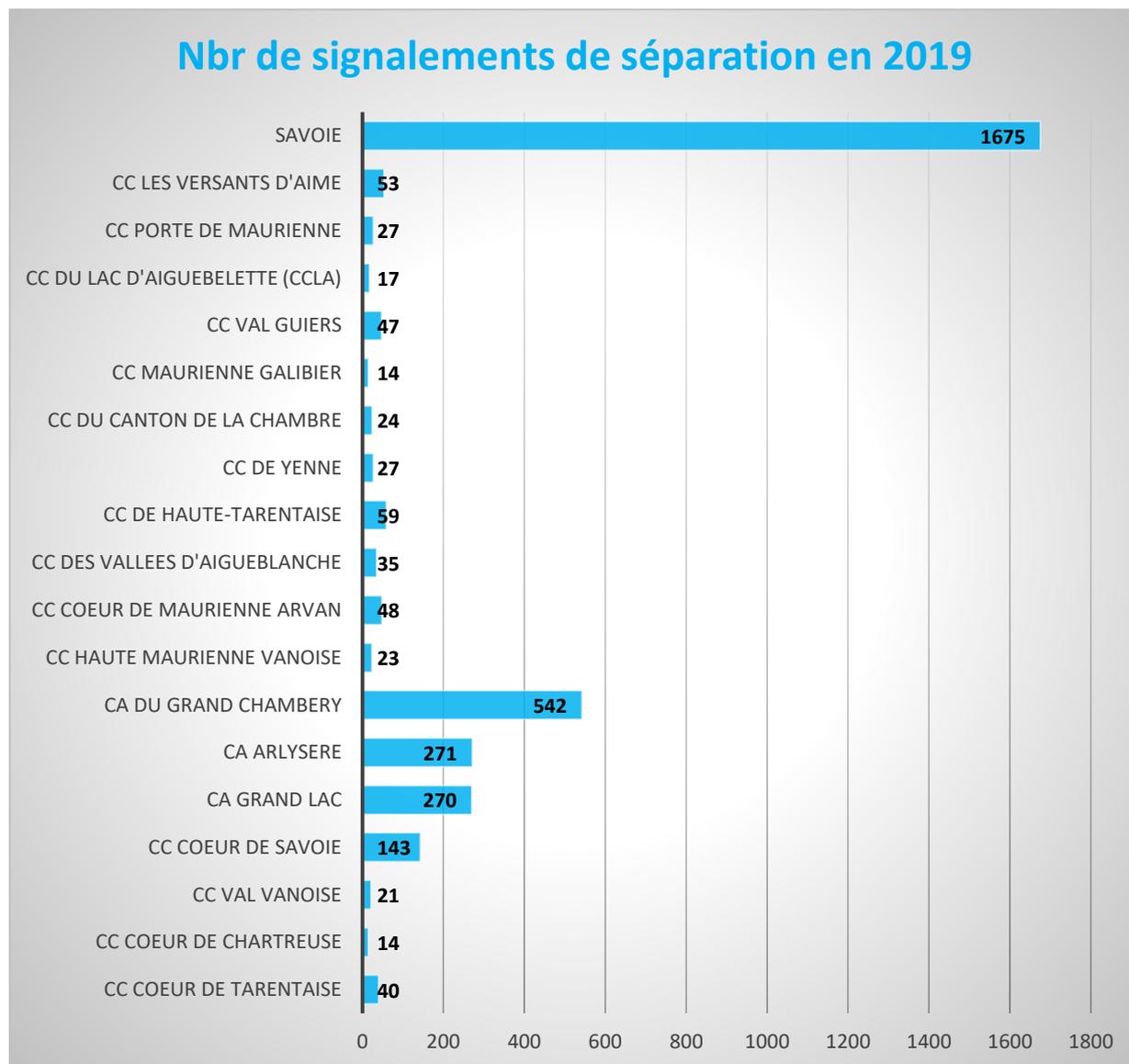
**La Médiation familiale**

**1** association de médiation familiale habilitée (Union départementale des associations familiales de la Savoie)

141 443 **euros** de prestation de service médiation familiale

Augmentation de + 0,5 ETP à l'automne 2020 pour aboutir à 2,5 ETP intégrant l'expérimentation nationale médiation aidants/aidés

La CAF recense le nombre de signalements de séparation, qui s'élève à **1 675 en Savoie pour l'année 2019**. Les CESF de la CAF s'emparent de ces signalements pour informer les familles de l'offre de service « parcours séparation » et encouragent celles et ceux qui en ressentent le besoin de faire appel à des professionnels formés, aux services de médiation familiale notamment.



## Espace Rencontre :

### Gouvernance et pilotage

- Gouvernance : Comité Départemental
- Pilotage : CAF de la Savoie

### Partenariats

- Conseil Départemental
- Justice
- UDAF
- MSA

L'espace rencontre propose un lieu, extérieur au domicile de chacun des parents, pour maintenir, préserver ou rétablir la relation entre l'enfant et le parent chez qui il ne réside pas habituellement ou un tiers (grands-parents ou fratrie, notamment). Le recours à l'espace rencontre est préconisé dans les situations où une relation enfant-parents et/ou l'exercice d'un droit de visite est interrompu, difficile ou conflictuel, y compris dans les situations de violences conjugales.

C'est une nouvelle fois une seule structure d'espace rencontre que la Caf co-finance avec le Conseil Départemental et la MSA, se situant sur 2 sites principaux à Chambéry et Albertville, (cartographie de 2020)

### **Les Espaces Rencontre**

**1** association habilitée (Union départementale des associations familiales de la Savoie)  
85 992 euros de prestation de service Espace Rencontre



## Aide à domicile :

L'aide à domicile permet aux familles de bénéficier d'un accompagnement à leur domicile quand un évènement vient bousculer leur quotidien : arrivée d'un enfant, dynamique familiale (recomposition familiale, état de santé d'un enfant ou d'un parent, déménagement, moment clé de la vie scolaire), rupture familiale (séparation, décès d'un enfant, d'un parent, d'un proche), inclusion (insertion socio-professionnelle d'un mono parent, inclusion dans son environnement d'un enfant porteur d'un handicap). Les AVS et les TISF sont des professionnels formés pour accompagner les parents et les enfants dans leur quotidien et les aider à retrouver un équilibre familial pour un retour vers l'autonomie.

En Savoie, ce sont deux Services d'Aide A Domicile (SAAD) qui sont conventionnés avec la Caf pour intervenir sur le secteur Famille : L'AFD et l'AMDR.

Voici les données financières qui correspondent à l'année 2020 :

### **Aide à domicile :**

402 348 euros de prestation de service et de dotation nationale versées en soutien aux 2 associations de travail familial : l'ADMR (Aide à domicile en milieu rural) et l'AFD d'Albertville (Aide aux familles à Domicile).



Au-delà des dispositifs évoqués plus haut, la Caf accompagne d'autres projets sur ses fonds parentalité en 2020 :

- Financement de **l'Opération « Premières Pages »** en partenariat avec le Conseil Départemental et la MSA à hauteur de 2 850 euros sur fonds parentalité ;
- 18 000 euros pour l'Observatoire de la famille géré par l'UDAF ;
- 4 000 euros de fonds de radicalisation pour l'action de prévention radicalisation de la Sauvegarde de l'enfance.

# Arbre à Objectifs

AXE 1 - Encourager la **participation**, l'**autonomie** et les **initiatives** des publics

OBJECTIFS

- Renforcer la place des parents au sein des structures d'accueil du jeune enfant et des familles
  - Accompagner et valoriser le rôle de parents
- Valoriser la participation des familles et des habitants dans les projets sur les territoires
  - Encourager l'autonomie et les initiatives des jeunes

AXE 2 - **Développer** et **soutenir** l'offre de services aux familles

- Poursuivre et renforcer le maillage territorial
- Développer l'offre de service d'accueil, notamment en zone prioritaire
- Développer, accompagner et soutenir l'AVS

OBJECTIFS

AXE 3 - **Accompagner** et **garantir** la **qualité d'accueil** des services aux familles

OBJECTIFS

- Former et accompagner les professionnels et les bénévoles
  - Mettre en réseau les professionnels et les bénévoles
- Développer les actions d'accompagnement progressif
  - Accompagner et soutenir la création et la rénovation de structures

AXE 4 - Permettre à chaque famille **d'accéder aux services** présents sur le territoire dont les publics fragiles et/ou à besoins spécifiques

- Aux familles en insertion sociale et/ou professionnelle
- Aux familles en situation de vulnérabilité
- Aux familles ayant besoin d'accueil en horaires atypiques
- Aux enfants et aux jeunes porteur de handicap
- Au public jeune

OBJECTIFS

AXE 5 - Renforcer la **complémentarité** et la **visibilité** des **politiques institutionnelles** et des services aux familles sur les territoires

OBJECTIFS

- Développer un partenariat autour de l'information et de la communication à destination des publics
  - Développer un partenariat autour de l'information et de la communication à destination des professionnels
- Améliorer l'information et la participation des familles
  - Développer l'interconnaissance des institutions

## AXE 1 - Encourager la participation, l'autonomie et les initiatives des publics

### AXE 1 - OBJECTIF 1

#### Renforcer la place des parents au sein des structures d'accueil du jeune enfant et des familles

##### PETITE ENFANCE et PARENTALITE

Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"><li>- Une coopération bien vécue entre les parents et les professionnels dans la vie de l'ensemble des structures</li><li>- Une meilleure prise en compte de l'avis et des aspirations des parents dans les projets de ces structures</li></ul>
Critères d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"><li>- Les témoignages des parents et des professionnels</li><li>- La participation des parents à la vie de l'établissement et la mise en place de conseil de crèche</li></ul>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Nombre de parents à l'initiative d'actions</li><li>➤ Les visites dans les nouvelles structures Petite Enfance</li><li>➤ Nombre de structures qui participent à l'évènement SN de la Petite Enfance</li><li>➤ Nombre de café des parents et de parents présents au sein des écoles</li><li>➤ Modalités de la relation parents/modes d'accueil identifiées (projet établissement)</li><li>➤ Nombre de création de conseils de parents</li></ul>
Outils	<ul style="list-style-type: none"><li>★ Appel à projet REAAP</li><li>★ Appel à projet CLAS</li><li>★ Appel à projet AVS</li><li>★ Commissions d'étude des dossiers Département/Caf</li><li>★ 3 réunions annuelles d'animation Petite Enfance</li><li>★ Semaine Nationale de la Petite Enfance</li></ul>

## AXE 1 - OBJECTIF 2

### Accompagner et valoriser le rôle de parents

#### PETITE ENFANCE

Résultats attendus	- Que le rôle des parents soit réaffirmé et renforcé avec l'appui des professionnels dans les structures
Critères d'évaluation	- Reconnaissance de la place des parents dans les projets pédagogiques des structures d'accueil
Indicateurs	► Ratio de structure qui prévoit des outils d'accompagnement du rôle des parents, rôle valorisé
Outils	★ Visite de structures PE, travail avec les CDT Caf, commission PE

#### ENFANCE

Résultats attendus	- Que le projet pédagogique soit un outil de management (interne) et de communication (externe)
Critères d'évaluation	- Changement de la démarche d'écriture du projet pédagogique
Indicateurs	► Implication des parents, des professionnels et des partenaires
Outils	★ Action recherche avec DSDEN

#### PARENTALITE

Résultats attendus	- Que le rôle des parents soit valorisé par leur capacité d'agir, par le développement de leurs savoirs, savoir-faire et compétences de parent
Critères d'évaluation	- Les formes d'accompagnements réalisées par les professionnels et les postures des professionnels
Indicateurs	► Nombre de groupes d'échanges entre parents et leurs impacts ► Mesurer l'approche des parents via des questionnaires aux accueillants LAEP ► Questionnaire pour les familles à coconstruire avec les SAAD ► Enquête via l'Observatoire de la Famille
Outils	★ Appel à projet REAAP ★ Appel à projet CLAS ★ Journée départementale LAEP ★ Services d'Aide A Domicile ★ Observatoire de la Famille

## AXE 1 – OBJECTIF 3

### Valoriser la participation des familles et des habitants dans les projets sur les territoires

#### ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir des réponses adaptées aux besoins des familles et habitants des territoires</li> <li>- Participation active des familles et des habitants dans les projets, avec une priorité sur les territoires ruraux et QPV</li> <li>- Accompagnement des familles et des habitants éloignés des démarches participatives</li> </ul>
Critères d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Implication des familles et habitants dans la conduite de projets (adoption d'une démarche collaborative en développement du pouvoir d'agir)</li> <li>- Place laissée aux initiatives locales</li> <li>- Niveau de participation des familles et des habitants</li> <li>- Témoignages des structures sur les territoires au niveau de l'accompagnement des familles et habitants éloignés des démarches participatives</li> </ul>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre de familles et d'habitants participants aux réunions et instances</li> <li>➤ Evolution du nombre d'habitants investis dans les projets</li> <li>➤ Nombre de projets développés à l'initiative des familles et habitants + évolution (dont chartes familles)</li> <li>➤ Evolution de la participation (échelle participation)</li> </ul>
Outils	<ul style="list-style-type: none"> <li>★ Appel à projet AVS</li> <li>★ Charte Familles</li> <li>★ PROJETS SOCIAUX</li> <li>★ SENACS</li> <li>★ CTG</li> </ul>

## AXE 1 - OBJECTIF 4

### Encourager l'autonomie et les initiatives des jeunes

#### JEUNESSE

Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir des services adaptés aux besoins des jeunes</li> <li>- Des projets impulsés et réalisés par et pour les jeunes</li> <li>- Accompagnement des jeunes éloignés des démarches participatives</li> <li>- Encourager l'implication citoyenne des jeunes</li> </ul>
Critères d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Niveau de participation des jeunes</li> <li>- Proposition de services / dispositifs spécifiques au public jeune</li> <li>- Place laissée aux initiatives des jeunes</li> </ul> <p>+ critères à définir en s'inspirant de l'évaluation de la PS Jeunes, de l'utilité sociale et de l'évaluation de la politique jeunesse du Conseil Départemental</p>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre de jeunes impliqués dans des projets</li> <li>➤ Taux de participation des jeunes sur les actions dont ils sont la cible</li> <li>➤ Typologie des actions et des accompagnements proposés aux jeunes</li> <li>➤ Nombre de projets portés par des jeunes</li> <li>➤ Parentalité : nombre de projets à l'initiative des jeunes</li> </ul>
Outils	<ul style="list-style-type: none"> <li>★ Appels à projets Jeunes MSA</li> <li>★ PS Jeunes</li> <li>★ Appel à projet Jeunes CAF</li> <li>★ Appel à projet REAAP</li> <li>★ Evaluation PS Jeunes</li> <li>★ Evaluation politique jeunesse du Conseil Départemental</li> </ul>

## AXE 2 - Développer et soutenir l'offre de services aux familles

### AXE 2 - OBJECTIF 1

#### Poursuivre et renforcer le maillage territorial

PETITE ENFANCE	
Résultats attendus	- Atteindre un niveau/taux de couverture équilibré/mieux adapté au besoin des territoires
Critères d'évaluation	- L'augmentation du nombre de nouvelles places en accueil collectif et en accueil individuel
Indicateurs	➤ Nombre de places en accueil individuel / Nombre de places en accueil collectif, Temps d'animatrice de RPE (augmentation ETP ou création), Taux de couverture global (/ au taux national)
Outils	★ Collaboration avec les RPE pour valoriser l'accueil individuel (Ripa, forum...), Commission petite enfance, Réunions de porteur de projets MAM et Micro-crèche, Base MAIA et requête CAF
ENFANCE - JEUNESSE - ANIMATION DE LA VIE SOCIALE	
Résultats attendus	- Renforcer les réseaux enfance, jeunesse et AVS en lien avec les partenaires institutionnels au bénéfice des structures
Critères d'évaluation	- Le renforcement du réseau enfance, jeunesse et AVS
Indicateurs	➤ Implication des parents, des professionnels et des partenaires
Outils	★ Temps de rencontre des CTG ★ Réunions partenariales communes avec la DDCSPP, avec la FCS2S, avec le CD Jeunesse, avec la MSA ★ Grandir en milieu rural de la MSA
PARENTALITE	
Résultats attendus	- Proposer une offre de service de soutien à la Parentalité renforcée sur les territoires non couverts - Accessibilité des services pour toutes les familles du département
Critères d'évaluation	- L'augmentation de la couverture territoriale de l'offre de service Parentalité
Indicateurs	➤ Indicateur Panier de Service Parentalité, évolution de la représentation de l'offre de service sur les territoires non couverts
Outils	★ Réunions de réseaux et réunions inter-institutionnelles (temps et de nombre de rencontre), Charte Familles, Tableau national d'Indicateur de Panier de Service Parentalité

### AXE 2 - OBJECTIF 2

#### Développer l'offre de service d'accueil, notamment en zone prioritaire

PETITE ENFANCE	
Résultats attendus	- Accompagner le développement des MAM - Renforcement de l'offre d'accueil proposée aux familles sur les territoires sous-dotés - Augmentation du nombre de places d'accueil individuel et collectif - Développer l'offre d'accueil collectif et les créations/extensions de Ram
Critères d'évaluation	- Création de nouvelles places/ nouveaux services sur les territoires sous-dotée - Création de places d'accueil, notamment dans les zones prioritaires - Les vocations d'Assistantes Maternelles
Indicateurs	➤ Liste des territoires prioritaires ➤ Evolution de l'offre d'accueil collectif (nombre de structures et nouvelles places) ➤ Nombre de nouvelles places créées en MAM + nbr de nouvelles MAM ➤ Nbr de personnes qui participent aux réunions de présentation/d'information au métier d'Assistantes Maternelles ➤ Nombre de places (EAJE, ALSH...) / nouveaux services (LEAP, ER...) créés sur les territoires sous-dotés (zone de montagne, milieu rural)

	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Evolution du temps médian d'accès physique et géographique à un service d'accueil (EPCI)</li> <li>➤ Nombres de places d'accueil créées dans les zones repérées</li> </ul>
Outils	<ul style="list-style-type: none"> <li>★ Réunions d'information au métier d'Assistants Maternelles</li> <li>★ Panier de Service Parentalité</li> <li>★ Suivi annuel des dispositifs concernés</li> <li>★ Cartographies des territoires pour apprécier les zones prioritaires et les équipements présents</li> </ul>

## AXE 2 - OBJECTIF 3

### Développer, accompagner et soutenir l'AVS

#### ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation du nombre de structures AVS selon les besoins et opportunités des territoires, et en particulier des centres sociaux</li> <li>- Conforter les structures existantes</li> </ul>
Critères d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'augmentation du nombre de structures AVS</li> <li>- Le développement des EVS vers les Centres Sociaux</li> <li>- La solidité et la qualité des projets de structures existants</li> </ul>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre de structures AVS nouvelles créées</li> <li>➤ Nombre de structures AVS nouvelles créées en zone prioritaire</li> <li>➤ Nombre de structure EVS en préfiguration CS</li> <li>➤ Nombre de structures existantes et maintenues</li> <li>➤ Diagnostic des structures AVS</li> </ul>
Outils	<ul style="list-style-type: none"> <li>★ Fédération des Centre sociaux comme ressource</li> <li>★ SENACS</li> <li>★ CTR AVS Caf</li> <li>★ Réunion "actu des territoire" entre la Caf et la FCS2S</li> <li>★ Feuille de route FCS2S-Caf73 dans le cadre de la convention tripartite Caf 73/74-FCS2S</li> <li>★ Groupe associations de développement locale du CD</li> </ul>

## AXE 3 - Accompagner et garantir la qualité d'accueil des services aux familles

### AXE 3 - OBJECTIF 1

#### Former et accompagner les professionnels et les bénévoles

##### TOUTES THEMATIQUES

Résultats attendus	- Des professionnels et bénévoles soutenus dans leur pratique
Critères d'évaluation	- Participation des professionnels et des bénévoles à des sessions de formation ou de professionnalisation - Niveau de participation des professionnels et des bénévoles aux formations et rencontres des réseaux
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Taux de participation aux temps de formation/d'information par territoire et par approche (ex : RPE)</li> <li>➤ - Nb de professionnels et de bénévoles aux formations et aux rencontres des réseaux</li> <li>- Retour qualitatif des professionnels et des bénévoles</li> </ul>
Outils	<ul style="list-style-type: none"> <li>★ Feuilles d'émargement durant les formations ou autre justificatif de formation pour recueillir des chiffres de participation (Question RGPD ?)</li> <li>★ Bilans qualitatifs des formations</li> </ul>

##### PETITE ENFANCE

Résultats attendus	- Mise à jour régulière des connaissances
Critères d'évaluation	Qualité de l'accueil
Indicateurs	➤ Nombres de sessions de formation organisées et taux de participation
Outils	★ Groupe de professionnalisation des Ass Mat du Dpt + formations continues (RPE, IPERIA)

##### PARENTALITE

Résultats attendus	- Sensibilisation aux thèmes de la parentalité (approche transversale)
Critères d'évaluation	- Actions menées auprès des structures : le niveau de connaissance de la thématique pour les pro PE, E, J et AVS et les besoins
Indicateurs	➤ Besoins exprimés et recueillis des partenaires
Outils	★ CREFE (CLAS, REAAP)

##### ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

Résultats attendus	- Disposer de ressources pour accompagner les habitants, les bénévoles et les professionnels pour le développement de l'AVS et principalement des EVS
Critères d'évaluation	- Niveau de participation des professionnels et des bénévoles aux formations et rencontres des réseaux - Expérimentation d'un poste de chargé de mission accompagnement EVS et le déploiement AVS (en lien avec la FCS2S)
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nb de professionnels et de bénévoles aux formations et aux rencontres des réseaux</li> <li>➤ Retour qualitatif des professionnels et des bénévoles</li> <li>➤ Nombre de structures accompagnées ; évolution des structures</li> </ul>
Outils	<ul style="list-style-type: none"> <li>★ SENACS</li> <li>★ Rapport d'activité des structures qui portent ou animent des formations et des réseaux (FOL, PSA, FCS2S, ADDCAES, UDAF...)</li> <li>★ Réunion Actu des Territoires Caf/FCS2S</li> <li>★ Rapport d'activité de la FCS2S et des structures</li> </ul>

## AXE 3 - OBJECTIF 2

### Mettre en réseau les professionnels et les bénévoles

#### TOUTES THEMATIQUES

Résultats attendus	- Que les professionnels et les bénévoles soient en mesure d'accompagner et d'orienter les publics visés
Critères d'évaluation	- Niveau de participation et de nouvelles adhésions aux différents réseaux - Participation des professionnels et des bénévoles à des sessions de formation ou de professionnalisation - Impacts de la création ou le développement de nouveaux réseaux
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre de professionnels et de bénévoles par réseau</li> <li>➤ Nombre de réunions organisées et nombre de participants</li> <li>➤ Nombre de professionnels/bénévoles n'appartenant à aucun réseau</li> <li>➤ Nombre de structures participants au réseau ou aux différents évènements</li> <li>➤ Nombres de journées de formation communes organisées</li> </ul>
Outils	<ul style="list-style-type: none"> <li>★ Réseau AVS</li> <li>★ Réseau FJT</li> <li>★ Réseau jeunesse (lien CDJ, EN, MSA, FCS2S)</li> <li>★ Réseau Parentalité 73</li> <li>★ Rapport d'activité des structures porteuses de réseaux</li> <li>★ Réseaux des RPE</li> <li>★ Réseau des MAM (via charte qualité MAM) et des accueils collectifs à créer</li> <li>★ Lien CDT : mesure d'impact des réseaux (au fil de l'eau/informel)</li> </ul>

#### PETITE ENFANCE

Résultats attendus	- Limiter l'isolement des professionnels et des bénévoles en favorisant les échanges de bonnes pratiques
Critères d'évaluation	- Impacts de la création ou le développement de nouveaux réseaux
Indicateurs	➤ Nombre de professionnels/bénévoles n'appartenant à aucun réseau
Outils	<ul style="list-style-type: none"> <li>★ Construction d'un réseau des MAM et d'accueil collectif</li> <li>★ Réseau des RPE</li> <li>★ Charte qualité MAM</li> </ul>

#### PARENTALITE – ENFANCE – JEUNESSE – ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

Résultats attendus	- Donner de la visibilité aux réseaux existants
Critères d'évaluation	- Impacts de la création ou le développement de nouveaux réseaux
Indicateurs	➤ Nombres de journées de formation communes organisées
Outils	<ul style="list-style-type: none"> <li>★ Réseau AVS</li> <li>★ Lien CDT : mesure d'impact des réseaux (au fil de l'eau/informel)</li> <li>★ Réseau FJT</li> <li>★ Réseau Jeunesse (lien CDJ, EN, MSA, FCS2S) (Journée Dept en réflexion)</li> <li>★ Réseau Parentalité (global et par dispo) (à structurer)</li> <li>★ Rapports d'activité des structures porteuses des réseaux</li> </ul>

## AXE 3 - OBJECTIF 3

### Développer les actions d'accompagnement progressif

#### TOUTES THEMATIQUES

Résultats attendus	- Engagement des assistants maternels dans un processus de mise à jour des connaissances - Des dispositifs « passerelles » entre chaque changement de niveau déployés - Lien entre les structures scolaires et extrascolaires : vers un parcours de l'enfant
Critères d'évaluation	- Développement d'actions passerelles (EAJE-école-Alsh...) - Participation des assistants maternels à des sessions de professionnalisation - Renforcer le lien entre les structures en lien avec le PEDT
Indicateurs	➤ Nombre d'assistants maternels ayant participé aux sessions de professionnalisation

	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Travaux d'évaluation du Pedt</li> <li>➤ Bilan du parcours des enfants</li> <li>➤ Objectifs des prochains Pedt</li> </ul>
Outils	<ul style="list-style-type: none"> <li>★ Lien avec l'Education Nationale</li> <li>★ Action passerelle =&gt; projet pédagogique des structures (EAJE) + RAM + établissements scolaires</li> <li>★ CTG</li> <li>★ Les évaluations départementales PEDT à partir de 2022</li> </ul>

## AXE 3 - OBJECTIF 4

### Accompagner et soutenir la création et la rénovation de structures

<b>PETITE ENFANCE</b>	
Résultats attendus	- Création de nouvelles structures d'accueil collectif, Création de nouveaux RPE, nouvelles MAM et rénovation des structures de plus de 10 ans
Critères d'évaluation	- Mobilisation des fonds nationaux et Plan rebond 2021 et 2022
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre de places nouvelles créées et nombre de structures concernées + volume financier PIAJE et PIAEI (en lien avec les territoires prioritaires et les dynamiques locales)</li> <li>➤ Nombre de places rénovées et nombre de structures concernées + volume financier FME</li> </ul>
Outils	★ Plan Rebond + fonds nationaux
<b>PARENTALITE</b>	
Résultats attendus	- Création de nouvelles structures 'globales' d'accueil des familles type « Maison des familles »
Critères d'évaluation	- Evolution annuelle du nombre de nouvelles structures créées
Indicateurs	➤ Nombre de nouvelles structures créées
Outils	★ Lien CDT Caf
<b>ENFANCE</b>	
Résultats attendus	- Amélioration de la qualité environnementale des enfants (vigilance sur les locaux)
Critères d'évaluation	- Mesures de relance Plan Mercredi n°1 (investissement immobilier et mobilier = environnement pédagogique...) => jusqu'à fin 2022 (COG)
Indicateurs	➤ Ratio du nombre de structures financées dans le cadre du plan de relance/ structures ayant déjà un Pedt
Outils	<ul style="list-style-type: none"> <li>★ Mesures de relance Plan Mercredi - fonds fléchés</li> <li>★ Questionnaire Sphinx (RD nationale)</li> </ul>

## AXE 4 - Permettre à chaque famille d'accéder aux services présents sur le territoire dont les publics fragiles et/ou à besoins spécifiques

### AXE 4 - OBJECTIF 1

#### Aux familles en insertion sociale et/ou professionnelle

##### PETITE ENFANCE

Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faciliter la reprise d'emploi ou un accès à une formation pour un public cible, en proposant une solution d'accueil en EAJE</li> <li>- Un accueil ponctuel des enfants des familles en insertion professionnelle et /ou social</li> <li>- Prise en compte de l'importance de ce critère dans la création de places d'accueil</li> <li>- Développement de places AVIP</li> </ul>
Critères d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de places AVIP</li> <li>- Souplesse d'accueil proposé par les structure/services</li> <li>- Couverture territoriale par une offre d'accueil ponctuel/intermittent/à la carte</li> <li>- Création de places d'accueil réservées à ces familles</li> </ul>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre de familles ayant sollicité Pôle emploi</li> <li>➤ Nombre de familles ayant signé un contrat tripartite AVIP</li> <li>➤ Nombre de familles sorties du dispositif avec une solution trouvée =&gt; PE : horaires d'ouverture des structures d'accueil collectif et des MAM</li> <li>➤ Nombre de structures proposant un accueil intermittent/ponctuel/à la carte</li> </ul>
Outils	<ul style="list-style-type: none"> <li>★ Pôle Emploi =&gt; outils à coconstruire</li> <li>★ Crèche AVIP et toutes Crèches</li> </ul>

##### PARENTALITE

Résultats attendus	- Que les monoparents se saisissent de leur droit AAD « insertion socio-professionnelle d'un mono-parent »
Critères d'évaluation	- Le recours des familles au motif d'intervention AAD
Indicateurs	➤ Nombre de familles bénéficiaires du motif d'intervention AAD
Outils	★ ADONIS/SAAD

### AXE 4 - OBJECTIF 2

#### Aux familles en situation de vulnérabilité

##### PETITE ENFANCE

Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une accessibilité financière des services aux familles</li> <li>- Une meilleure prise en compte de ce critère dans l'attribution de places</li> <li>- Création de place d'accueil occasionnel (à expérimenter =&gt; 2022)</li> </ul>
Critères d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Volume de places accessibles et disponibles pour les familles</li> <li>- Volume de structures accessibles et disponibles pour les familles</li> </ul>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre de places d'accueil occasionnel créées</li> <li>➤ Nombre de structures qui bénéficient du Bonus et leur évolution par an au regard des publics et besoins</li> </ul>
Outils	<ul style="list-style-type: none"> <li>★ Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté</li> <li>★ Données Bonus mixité sociale</li> <li>★ Orientation PMI et médecin</li> <li>★ Accompagnement des partenaires</li> <li>★ Lecture des documents de structure (PE, E...) =&gt; à l'horizon 2022 en lien avec la création d'un réseau PE et d'autres réseaux</li> </ul>

## AXE 4 - OBJECTIF 3

### Aux familles ayant un besoin d'accueil en horaires atypiques

#### PETITE ENFANCE – ENFANCE – PARENTALITE

Résultats attendus	- L'accueil d'enfants en horaires atypiques en fonction des contraintes et des besoins des parents
Critères d'évaluation	- Horaires d'accueil proposées par les structures - Développement de solutions d'accueil en horaires atypiques dans les EAJE, les MAM - Couverture territoriale par une offre d'accueil sur des horaires atypiques
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre de structures proposant des horaires atypiques et prise en compte de l'évolution d'année en année</li> <li>➤ Répartition territoriale des structures proposant des horaires atypiques et prise en compte de l'évolution d'année en année</li> </ul>
Outils	<ul style="list-style-type: none"> <li>★ Commissions d'attribution des places en structures collectives</li> <li>★ Commissions d'étude départementale CAF/CD</li> <li>★ Animer une instance inter partenariale de pilotage et de suivi des projets innovants permettant d'adapter l'offre d'accueil aux besoins des publics (horaires atypiques, engagés dans un processus d'insertion ou en situation de vulnérabilité)</li> <li>★ Observatoire des familles pour programmer une enquête sur le sujet (2023 ?)</li> </ul>

## AXE 4 - OBJECTIF 4

### Aux enfants et aux jeunes porteur de handicap

#### TOUTES THEMATIQUES

Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un accueil qualitatif des enfants porteurs de handicap</li> <li>- Un accès au répit des parents d'enfants en situation de handicap</li> <li>- Faciliter l'accueil des enfants en situation de handicap</li> <li>- Professionnels outillés lors d'un processus de repérage de handicap pour échanger plus facilement avec les familles</li> </ul>
Critères d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adaptation des lieux d'accueil au handicap</li> <li>- Formations des professionnels / l'accompagnement d'enfant en situation de handicap</li> <li>- Accompagnement des familles confrontées au handicap</li> <li>- Développement et accessibilité de l'offre de répit en direction des parents d'enfants en situation de handicap</li> <li>- Actions mises en place pour faciliter cet accueil</li> <li>- Création du Pôle Ressources Handicap</li> </ul>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre de services/structures reconnus comme adaptés à l'accueil d'enfant en situation de handicap (labellisation, référentiel, ...)</li> <li>➤ Part des professionnels formés à l'accompagnement d'enfants en situation de handicap</li> <li>➤ Répartition territoriale des structures adaptées à l'accueil d'enfants en situation de handicap</li> <li>➤ Nombre d'actions et d'initiatives</li> <li>➤ Nombre de professionnels accompagnés / Nombre de familles accompagnées</li> <li>➤ Nombre d'enfants en structure de droit commun</li> </ul>
Outils	<ul style="list-style-type: none"> <li>★ Création d'un PRH et son suivi (recueil de données riches et à prévoir)</li> <li>★ Structures CAMSP (Chambéry et Albertville)</li> <li>★ Bulle d'Air via COFIL et suivi annuel</li> <li>★ Réseau Passerelles pour les départs en vacances</li> <li>★ ADONIS (Aide à Domicile) pour suivi annuel du motif d'intervention « inclusion dans son environnement d'un enfant porteur d'un handicap »</li> </ul>

## AXE 4 - OBJECTIF 5

### Au public jeune

#### JEUNESSE

Résultats attendus	- Un accueil/ des services dédiés et adaptés aux besoins des jeunes
Critères d'évaluation	- Participation/implication des jeunes
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Nombre de structures dédiées aux jeunes / EPCI</li><li>➤ Taux de fréquentation des structures jeunes</li></ul>
Outils	<ul style="list-style-type: none"><li>★ Feuille de route annuelle service Jeunesse du Conseil départemental-Etat-Caf</li><li>★ Grandir en milieu rural de la MSA</li></ul>

## AXE 5 - Renforcer la complémentarité et la visibilité des politiques institutionnelles et des services aux familles sur les territoires

### AXE 5 - OBJECTIF 1

#### Développer un partenariat autour de l'information et de la communication à destination des publics

##### TOUTES THEMATIQUES

Résultats attendus	- Une offre de services aux familles lisible pour les usagers en fonction de leur besoin - Connaissance de l'offre de services existante par les publics concernés
Critères d'évaluation	- Communication commune, complémentaire et/ou coordonnée sur les thématiques partagées
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre de supports et communiqués de presse communs</li> <li>➤ Nombre d'évènements de communication organisés en partenariat</li> <li>➤ Nombre de réunions d'information pluri-partenariales organisées (« parent après la séparation » par exemple)</li> </ul>
Outils	<ul style="list-style-type: none"> <li>★ Service Communication de toutes les institutions</li> <li>★ En balayant tous les dispositifs</li> </ul>

### AXE 5 - OBJECTIF 2

#### Développer un partenariat autour de l'information et de la communication à destination des professionnels

##### TOUTES THEMATIQUES

Résultats attendus	- Connaissance de l'offre et du rôle des différentes institutions par les professionnels - Développement de réponses globales adaptées aux besoins des territoires - Communication des schémas départementaux aux partenaires
Critères d'évaluation	- Communications partenariale auprès des professionnels sur les thématiques partagées - Développement de la démarche de développement social global / CTG - Création d'une communication commune à destination des professionnels
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre de rencontres pluri-partenariales proposées aux partenaires sur des thématiques communes (intermédiation financière par exemple)</li> <li>➤ Nombre de réunions pluri-partenariales organisées autour de la démarche DSLG/CTG</li> <li>➤ (+ participation des différents partenaires)</li> <li>➤ Nombre d'EPCI couverts par la démarche DSLG/CTG + évolution annuelle</li> </ul>
Outils	<ul style="list-style-type: none"> <li>★ Démarche de développement social global (CTG CAF, Conférences sociales CD, Ingénierie et DSL MSA...)</li> <li>★ Portraits de territoire AGATE</li> <li>★ Services de communication de toutes les institutions</li> </ul>

### AXE 5 - OBJECTIF 3

#### Améliorer l'information et la participation des familles

##### TOUTES THEMATIQUES

Résultats attendus	- Connaissance de l'offre de services par les familles pour lutter contre le non-recours aux droits - Valorisation des offres de services - Communication des schémas départementaux aux habitants
Critères d'évaluation	- Formation ou information de bénévoles et professionnels sur l'offre de services aux familles pour qu'ils deviennent relais d'information - Valorisation de monenfant.fr comme porte d'entrée pour les usagers cherchant de l'information sur les offres de services
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre de bénévoles et professionnels (dont délégués MSA) formés sur les questions de parentalité et plus largement les offres de services aux familles</li> <li>➤ Mise à jour du contenu des sites nationaux (caf.fr...)</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Evolution du taux de participation des familles par rapport aux différents services</li> <li>➤ Augmentation de l'activité des SAAD, dispositif AAD repéré dans la lutte au non-recours au droit</li> </ul>
Outils	<ul style="list-style-type: none"> <li>★ Démarche de développement social global (CTG CAF, Conférences sociales Département, Ingénierie et DSL MSA...)</li> <li>★ Portraits de territoire AGATE</li> <li>★ Services de communication de toutes les institutions</li> <li>★ ADONIS et suivi des SAAD</li> </ul>

## AXE 5 - OBJECTIF 4

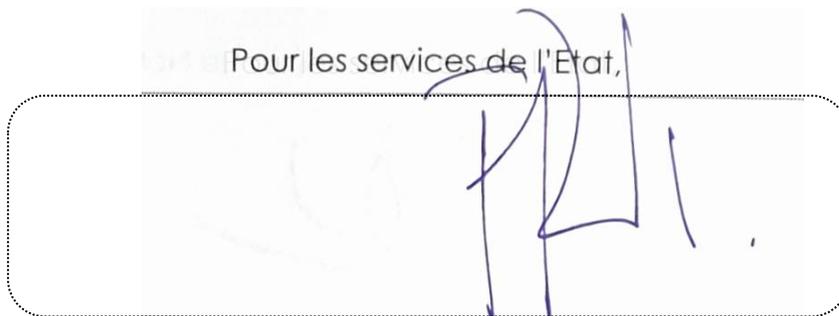
### Développer l'interconnaissance des institutions

#### TOUTES THEMATIQUES

Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement de la connaissance inter-institutionnelle (périmètre d'intervention de chacun) pour informer et (ré)orienter les familles</li> <li>- Participation des différentes institutions au CDSF</li> <li>- Meilleure connaissance des politiques, organisations et dispositifs de chaque institution</li> </ul>
Critères d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Implication et mobilisation des institutions</li> <li>- Réunion de type « café des institutions »</li> </ul>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre d'instances et de réunions favorisant l'interconnaissance</li> <li>➤ Taux de participation des différentes institutions</li> <li>➤ Nombre de dispositifs complémentaires</li> <li>➤ Nombre de dispositifs en commun</li> </ul>
Outils	<ul style="list-style-type: none"> <li>★ Feuille de route du Service jeunesse du Département-Etat-Caf</li> <li>★ Les comités départementaux et d'animation des dispositifs partagés</li> </ul>

Fait à Chambéry, le 30 novembre 2022 en 6 exemplaires

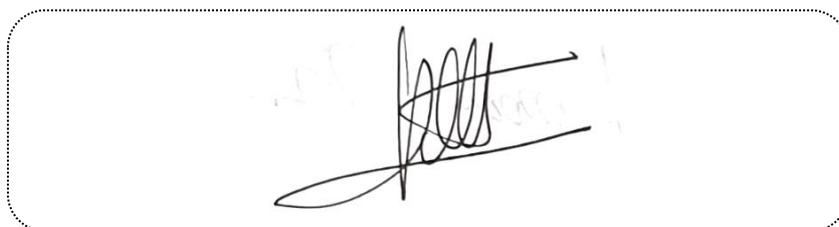
Pour les services de l'Etat,



Le préfet

**Monsieur François RAVIER**

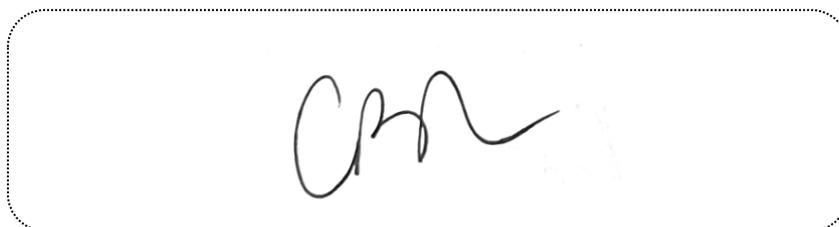
Pour la Caisse d'Allocations Familiales de la Savoie,



Le Président

**Monsieur Alain COLLET**

Pour le Département de la Savoie,



Le Président

**Monsieur Hervé GAYMARD**

Pour la Mutualité Sociale Agricole Alpes du Nord - Savoie



**M** La Présidente  
**Madame Françoise THEVENAS**

Pour l'Union Départementale des Associations Familiales de la Savoie



Le Président  
**Monsieur Jean-Michel LASSAUNIÈRE**

Pour l'Association des Maires de France - Savoie



Le Président  
**Monsieur Luc BERTHOUD**

## **ANNEXE : Les fiches actions du SDSF**



# AXE 1 : Encourager la participation, l'autonomie et les initiatives des publics

## Constats

- Au sein des structures d'accueil du jeune enfant et des familles, les parents y ont toute leur place, et cette place doit être renforcée pour aller vers une meilleure coopération entre professionnels et parents

## Objectif stratégique 1 :

Renforcer la place des parents au sein des structures d'accueil du jeune enfant et des familles



### Résultats attendus ?

- Une coopération bien vécue entre les parents et les professionnels dans la vie de l'ensemble des structures
- Une meilleure prise en compte de l'avis et des aspirations des parents dans les projets de ces structures



### Critères d'évaluation

- Les témoignages des parents et des professionnels
- La participation des parents à la vie de l'établissement et la mise en place de conseil de crèche

## Indicateurs



- Nombre de parents à l'initiative d'actions
- Les visites dans les nouvelles structures Petite Enfance
- Nombre de structures qui participent à l'évènement SN de la Petite Enfance
- Nombre de café des parents et de parents présents au sein des écoles
- Modalités de la relation parents/modes d'accueil identifiées (projet établissement)
- Nombre de création de conseils de parents

## Outils à mobiliser

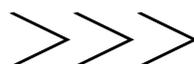


- ★ Appel à projet REAAP
- ★ Appel à projet CLAS
- ★ Appel à projet AVS
- ★ Commissions d'étude des dossiers Département/Caf
- ★ 3 réunions annuelles d'animation Petite Enfance
- ★ Semaine Nationale de la Petite Enfance



## Durée de la fiche

De : janvier 2022



à : décembre 2024





# AXE 1 : Encourager la participation, l'autonomie et les initiatives des publics

## Constats

- La place des parents peut parfois être questionnée ou pas suffisamment prise en compte par les professionnels qui les accompagnent dans les projets qui les concernent directement
- Les parents peuvent se sentir perdu et sans capacité à agir face au monde des professionnels qui les accompagnent et les entourent

## Objectif stratégique 2 :

Accompagner et valoriser le rôle de parents



### Résultats attendus ?

- Que le rôle des parents soit réaffirmé et renforcé avec l'appui des professionnels dans les structures
- Que le projet pédagogique soit un outil de management (interne) et de communication (externe)
- Que le rôle des parents soit valorisé par leur capacité d'agir, par le développement de leurs savoirs, savoir-faire et compétences de parent



### Critères d'évaluation

- Reconnaissance de la place des parents dans les projets pédagogiques des structures d'accueil
- Changement de la démarche d'écriture du projet pédagogique
- Les formes d'accompagnements réalisées par les professionnels et les postures des professionnels

## Indicateurs



- Ratio de structure qui prévoit des outils d'accompagnement du rôle des parents, rôle valorisé
- Implication des parents, des professionnels et des partenaires
- Nombre de groupes d'échanges entre parents et leurs impacts
- Mesurer l'approche des parents via des questionnaires aux accueillants LAEP
- Questionnaire pour les familles à coconstruire avec les SAAD
- Enquête via l'Observatoire de la Famille

## Outils à mobiliser

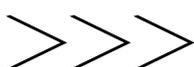


- ★ Visite de structures Petite Enfance, travail avec les CDT Caf, Commission Petite Enfance
- ★ Action recherche avec la DSDEN
- ★ Appel à projet REAAP
- ★ Appel à projet CLAS
- ★ Journée départementale LAEP
- ★ Services d'Aide A Domicile
- ★ Observatoire de la Famille



## Durée de la fiche

De : janvier 2022



à : décembre 2024





# AXE 1 : Encourager la participation, l'autonomie et les initiatives des publics

## Constats

- La question de la mobilisation des habitants et des familles : difficulté à remobiliser post pandémie
- Point central des politiques publiques
- L'implication et la mobilisation des familles est délicate du fait de leurs occupations quotidiennes, et nécessite d'en redéfinir les contours

## Objectif stratégique 3 :

Valoriser la participation des familles et des habitants dans les projets sur les territoires



### Résultats attendus ?

- Avoir des réponses adaptées aux besoins des familles et habitants des territoires
- Participation active des familles et des habitants dans les projets, avec une priorité sur les territoires ruraux et QPV
- Accompagnement des familles et des habitants éloignés des démarches participatives

### Critères d'évaluation



- Implication des familles et habitants dans la conduite de projets (adoption d'une démarche collaborative en développement du pouvoir d'agir)
- Place laissée aux initiatives locales
- Niveau de participation des familles et des habitants
- Témoignages des structures sur les territoires au niveau de l'accompagnement des familles et habitants éloignés des démarches participatives

### Indicateurs



- Nombre de familles et d'habitants participants aux réunions et instances
- Evolution du nombre d'habitants investis dans les projets
- Nombre de projets développés à l'initiative des familles et habitants + évolution (dont chartes familles)
- Evolution de la participation (échelle participation)

### Outils à mobiliser

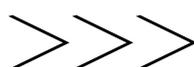


- ★ Appel à projet AVS
- ★ Charte Familles
- ★ PROJETS SOCIAUX
- ★ SENACS
- ★ CTG



### Durée de la fiche

De : janvier 2022



à : décembre 2024





# AXE 1 : Encourager la participation, l'autonomie et les initiatives des publics

## Constats

- Difficultés à impliquer les jeunes dans les dispositifs dont ils sont la cible
- Maillage timide entre les politiques jeunesse des différentes institutions signataires du SDSF

## Objectif stratégique 4 :

Encourager l'autonomie et les initiatives des jeunes



## Résultats attendus ?

- Avoir des services adaptés aux besoins des jeunes
- Des projets impulsés et réalisés par et pour les jeunes
- Accompagnement des jeunes éloignés des démarches participatives
- Encourager l'implication citoyenne des jeunes

## Critères d'évaluation



- Niveau de participation des jeunes
- Proposition de services / dispositifs spécifiques au public jeune
- Place laissée aux initiatives des jeunes
- + critères à définir en s'inspirant de l'évaluation de la PS Jeunes, de l'utilité sociale et de l'évaluation de la politique jeunesse du Conseil Départemental

## Indicateurs



- Nombre de jeunes impliqués dans des projets
- Taux de participation des jeunes sur les actions dont ils sont la cible
- Typologie des actions et des accompagnements proposés aux jeunes
- Nombre de projets portés par des jeunes
- Parentalité : nombre de projets à l'initiative des jeunes

## Outils à mobiliser

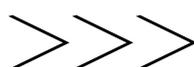


- ★ Appels à projets Jeunes MSA
- ★ PS Jeunes
- ★ Appel à projet Jeunes CAF
- ★ Appel à projet REAAP
- ★ Evaluation PS Jeunes
- ★ Evaluation politique jeunesse du Conseil Départemental



## Durée de la fiche

De : janvier 2022



à : décembre 2024



# AXE 2 : Développer et soutenir l'offre de services aux familles

## Constats

- Il y a actuellement une couverture hétérogène des territoires savoyards par les services aux familles

## Objectif stratégique 1 :

Poursuivre et renforcer le maillage territorial



### Résultats attendus ?

- Atteindre un niveau/taux de couverture équilibré/mieux adapté au besoin des territoires
- Renforcer les réseaux enfance, jeunesse et AVS en lien avec les partenaires institutionnels au bénéfice des structures
- Proposer une offre de service de soutien à la Parentalité renforcée sur les territoires non couverts
- Accessibilité des services pour toutes les familles du département

### Critères d'évaluation



- L'augmentation du nombre de places en accueil collectif et en accueil individuel
- Le renforcement du réseau enfance, jeunesse et AVS
- L'augmentation de la couverture territoriale de l'offre de service Parentalité

### Indicateurs



- Nombre de places en accueil individuel / Nombre de places en accueil collectif, Temps d'animatrice de RPE (augmentation ETP ou création), Taux de couverture global (/ au taux national)
- Implication des parents, des professionnels et des partenaires
- Indicateur Panier de Service Parentalité, évolution de la représentation de l'offre de service sur les territoires non couverts

### Outils à mobiliser

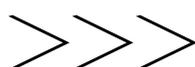


- ★ Collaboration avec les RPE pour valoriser l'accueil individuel (Ripa, forum...), Commission petite enfance, Réunions de porteur de projets MAM et Micro-crèche, Base MAIA et requête CAF
- ★ Temps de rencontre des CTG
- ★ Réunions partenariales communes avec la DDCSPP, avec la FCS2S, avec le CD Jeunesse
- ★ Grandir en milieu rural de la MSA
- ★ Réunions de réseaux et réunions inter-institutionnelles (temps et de nombre de rencontre), Charte Familles, Tableau national d'Indicateur de Panier de Service Parentalité



### Durée de la fiche

De : janvier 2022



à : décembre 2024





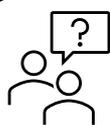
## AXE 2 : Développer et soutenir l'offre de services aux familles

### Constats

- Les territoires de montagne, les territoires les plus ruraux et les territoires QPV sont identifiés comme étant des zones prioritaires, où les besoins peuvent être plus prégnants et également plus spécifiques en termes d'offre de service d'accueil

### Objectif stratégique 2 :

Développer l'offre de service d'accueil, notamment en zone prioritaire



#### Résultats attendus ?

- Accompagner le développement des MAM
- Renforcer l'offre d'accueil proposée aux familles sur les territoires sous-dotés
- Augmenter le nombre de places d'accueil individuel et collectif
- Développer l'offre d'accueil collectif et les créations/extensions de RAM

#### Critères d'évaluation



- Création de nouvelles places/nouveaux services sur les territoires sous-dotés
- Création de places d'accueil, notamment dans les zones prioritaires
- Les vocations d'Assistantes Maternelles

#### Indicateurs



- Liste des territoires prioritaires
- L'évolution de l'offre d'accueil collectif : nbr de structures et de nouvelles places
- Nombre de nouvelles places créées en MAM et nombre de nouvelles MAM
- Nombre de personnes qui participent aux réunions de présentation/d'information au métier d'Ass Mat
- Nombre de places (EAJE, ALSH...) / nouveaux services (LAEP, ER...) créés sur les territoires sous-dotés (zone de montagne, milieu rural).
- Evolution du temps médian d'accès physique et géographique à un service d'accueil (EPCI)
- Nombre de places d'accueil créées dans les zones repérées

#### Outils à mobiliser

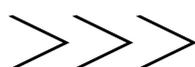


- ★ Réunions d'information au métier d'Assistantes Maternelles
- ★ Panier de Service Parentalité
- ★ Suivi annuel des dispositifs concernés
- ★ Cartographies des territoires pour apprécier les zones prioritaires et les équipements présents



#### Durée de la fiche

De : janvier 2022



à : décembre 2024

## Trinôme référent



- Laurence RENAUD-GOUD, Caf



- Caroline BLANCHIN, Département/PMI



- Morgane PERSONNAZ, Caf (renfort)

## Partenaires impliqués



- Caf
- Département
- Assistants Maternels
- MAM
- Coordinatrices petite enfance
- Professionnels de PMI
- Service formation des assistants maternels
- LAEP
- ...

## Suivi des rencontres



- ✓ ...
- ✓ ...
- ✓ ...
- ✓ ...
- ✓ ...
- ✓ ...
- ✓ ...
- ✓ ...
- ✓ ...
- ✓ ...
- ✓ ...
- ✓ ...
- ✓ ...
- ✓ ...
- ✓ ...
- ✓ ...

## AXE 2 : Développer et soutenir l'offre de services aux familles

### Constats

- Le modèle associatif AVS est questionné par certaines collectivités
- 3 centres sociaux fermés depuis 2018 et des difficultés à se développer pour d'autres
- Un mode de coopération entre les centres sociaux et les collectivités à accompagner, notamment sur la dimension « famille »
- Un système de préfiguration à développer
- Un accompagnement auprès des bénévoles pour favoriser la participation

### Objectif stratégique 3 :

Développer, accompagner et soutenir l'Animation de la Vie Sociale



#### Résultats attendus ?

- Augmentation du nombre de structures AVS selon les besoins et opportunités des territoires, et en particulier des centres sociaux
- Conforter les structures existantes

#### Critères d'évaluation



- L'augmentation du nombre de structures AVS
- Le développement des EVS vers les Centres Sociaux
- La solidité et la qualité des projets de structures existantes

#### Indicateurs



- Nombre de structures AVS nouvelles créées
- Nombre de structures AVS nouvelles créées en zone prioritaire
- Nombre de structure EVS en préfiguration CS
- Nombre de structures existantes et maintenues
- Diagnostic des structures AVS

#### Outils à mobiliser

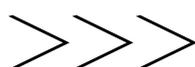


- ★ Fédération des Centre sociaux comme ressource
- ★ SENACS
- ★ CTR AVS Caf
- ★ Réunion "actu des territoire" entre la Caf et la FCS2S
- ★ Feuille de route FCS2S-Caf73 dans le cadre de la convention tripartite Caf 73/74-FCS2S
- ★ Groupe associations de développement locale du CD



#### Durée de la fiche

De : janvier 2022



à : décembre 2024





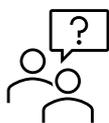
# AXE 3 : Accompagner et garantir la qualité d'accueil des services aux familles

## Constats

- Les professionnels puisent leur légitimité dans leur formation. Les métiers évoluent et ces derniers doivent se mettre à jour régulièrement.
- Les bénévoles se sentent parfois démunis face à leurs engagements ; pour pallier cela, ils doivent être formés également.

## Objectif stratégique 1 :

Former et accompagner les professionnels et les bénévoles



### Résultats attendus ?

- Des professionnels et bénévoles soutenus dans leur pratique
- Mise à jour régulière des connaissances
- Sensibilisation aux thèmes de la parentalité (approche transversale)
- Disposer de ressources pour accompagner les habitants, les bénévoles et les professionnels pour le développement de l'AVS et principalement des EVS



### Critères d'évaluation

- Participation aux sessions de formation
- Niveau de participation et retours des participants sur les formations et les rencontres réseaux
- Actions menées auprès des structures
- Expérimentation d'un poste de chargé de mission accompagnement EVS et le déploiement AVS (en lien avec la FCS2S)

## Indicateurs



- Taux de participation aux temps de formation/d'information par territoire et par approche (ex : RPE)
- Nombre de professionnels et de bénévoles aux formations et aux rencontres des réseaux
- Retour qualitatif des professionnels et des bénévoles
- Besoins exprimés et recueillis des partenaires

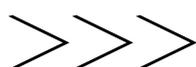
## Outils à mobiliser

- ★ Feuilles d'émargement durant les formations ou autre justificatif de formation pour recueillir des chiffres de participation
- ★ Bilans qualitatifs des formations
- ★ Groupe de professionnalisation des Assistantes Maternelles du Département et formations continues (RPE, IPERIA)
- ★ CREFE (CLAS, REAAP)
- ★ SENACS
- ★ Rapport d'activité des structures qui portent ou animent des formations et des réseaux (FOL, PSA, FCS2S, ADDCAES, UDAF...)



## Durée de la fiche

De : janvier 2022



à : décembre 2024





## AXE 3 : Accompagner et garantir la qualité d'accueil des services aux familles

### Constats

- Les professionnels et les bénévoles ne se connaissent pas toujours, même s'ils sont dans la même structure
- Les professionnels sont parfois constitués en réseau, mais ce n'est pas le cas pour les bénévoles
- Divers réseaux existent mais ils ne se croisent pas

### Objectif stratégique 2 :

Mettre en réseau les professionnels et les bénévoles



### Résultats attendus ?

- Que les professionnels et les bénévoles soient en mesure d'accompagner et d'orienter les publics visés
- Limiter l'isolement des professionnels et des bénévoles en favorisant les échanges de bonnes pratiques
- Donner de la visibilité aux réseaux existants



### Critères d'évaluation

- Niveau de participation et de nouvelles adhésions aux différents réseaux
- Participation des professionnels et des bénévoles à des sessions de formation ou de professionnalisation
- Impacts de la création ou le développement de nouveaux réseaux

### Indicateurs



- Nombre de professionnels et de bénévoles par réseau
- Nombre de réunions organisées et nombre de participants
- Nombre de professionnels/bénévoles n'appartenant à aucun réseau
- Nombre de structures participantes au réseau ou aux différents événements
- Nombres de journées de formation communes organisées

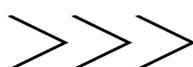
### Outils à mobiliser

- ★ Réseau AVS
- ★ Réseau FJT
- ★ Réseau jeunesse (lien CDJ, EN, MSA, FCS2S)
- ★ Réseau Parentalité 73
- ★ Rapport d'activité des structures porteuses de réseaux
- ★ Réseaux des RPE
- ★ Réseau des MAM (via charte qualité MAM) et des accueils collectifs à créer
- ★ Charte qualité MAM



### Durée de la fiche

De : janvier 2022



à : décembre 2024



# **AXE 3 : Accompagner et garantir la qualité d'accueil des services aux familles**

## Constats

- Chaque nouvel accueil de l'enfant dans une nouvelles structure ou un nouveau niveau scolaire vient bousculer ses habitudes. Il est important de créer plus de liens passerelles dans l'évolution des enfants et lorsque ces derniers changent d'environnement

## Objectif stratégique 3 :

Développer les actions d'accompagnement progressif



### Résultats attendus ?

- Engagement des Ass Mat dans un processus de mise à jour des connaissances
- Des dispositifs « passerelles » entre chaque changement de niveau déployés
- Lien entre les structures scolaires et extrascolaire : vers un parcours de l'enfant

### Critères d'évaluation



- Développement d'actions passerelles (EAJE => école => ALSH...)
- Participation des Ass Mat a des sessions de professionnalisation
- Renforcer le lien entre les structures en lien avec le PEDT

### Indicateurs



- Nombre d'Ass Mat ayant participé aux sessions de professionnalisation
- Travaux d'évaluation du PEDT
- Bilan du parcours des enfants
- Objectifs des prochains PEDT

### Outils à mobiliser

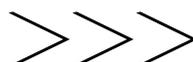


- ★ Lien avec l'Education Nationale
- ★ Action passerelle : projet pédagogique des structures (EAJE) + RPE + établissements scolaires
- ★ CTG
- ★ Les évaluations départementales PEDT à partir de 2022



### Durée de la fiche

De : janvier 2022



à : décembre 2024



# **AXE 3 : Accompagner et garantir la qualité d'accueil des services aux familles**

## Constats

- Certaines structures Savoyardes sont vieillissantes, d'autres manquent
- Une attention doit être portée à l'amélioration de la qualité environnementale des enfants, chose qui n'a pas forcément été prise en compte jusque-là au sein des structures déjà existantes

## Objectif stratégique 4 :

Accompagner et soutenir la création et la rénovation des structures



### Résultats attendus ?

- Création de nouvelles structures d'accueil collectif, Création de nouveaux RPE, nouvelles MAM et rénovation des structures de plus de 10 ans
- Création de nouvelles structures 'globales' d'accueil des familles type « Maison des familles »
- Amélioration de la qualité environnementale des enfants (vigilance sur les locaux)

### Critères d'évaluation



- Mobilisation des fonds nationaux et Plan rebond 2021 et 2022
- Evolution annuelle du nombre de nouvelles structures créées
- Mesures de relance Plan Mercredi n°1 (investissement immobilier et mobilier = environnement pédagogique...) => jusqu'à fin 2022 (COG)

### Indicateurs



- Nombre de places nouvelles créées et nombre de structures concernées + volume financier PIAJE et PIAEI (en lien avec les territoires prioritaires et les dynamiques locales)
- Nombre de places rénovées et nombre de structures concernées + volume financier FME
- Nombre de nouvelles structures créées
- Ratio du nombre de structures financées dans le cadre du plan de relance/ structures ayant déjà un PEDT

### Outils à mobiliser

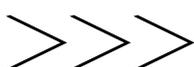


- ★ Plan Rebond + fonds nationaux
- ★ Lien CDT Caf
- ★ Mesures de relance Plan Mercredi - fonds fléchés
- ★ Questionnaire Sphinx (RD nationale)



### Durée de la fiche

De : janvier 2022



à : décembre 2024





## AXE 4 : Permettre à chaque famille d'accéder aux services présents sur le territoire dont les publics fragiles et/ou à besoins spécifiques

### Constats

- Malgré des efforts menés, la France demeure le pays dans lequel la reproduction de la pauvreté est la plus forte, avec des publics particulièrement touchés comme les publics fragiles et/ou à besoins spécifiques
- L'émancipation par l'insertion est une clef de réussite de la lutte contre la pauvreté et contre le déterminisme social
- Accompagner les publics fragiles vers l'insertion sociale et professionnelle implique de travailler sur la levée des freins à l'emploi et en particulier sur les modalités de garde des enfants en bas-âge, non scolarisés

### Objectif stratégique 1 :

Aux familles en insertion sociale et/ou professionnelle



### Résultats attendus ?

- Faciliter la reprise d'emploi ou un accès à une formation pour un public cible, en proposant une solution d'accueil en EAJE
- Un accueil ponctuel des enfants des familles en insertion sociale et/ou professionnelle
- La prise en compte de l'importance de ce critère dans la création des places d'accueil
- Développement de places AVIP
- Que les monoparents se saisissent de leur droit AAD « insertion socio-professionnelle d'un mono-parent »

### Critères d'évaluation



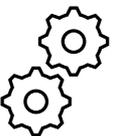
- Nombre de places AVIP
- Souplesse d'accueil proposée par les structures/ services
- Couverture territoriale par une offre d'accueil ponctuel/intermittent/à la carte
- Création de places d'accueil réservées à ces familles
- Le recours des familles au motif d'intervention AAD

### Indicateurs

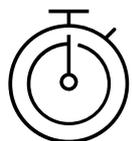


- Nombre de familles ayant sollicité Pôle emploi
- Nombre de familles ayant signé un contrat tripartite AVIP
- Nombre de familles sorties du dispositif avec une solution trouvée => PE : horaires d'ouverture des structures d'accueil collectif et des MAM
- Nombre de structures proposant un accueil intermittent/ponctuel/à la carte
- Nombre de familles bénéficiaires du motif d'intervention AAD

### Outils à mobiliser

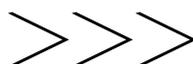


- ★ Outils à coconstruire avec Pôle Emploi pour l'ensemble des crèches (AVIP et autres)
- ★ ADONIS / SAAD



### Durée de la fiche

De : janvier 2022



à : décembre 2024





## AXE 4 : Permettre à chaque famille d'accéder aux services présents sur le territoire dont les publics fragiles et/ou à besoins spécifiques

### Constats

- L'accueil dans les crèches ou par les assistantes maternelles est un levier efficace de réduction des inégalités liées à l'origine sociale. Or, aujourd'hui, les enfants en situation de pauvreté ont un accès trop limité à ces modes d'accueils, individuels et collectifs.
- En plus du développement de l'offre prévu par la récente convention d'objectifs et de gestion de la branche famille, la stratégie pauvreté engage une évolution majeure de la politique petite enfance, au service de la mixité sociale et d'un nouveau continuum éducatif 0-6 ans.
- Cette ambition éducative s'inscrit dans la dynamique de renforcement des moyens pour les enfants les plus fragiles portés par l'Éducation nationale, avec l'instruction obligatoire dès 3 ans, le dédoublement des classes de CP-CE1 en éducation prioritaire et le dispositif « devoirs faits ».

## Objectif stratégique 2 :

Aux familles en situation de vulnérabilité



### Résultats attendus ?

- Une accessibilité financière des services aux familles
- Une meilleure prise en compte de ce critère dans l'attribution de places
- La création de places d'accueil occasionnel (expérimentation à mener en 2022)



### Critères d'évaluation

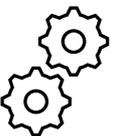
- Volume de places accessibles et disponibles pour les familles
- Volume de structures accessibles et disponibles pour les familles

### Indicateurs

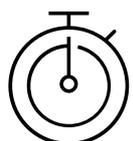


- Nombre de places d'accueil occasionnel créées
- Nombre de structures qui bénéficient du Bonus et leur évolution par an au regard des publics et des besoins

### Outils à mobiliser

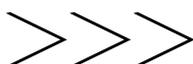


- ★ Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté
- ★ Données bonus mixité sociale
- ★ Orientations PMI et médecin
- ★ Accompagnement des partenaires
- ★ Lecture des documents de structures (PE, Projet pédagogique...) => à l'horizon 2022 en lien avec la création du réseau PE et d'autres réseaux



### Durée de la fiche

De : janvier 2022



à : décembre 2024





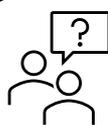
## AXE 4 : Permettre à chaque famille d'accéder aux services présents sur le territoire dont les publics fragiles et/ou à besoins spécifiques

### Constats

- Le contexte départementale et géographique fait de la Savoie un territoire avec une activité saisonnière forte, notamment en station de ski dans les vallées. De fait, un certain nombre de familles peuvent avoir des besoins de garde en horaire atypique pour leur permettre de rester en emploi lorsque, par exemple, le relai familial n'est pas mobilisable. Il en est de même pour les métiers en horaires décalés.

### Objectif stratégique 3 :

Aux familles ayant un besoin d'accueil en horaires atypiques



### Résultats attendus ?

- L'accueil d'enfants en horaires atypiques en fonction des contraintes et des besoins des parents

### Critères d'évaluation



- Horaires d'accueil proposées par les structures
- Développement de solutions d'accueil en horaires atypiques dans les EAJE, les MAM et par d'autres professionnels mobilisés au titre d'initiatives locales
- Couverture territoriale par une offre d'accueil sur des horaires atypiques

### Indicateurs



- Nombre de structures proposant des horaires atypiques et prise en compte de l'évolution d'année en année
- Répartition territoriale des structures proposant des horaires atypiques et prise en compte de l'évolution d'année en année

### Outils à mobiliser

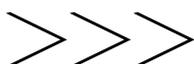


- ★ Commissions d'attribution des places en structures collectives
- ★ Commissions d'étude départementale CAF/CD
- ★ Animer une instance inter partenariale de pilotage et de suivi des projets innovants permettant d'adapter l'offre d'accueil aux besoins des publics (horaires atypiques, engagés dans un processus d'insertion ou en situation de vulnérabilité)
- ★ Observatoire des familles pour programmer une enquête sur le sujet (2023 ?)



### Durée de la fiche

De : janvier 2022



à : décembre 2024





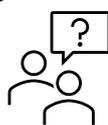
## AXE 4 : Permettre à chaque famille d'accéder aux services présents sur le territoire dont les publics fragiles et/ou à besoins spécifiques

### Constats

- Les familles, notamment les publics fragiles et/ou à besoins spécifiques, ne sont pas les plus identifiées dans les offres de services qui leur sont destinées.
- Le champ du handicap est en train de se développer et de se structurer pour offrir des solutions de répit pour les parents et leurs enfants, afin de mieux orienter les familles.

### Objectif stratégique 4 :

Aux enfants et aux jeunes porteurs de handicap



### Résultats attendus ?

- Un accueil qualitatif des enfants porteurs de handicap
- Un accès au répit des parents d'enfants en situation de handicap
- Faciliter l'accueil des enfants en situation de handicap
- Professionnels outillés lors d'un processus de repérage de handicap pour échanger plus facilement avec les familles

### Critères d'évaluation



- Adaptation des lieux d'accueil au handicap
- Formations des professionnels / l'accompagnement d'enfant en situation de handicap
- Accompagnement des familles confrontées au handicap
- Développement et accessibilité de l'offre de répit en direction des parents d'enfants en situation de handicap
- Actions mises en place pour faciliter cet accueil
- Création du Pôle Ressources Handicap

### Indicateurs



- Nombre de services/structures reconnus comme adaptés à l'accueil d'enfant en situation de handicap (labellisation, référentiel, ...)
- Part des professionnels formés à l'accompagnement d'enfants en situation de handicap
- Répartition territoriale des structures adaptées à l'accueil d'enfants en situation de handicap
- Nombre d'actions et d'initiatives
- Nombre de professionnels accompagnés / Nombre de familles accompagnées
- Nombre d'enfants en structure de droit commun

### Outils à mobiliser

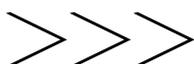


- ★ Création d'un PRH et son suivi (recueil de données riches et à prévoir)
- ★ Structures CAMSP (Chambéry et Albertville)
- ★ Bulle d'Air via COFIL et suivi annuel
- ★ Réseau Passerelles pour les départs en vacances
- ★ ADONIS (Aide à Domicile) pour suivi annuel du motif d'intervention « inclusion dans son environnement d'un enfant porteur d'un handicap »



### Durée de la fiche

De : janvier 2022



à : décembre 2024





## **AXE 4 : Permettre à chaque famille d'accéder aux services présents sur le territoire dont les publics fragiles et/ou à besoins spécifiques**

### **Constats**

- Méconnaissance de la fréquentation des structures jeunesse au niveau départemental (taux de jeunes fréquentant les structures et typologie du public)
- Nécessité de partage institutionnel et de maillage autour des services et accueils dédiés à la jeunesse sur les territoires

### **Objectif stratégique 5 :**

Au public jeune



### **Résultats attendus ?**

- Un accueil, des services dédiés et adaptés aux besoins des jeunes



### **Critères d'évaluation**

- Une participation et une implication des jeunes

### **Indicateurs**



- Nombre de structures dédiées aux jeunes par EPCI
- Taux de fréquentation des structures Jeunesse

### **Outils à mobiliser**

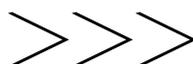


- ★ Evaluation de la politique Jeunesse du Conseil Départemental
- ★ Evaluation de la PS Jeunes
- ★ Feuille de route annuelle service Jeunesse du Conseil départemental-Etat-Caf
- ★ Grandir en milieu rural de la MSA



### **Durée de la fiche**

De : janvier 2022



à : décembre 2024





## **AXE 5 : Renforcer la complémentarité et la visibilité des politiques institutionnelles et des services aux familles sur les territoires**

### **Constats**

- Les partenaires institutionnels mènent des politiques parfois croisées et travaillent déjà ensemble sur certains dispositifs/certaines thématiques
- L'enjeu est de renforcer ce travail multi partenarial de communication au service des familles

### **Objectif stratégique 1 :**

Développer un partenariat autour de l'information et de la communication à destination des publics



### **Résultats attendus ?**

- Une offre de services aux familles lisible pour les usagers en fonction de leur besoin
- Connaissance de l'offre de services existante par les publics concernés



### **Critères d'évaluation**

- Communications communes, complémentaires et/ou coordonnées sur les thématiques partagées

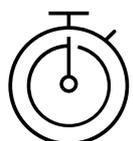
### **Indicateurs**



- Nombre de supports et communiqués de presse communs
- Nombre d'évènements de communication organisés en partenariat
- Nombre de réunions d'information pluri-partenariales organisées (« parent après la séparation » par exemple)

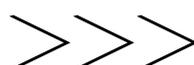
### **Outils à mobiliser**

- ★ Services Communication de toutes les institutions
- ★ En balayant tous les dispositifs



### **Durée de la fiche**

De : janvier 22



à : décembre 24





## AXE 5 : Renforcer la complémentarité et la visibilité des politiques institutionnelles et des services aux familles sur les territoires

### Constats

- Il est noté parfois une méconnaissance des institutions et de leurs offres de services par les acteurs locaux
- Il est identifié des besoins spécifiques en fonction des territoires
- Vers une meilleure coordination inter-institutionnelle

### Objectif stratégique 2 :

Développer un partenariat autour de l'information et de la communication à destination des professionnels



### Résultats attendus ?

- Connaissance de l'offre et du rôle des différentes institutions par les professionnels
- Développement de réponses globales adaptées aux besoins des territoires
- Communication des schémas départementaux aux partenaires



### Critères d'évaluation

- Communications partenariale auprès des professionnels sur les thématiques partagées
- Développement de la démarche de développement social global / CTG
- Création d'une communication commune à destination des professionnels

### Indicateurs



- Nombre de rencontres pluri-partenariales proposées aux partenaires sur des thématiques communes (intermédiation financière par exemple)
- Nombre de réunions pluri-partenariales organisées autour de la démarche DSLG/CTG (+ participation des différents partenaires)
- Nombre d'EPCI couverts par la démarche DSLG/CTG + évolution annuelle

### Outils à mobiliser

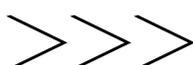


- ★ Démarche de développement social global (CTG CAF, Conférences sociales CD, Ingénierie et DSL MSA...)
- ★ Portraits de territoire AGATE
- ★ Services de communication de toutes les institutions



### Durée de la fiche

De : janvier 22



à : décembre 24





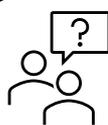
## AXE 5 : Renforcer la complémentarité et la visibilité des politiques institutionnelles et des services aux familles sur les territoires

### Constats

- Les offres de services aux familles sont larges et nombreuses. Nous notons parfois des non-recours aux droits que nous souhaitons corriger pour que les familles bénéficient à juste titre des actions déployées spécifiquement pour elles et ce à travers toutes les thématiques de ce Schéma

### Objectif stratégique 3 :

Améliorer l'information et la participation des familles



#### Résultats attendus ?

- Connaissance de l'offre de services par les familles pour lutter contre le non-recours aux droits
- Valorisation des offres de services
- Communication des schémas départementaux aux habitants



#### Critères d'évaluation

- Formation ou information de bénévoles et professionnels sur l'offre de services aux familles pour qu'ils deviennent relais d'information
- Valorisation de monenfant.fr comme porte d'entrée pour les usagers cherchant de l'information sur les offres de services

### Indicateurs



- Nombre de bénévoles et professionnels (dont délégués MSA) formés sur les questions de parentalité et plus largement les offres de services aux familles
- Mise à jour du contenu des sites nationaux (caf.fr...)
- Evolution du taux de participation des familles par rapport aux différents services
- Augmentation de l'activité des SAAD, dispositif AAD repéré dans la lutte au non-recours au droit

### Outils à mobiliser

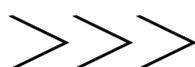


- ★ Démarche de développement social global (CTG CAF, Conférences sociales Département, Ingénierie et DSL MSA...)
- ★ Portraits de territoire AGATE
- ★ Services de communication de toutes les institutions
- ★ ADONIS et suivi des SAAD



### Durée de la fiche

De : janvier 22



à : décembre 24





## AXE 5 : Renforcer la complémentarité et la visibilité des politiques institutionnelles et des services aux familles sur les territoires

### Constats

- Une vigilance sur le « mille-feuille » possible de dispositifs institutionnels
- Parfois une méconnaissance des périmètres d'intervention, des politiques et des organisations des institutions
- Vers la naissance d'actions complémentaires quand un lien partenarial est établi

### Objectif stratégique 4 :

Développer l'interconnaissance des institutions



### Résultats attendus ?

- Renforcement de la connaissance inter-institutionnelle (périmètre d'intervention de chacun) pour informer et (ré)orienter les familles
- Participation des différentes institutions au CDSF
- Meilleure connaissance des politiques, organisations et dispositifs de chaque institution



### Critères d'évaluation

- Implication et mobilisation des institutions
- Réunion de type « café des institutions »

### Indicateurs



- Nombre d'instances et de réunions favorisant l'interconnaissance
- Taux de participation des différentes institutions
- Nombre de dispositifs complémentaires
- Nombre de dispositifs en commun

### Outils à mobiliser

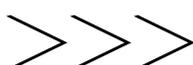


- ★ Feuille de route du Service jeunesse du Département-Etat-Caf
- ★ Les comités départementaux et d'animation des dispositifs partagés



### Durée de la fiche

De : janvier 22



à : décembre 24

